



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BO

Bulletin officiel
de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse
et des Sports

**n°12
2024**

Bulletin officiel n° 12 du 21 mars 2024

La version accessible du Bulletin officiel est disponible via le lien suivant : <https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo12-0>

Sommaire

Organisation générale

Commission d'enrichissement de la langue française

**Recommandation sur les équivalents français à donner à l'expression « street »
[sport]**

→ Recommandation – JO du 23-2-2024 – NOR : CTNR2405043X

Enseignements secondaire et supérieur

Parcoursup

**Application du V de l'article L. 612-3 du Code de l'éducation – Bassins de
recrutement de référence des formations**

→ Arrêté du 22-2-2024 – JO du 1-3-2024 – NOR : ESR2403378A

Parcoursup

**Calendrier 2024 de la procédure nationale de préinscription pour l'accès dans les
formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur**

→ Arrêté du 22-2-2024 – JO du 2-3-2024 – NOR : ESR2402461A

Personnels

Orientations stratégiques ministérielles

**Politique de prévention des risques professionnels dans les services et les
établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et**

→ [Orientations stratégiques ministérielles du 17-2-2024](#) – NOR : MENH2405762X

Personnels de direction

Accueil par voie de détachement et à titre dérogatoire de bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dans le corps des personnels de direction au 1er septembre 2024

→ [Note de service du 20-2-2024](#) – NOR : MEND2403138N

Mouvement du personnel

Nomination

Administratrice provisoire de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Créteil au sein de l'université de Créteil

→ [Arrêté du 13-3-2024](#) – NOR : ESRS2405846A

Informations générales

Conseils, comités, commissions

Nomination au Conseil supérieur des programmes

→ [Arrêté du 19-3-2024](#) – NOR : MENB2406719A

Conseils, comités, commissions

Nomination du président et des membres du conseil d'administration de l'École nationale des sports de montagne

→ [Arrêté du 1-3-2024](#) – NOR : SPOV2406574A

Commission d'enrichissement de la langue française

Recommandation sur les équivalents français à donner à l'expression « street » [sport]

NOR : CTNR2405043X

→ Recommandation - JO du 23-2-2024

Ministère de la Culture

Si les activités sportives se sont généralement pratiquées, à l'origine, dans des lieux divers, non spécifiques, celles qui nécessitent un espace circonscrit ont rapidement exigé la création d'infrastructures spécialement conçues pour leur exercice (stades, piscines, terrains de sport, gymnases, etc.).

À l'inverse, aujourd'hui, de nouveaux sports se pratiquent volontairement sur la voie publique, parfois au cœur des agglomérations urbaines ou rurales et à la vue des passants.

Ces pratiques variées relèvent, pour la plupart, des sports de glisse, des jeux de balle ou de ballon, ou sont dérivées de la gymnastique. Certaines sont directement inspirées de sports institutionnels.

En anglais, la dénomination de plusieurs de ces disciplines débute par le mot *street* : *street basketball*, *street hockey*, *street golf*, *street football*, etc. La voie publique et le mobilier urbain étant les éléments communs à ces sports, l'expression « **de rue** » et l'adjectif « **urbain, -e** » paraissent les mieux adaptés en français pour les qualifier. On parlera ainsi de **basket de rue**, de **hockey de rue**, de **golf de rue**, de **football de rue**, etc. De la même manière, le pratiquant sera nommé **basketteur de rue**, **hockeyeur de rue**, **golfeur de rue**, **footballeur de rue**, etc. Dans le cas des sports de glisse, on utilisera l'adjectif « **urbain, -e** » et on parlera de **sports de glisse urbaine**, ou, plus simplement, de **glisse urbaine**. Plus généralement, on parlera de **sports urbains** ou de **sports de rue**.

La Commission d'enrichissement de la langue française recommande donc d'ajouter les mentions « **de rue** » ou « **urbain, -e** » aux noms des sports concernés, en fonction du type de pratique ou du contexte.

Attention : Cette publication annule et remplace celle de la recommandation sur l'équivalent français à donner à l'expression *street* [sport] au Journal officiel du 7 avril 2013.

Parcoursup

Application du V de l'article L. 612-3 du Code de l'éducation – Bassins de recrutement de référence des formations

NOR : ESRS2403378A

→ Arrêté du 22-2-2024 - JO du 1-3-2024

MESR - Dgesip A-Moss

Vu Code de l'éducation, notamment article L. 612-3 ; avis du Cneser en date du 13-2-2024

Article 1 – Pour l'application des deuxième et septième alinéas du V de l'article L. 612-3 du Code de l'éducation, la zone géographique de résidence des candidats prise en compte pour les formations de licence présentes sur la plateforme Parcoursup, dont le bassin de recrutement diffère du périmètre de l'académie, est établie selon les règles figurant en annexe au présent arrêté.

Article 2 – L'arrêté du 21 mars 2023 pris pour l'application du V de l'article L. 612-3 du Code de l'éducation est abrogé.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 22 février 2024,

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,
La cheffe du service de la stratégie des formations et de la vie étudiante, adjointe à la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Laure Vagner-Shaw

Annexe(s)

📄 [Annexe — Zone géographique de résidence des candidats \(Code de l'éducation, article L. 612-3, V\)](#)

Annexe — Zone géographique de résidence des candidats (Code de l'éducation, article L. 612-3, V)

Académies de Paris, Créteil et Versailles

La zone géographique de résidence des candidats prise en compte pour toutes les formations de licence dispensées dans les académies de Paris, Créteil et Versailles couvre toutes les communes de la région académique Île-de-France.

Académies de Guadeloupe et de Martinique

La zone géographique de résidence des candidats prise en compte pour toutes les formations de licence dispensées dans les académies de Guadeloupe et de Martinique couvre toutes les communes des académies de la Guadeloupe et de la Martinique, à l'exception des deux formations suivantes, pour lesquelles la zone géographique de résidence des candidats prise en compte couvre toutes les communes du territoire de l'académie dans laquelle est dispensée la formation :

- Université des Antilles - Pôle Martinique / lycée de Bellevue Fort-de-France : licence sciences, technologies, santé / mathématiques - parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) ;
- Université des Antilles - Pôle Guadeloupe / lycée Baimbridge Les Abymes : licence sciences, technologies, santé / mathématiques - parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE).

Académie de Toulouse

La zone géographique de résidence des candidats prise en compte pour toutes les formations de licence dispensées dans l'académie de Toulouse couvre toutes les communes de l'académie de Toulouse et celles du département de l'Aude.

Académie de Grenoble

Sous réserve des dispositions particulières aux formations de licence listées dans les tableaux numérotés I et II de la présente annexe, la zone géographique de résidence des candidats prise en compte pour toutes les formations de licence mentionnées ci-dessous dispensées par l'université de Grenoble-Alpes couvre toutes les communes du territoire national :

- Université Grenoble Alpes : licence arts, lettres, langues / lettres - parcours lettres classiques ;
- Université Grenoble Alpes : licence arts, lettres, langues / double licence lettres-histoire de l'art et archéologie / double licence lettres classiques-histoire de l'art et archéologie ;
- Université Grenoble Alpes : licence arts, lettres, langues / double licence lettres-histoire de l'art et archéologie / double licence lettres modernes-histoire de l'art et archéologie.

Académie de Lyon

1. Formations de licence dispensées par l'université Jean-Monnet (campus de Saint-Étienne)

Sous réserve des dispositions particulières aux formations de licence listées dans les tableaux numérotés I et II de la présente annexe, la zone géographique de résidence des candidats prise en compte pour les formations de licence dispensées par l'université Jean-Monnet de Saint-Étienne couvre toutes les communes de l'académie de Lyon, celles des départements de l'Ardèche et de la Haute-Loire ainsi que les communes suivantes du département de l'Isère :

Assieu (38150), Agnin (38150), Anjou (38150), Bougé-Chambalud (38150), Chanas (38150), La Chapelle-de-Surieu (38150), Chuzelles (38200), Jardin (38200), Luzinay (38200), Roussillon (38150), Saint-Romain-de-Surieu (38150), Saint-Sorlin-de-Vienne (38200), Salaise-sur-Sanne (38150), Serpaize (38200), Seyssuel (38200), Sonnay (38150), Vernioz (18150), Vienne (38200), Ville-sous-Anjou (38150), Villette-de-Vienne (38200).

2. Formations de licences dispensées par les universités Claude-Bernard Lyon 1, Lumière Lyon 2 et Jean-Moulin Lyon 3

2.1. Sous réserve des dispositions particulières aux formations de licence listées dans les tableaux numérotés I et II de la présente annexe, la zone géographique de résidence des candidats prise en compte pour toutes les formations de licence dispensées par les universités Claude-Bernard Lyon 1, Lumière Lyon 2 et Jean-Moulin Lyon 3 couvre toutes les communes de l'académie de Lyon ainsi que les communes suivantes du département de l'Isère :

Annoisin-Chatelans (38460), Anthon (38280), Bonnefamille (38090), Bourgoin-Jallieu (38300), Chamagnieu (38460), Charvieu-Chavagneux (38230), Chasse-sur-Rhône (38670), Chavanoz (38230), Chèzeneuve (38300), Chonas-l'Amballan (38121), Choezeau (38460), Chuzelles (38200), Crémieu (38460), Diémoz (38790), Domarin (38300), Four (38080), Frontonas (38290), Grenay (38540), Heyrieux (38540), Hières-sur-Amby (38118), Janneyrias (38280), La Verpillière (38290), Les Côtes-d'Arey (38138), Les Roches-de-Condrieu (38370), L'Isle-d'Abeau (38080), La Balme-les-Grottes (38390), Leyrieu (38460), Luzinay (38200), Moras (38460), Nivolas-Vermelle (38300), Oytier-Saint-Oblas (38780), Panossas (38460), Pont-de-Chéruy (38230), Reventin-Vaugris (38121), Roche (38090), Ruy-Montceau (38300), Saint-Alban-de-Roche (38080), Saint-Just-Chaleyssin (38540), Saint-Marcel-Bel-Accueil (38080), Saint-Quentin-Fallavier (38070), Saint-Romain-de-Jalionas (38460), Satolas-et-Bonce (38290), Serpaize (38200), Seyssuel (38200), Tignieu-Jameyzieu (38230), Valencin (38540), Vaulx-Milieu (38090), Vernas (38460), Vertrieu (38390), Veyssillieu (38460), Vienne (38200), Villefontaine (38090), Villemoirieu (38460), Villette-d'Anthon (38280), Villette-de-Vienne (38200).

2.2. Par exception au 2.1 ci-dessus, la zone géographique de résidence des candidats prise en compte pour les formations de licence mentionnées ci-dessous couvre toutes les communes de l'académie de Lyon :

- Université Claude-Bernard Lyon 1 : licence sciences, technologies, santé / portail sciences pour la santé ;
- Université Jean-Moulin Lyon 3 – Campus de Bourg-en-Bresse : licence sciences humaines et sociales / histoire
- Université Jean-Moulin Lyon 3 – Campus de Bourg-en-Bresse : licence droit-économie-gestion / portail droit
- Université Jean-Moulin Lyon 3 – Campus de Bourg-en-Bresse : licence droit-économie-gestion / gestion parcours gestion et management.

Dispositions particulières à certaines académies de métropole (tableau I)

La zone géographique de résidence des candidats prise en compte pour les formations figurant dans le tableau I ci-dessous couvre :

- Toutes les communes de l'académie identifiée en colonne (1) à laquelle chacune d'entre elles est rattachée,
- Ainsi que, le cas échéant, les communes de départements situés dans d'autres académies, identifiés pour chacun d'entre eux dans la colonne (2)
- Et, le cas échéant, les communes d'autres départements, identifiées dans la colonne (3) :

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université	10444	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-espagnol	Aix-Marseille				
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université	10444	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-espagnol		30	Gard		
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université	10444	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-espagnol		26	Drôme		
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université	10446	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours espagnol	Aix-Marseille				
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université	10446	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours espagnol		30	Gard		
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université	10446	Langues, littératures et civilisations étrangères et		26	Drôme		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
				régionales – parcours espagnol					
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université	10447	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours anglais	Aix-Marseille				
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université	10447	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours anglais		30	Gard		
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université	10447	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours anglais		26	Drôme		
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université	10448	Lettres	Aix-Marseille				
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université	10448	Lettres		30	Gard		
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université	10448	Lettres		26	Drôme		
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université	10450	Portail droit	Aix-Marseille				
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université	10450	Portail droit		26	Drôme		
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université	10450	Portail droit		30	Gard		
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université	10451	Administration économique et sociale – parcours données et sociétés	Aix-Marseille				

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université	10451	Administration économique et sociale – parcours données et sociétés		30	Gard		
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université	10451	Administration économique et sociale – parcours données et sociétés		26	Drôme		
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université	10453	Géographie et aménagement	Aix-Marseille				
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université	10453	Géographie et aménagement		26	Drôme		
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université	10453	Géographie et aménagement		30	Gard		
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université	10455	Histoire	Aix-Marseille				
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université	10455	Histoire		30	Gard		
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université	10455	Histoire		26	Drôme		
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université	10458	Mathématiques – parcours mathématiques et interactions	Aix-Marseille				
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université	10458	Mathématiques – parcours mathématiques et interactions		30	Gard		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université	10458	Mathématiques – parcours mathématiques et interactions		26	Drôme		
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université	10459	Physique	Aix-Marseille				
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université	10459	Physique		26	Drôme		
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université	10459	Physique		30	Gard		
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université	17985	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-italien	Aix-Marseille				
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université	17985	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-italien		26	Drôme		
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université	17985	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-italien		30	Gard		
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université	20394	Chimie	Aix-Marseille				
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université	20394	Chimie		30	Gard		
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université	20394	Chimie		26	Drôme		
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université	30836	Portail informatique	Aix-Marseille				

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université	30836	Portail informatique		30	Gard		
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université	30836	Portail informatique		26	Drôme		
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université	31748	Portail sciences de la vie et de la Terre	Aix-Marseille				
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université	31748	Portail sciences de la vie et de la Terre		30	Gard		
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université	31748	Portail sciences de la vie et de la Terre		26	Drôme		
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université	31752	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives	Aix-Marseille				
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université	31752	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives		30	Gard		
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université	31752	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives		26	Drôme		
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université / Lycée Théodore-Aubanel à Avignon	35827	Lettres – parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE)	Aix-Marseille				
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université / Lycée Théodore-Aubanel à Avignon	35827	Lettres – parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE)		26	Drôme		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Aix-Marseille	Avignon Université	Avignon Université / Lycée Théodore-Aubanel à Avignon	35827	Lettres – parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE)		30	Gard		
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)	Amiens				
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Waziers	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Saint-Aubin	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Merckeghem	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Lallaing	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Leffrinckoucke	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Looberghe	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Flers-en-Escrebieux	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Crochte	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Auby	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Bambecque	59

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Calonne-sur-la-Lys	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Amettes	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Widehem	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Wissant	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Vieille-Chapelle	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Wambercourt	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Souchez	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Tortefontaine	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Saint-Martin-d'Hardinghem	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Saint-Rémy-au-Bois	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Setques	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Loison-sous-Lens	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Hulluch	62

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Labroye	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Gouy-Saint-André	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Haillicourt	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Gauchin-Légal	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Éperlecques	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Estrée-Cauchy	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Festubert	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Clerques	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Cambrin	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Boiry-Becquerelle	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Boulogne-sur-Mer	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Bruay-la-Buissière	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Beaumontz-lès-Loges	62

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Ambricourt	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Alquines	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Royon	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Sailly-Labourse	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Saint-Laurent-Blangy	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Racquingham	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Richebourg	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Rodelinghem	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Pihen-lès-Guînes	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Nielles-lès-Ardres	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Nort-Leulinghem	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Merck-Saint-Liévin	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Lugy	62

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Maisnil-lès-Ruitz	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Maresville	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Mencas	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Ledinghem	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Locon	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Loos-en-Gohelle	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Houchin	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Labeuvrière	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Héninel	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Hesdigneul-lès-Boulogne	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Hames-Bougres	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Fruges	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Estrée	62

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Fampoux	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Chériennes	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Conchil-le-Temple	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Coulogne	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				La Couture	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Campagne-lès-Guînes	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Bouquehault	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Crépy	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Nouvelle-Église	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Sainte-Austreberthe	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Westrehem	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Wittes	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Vermelles	62

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Violaines	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Torcy	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Saint-Tricat	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Sains-lès-Fressin	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Saint-Léonard	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Raye-sur-Authie	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Ouve-Wirquin	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Bouin-Plumoisson	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Quesques	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Neufchâtel-Hardelot	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Marœuil	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Leulinghen-Bernes	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Sainte-Catherine	62

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Pont-à-Vendin	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Holque	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Gœulzin	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Brunémont	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Zegerscappel	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Boyelles	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Belle-et-Houllefort	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Avion	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Bailleul-Sir-Berthoult	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Bayenghem-lès-Éperlecques	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Beaumetz-lès-Aire	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Les Attaques	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Audincthun	62

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Acquin-Westbécourt	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Aix-en-Issart	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Elnes	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Embry	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Enquin-lez-Guinegatte	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Caumont	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Cavron-Saint-Martin	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Chocques	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Clairmarais	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Clenleu	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Cléty	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Colembert	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Colline-Beaumont	62

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				La Comté	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Condette	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Contes	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Conteville-lès-Boulogne	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Coquelles	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Cormont	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Étapes	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Farbus	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Fauquembergues	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Febvin-Palfart	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Ferfay	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Ferques	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Feuchy	62

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Ficheux	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Fiennes	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Créquy	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Cucq	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Cuinchy	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Dainville	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Dannes	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Delettes	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Dennebrœucq	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Desvres	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Diéval	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Divion	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Dohem	62

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Doudeauville	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Douriez	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Douvrin	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Drouvin-le-Marais	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Frencq	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Fresnicourt-le-Dolmen	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Fressin	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Fréthun	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Gavrelle	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Givenchy-en-Gohelle	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Enquin-sur-Baillons	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Équihen-Plage	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Ergny	62

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Erny-Saint-Julien	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Escalles	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Escoëuilles	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Esquerdes	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Essars	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Buire-le-Sec	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Bully-les-Mines	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Burbure	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Busnes	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Caffiers	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Calais	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Calonne-Ricouart	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				La Calotterie	62

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Camblain-Châtelain	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Camiers	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Campagne-lès-Boulonnais	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Campagne-lès-Wardrecques	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Campigneulles-les-Grandes	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Campigneulles-les-Petites	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Echinghen	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Ecquedecques	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Ecques	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Écuire	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Écurie	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Éleu-dit-Leauwette	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Billy-Berclau	62

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Billy-Montigny	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Bimont	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Canlers	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Capelle-lès-Hesdin	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Carency	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Carly	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Cauchy-à-la-Tour	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Caucourt	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Boiry-Saint-Martin	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Boiry-Sainte-Rictrude	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Boisdinghem	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Boisjean	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Boisleux-au-Mont	62

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Boisieux-Saint-Marc	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Bomy	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Bonningues-lès-Ardres	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Bonningues-lès-Calais	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Boubers-lès-Hesmond	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Bourecq	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Bournonville	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Boursin	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Bourthes	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Bouvelinghem	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Bouvigny-Boyeffles	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Coulomby	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Coupelle-Neuve	62

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Coupelle-Vieille	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Courset	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Coyecques	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Crémarest	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Avesnes	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Ablain-Saint-Nazaire	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Vieille-Église	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Vieil-Moutier	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Villers-au-Bois	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Vimy	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Vincly	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Waben	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Wacquinghen	62

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Wailly	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Wardrecques	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Le Wast	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Wavrans-sur-l'Aa	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Wicquinghem	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Wierre-au-Bois	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Wierre-Effroy	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Willerval	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Wimereux	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Wimille	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Wingles	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Wirwignes	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Wismes	62

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Witternesse	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Wizernes	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Zoteux	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Zouafques	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Zudausques	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Zutkerque	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Saint-Martin-Choquel	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Saint-Martin-sur-Cojeul	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Saint-Michel-sous-Bois	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Saint-Nicolas	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Saint-Omer	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Saint-Omer-Capelle	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Saint-Venant	62

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Sallaumines	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Salperwick	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Samer	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Sangatte	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Sanghen	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Saulchoy	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Selles	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Sempy	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Seninghem	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Senlecques	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Senlis	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Serques	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Servins	62

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Wailly-Beaucamp	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Wancourt	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Sorris	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Surques	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Tardinghen	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Thélus	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Thérouanne	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Thiembronne	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Tigny-Noyelle	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Tilloy-lès-Mofflaines	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Tilques	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Tingry	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Le Touquet-Paris-Plage	62

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Tournehem-sur-la-Hem	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				La Capelle-lès-Boulogne	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Vaudricourt	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Vaudringhem	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Vendin-lès-Béthune	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Vendin-le-Vieil	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Verchin	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Verchocq	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Verlincthun	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Verquin	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Verton	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Acheville	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Achicourt	62

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Acq	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Agny	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Aire-sur-la-Lys	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Airon-Notre-Dame	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Airon-Saint-Vaast	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Aix-en-Ergny	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Aix-Noulette	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Alembon	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Alette	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Alincthun	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Allouagne	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Beaurains	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Beaurainville	62

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Ambleteuse	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Ames	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Andres	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Angres	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Annay	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Annequin	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Annezin	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Anzin-Saint-Aubin	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Ardres	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Arques	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Arras	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Athies	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Attin	62

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Aubin-Saint-Vaast	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Auchy-au-Bois	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Auchy-les-Mines	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Audembert	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Audinghen	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Audrehem	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Audresselles	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Audruicq	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Autingues	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Blendecques	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Bléquin	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Blessy	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Avondance	62

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Avroult	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Baincthun	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Bainghen	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Bajus	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Balinghem	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Barlin	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Basseux	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Bayenghem-lès-Seninghem	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Bazinghen	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Beaumerie-Saint-Martin	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Brêmes	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Brévillers	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Bréxent-Énocq	62

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Brimeux	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Brunembert	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Bécourt	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Bellebrune	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Bénifontaine	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Berck	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Bernieulles	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Béthune	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Beugin	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Beussent	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Beutin	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Bezinghem	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Beuvry	62

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Verquigneul	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Rexpoëde	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Roost-Warendin	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Téteghem-Coudekerque-Village	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Saint-Georges-sur-l'Aa	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Saint-Momelin	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Saint-Pierre-Brouck	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Volckerinckhove	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Sin-le-Noble	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Socx	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Spycker	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Steene	59

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Râches	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Raimbeaucourt	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Quaëdypre	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Nieurlet	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Roucourt	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Oost-Cappel	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Pitgam	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Hoymille	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Millam	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Lambres-lez-Douai	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Lauwin-Planque	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Lécluse	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Lederzeele	59

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Ledringhem	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Loon-Plage	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Marcq-en-Ostrevent	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Herly	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Guînes	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Étrun	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Campagne-lès-Hesdin	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Beuvrequen	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Auchel	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Affringues	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Herzeele	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Hondschoote	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Esquelbecq	59

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Esquerchin	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Estrées	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Faumont	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Féchain	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Férin	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Flines-lez-Raches	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Killem	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Fressain	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Ghyvelde	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Grande-Synthe	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Gravelines	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Guesnain	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Hamel	59

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Brouckerque	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Broxeele	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Bugnicourt	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Cantin	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Cappelle-Brouck	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Cappelle-la-Grande	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Saint-Martin-Boulogne	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Quiestède	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Tubersent	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Le Portel	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Preures	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Quelmes	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Quercamps	62

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Quernes	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Questrecques	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Neuve-Chapelle	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Neuville-Saint-Vaast	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Quilen	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Radinghem	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Rang-du-Fliers	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Ransart	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Saint-Augustin	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Rebergues	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Rebreuve-Ranchicourt	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Reclinghem	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Recques-sur-Course	62

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Recques-sur-Hem	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Regnaville	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Rely	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Remilly-Wirquin	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Renty	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Rimboval	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Coudekerque-Branche	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Craywick	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Cuincy	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Dechy	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Bourbourg	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Douai	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Drincham	59

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Dunkerque	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Erchin	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Eringhem	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Bergues	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Bierne	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Bissezeele	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Bollezeele	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Arleux	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Armbouts-Cappel	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Bray-Dunes	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Rinxent	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Rivière	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Robecq	62

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Roclincourt	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Rœux	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Rombly	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Outreau	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Oye-Plage	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Roquetoire	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Roussent	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Ruisseauville	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Ruitz	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Rumilly	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Ruminghem	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Sains-en-Gohelle	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Saint-Aubin	62

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Saint-Denœux	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Saint-Étienne-au-Mont	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Saint-Floris	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Saint-Folquin	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Saint-Hilaire-Cottes	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Saint-Inglevert	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Saint-Josse	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Sainte-Marie-Kerque	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Saint-Martin-lez-Tatinghem	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Villers-au-Tertre	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Warhem	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Watten	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				West-Cappel	59

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Aubigny-au-Bac	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Anhiers	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Lespinoy	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Monchy-le-Preux	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Mont-Bernanchon	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Montcavrel	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Montreuil-sur-Mer	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Mont-Saint-Éloi	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Moringhem	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Moulle	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Mouriez	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Muncq-Nieurlet	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Nabringhen	62

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Nempont-Saint-Firmin	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Nesles	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Lorgies	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Lottinghen	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Louches	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Lozinghem	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Lumbres	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				La Madelaine-sous-Montreuil	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Neuville-sous-Montreuil	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Neuville-Vitasse	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Nielles-lès-Bléquin	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Nielles-lès-Calais	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Nœux-les-Mines	62

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Nordausques	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Norrent-Fontes	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Nortkerque	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Noyelles-lès-Vermelles	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Oblinghem	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Offekerque	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Offin	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Offrethun	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Ourton	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Mentque-Nortbécourt	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Mercatel	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Méricourt	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Merlimont	62

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Meurchin	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Parenty	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Pernes-lès-Boulogne	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Peuplingues	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Pihem	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Pittefaux	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Planques	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Polincove	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Leulinghem	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Licques	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Lières	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Liettres	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Liévin	62

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Ligny-lès-Aire	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Lillers	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Linghem	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				La Loge	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Loison-sur-Créquoise	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Longfossé	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Longuenesse	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Longueville	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Longvilliers	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Heuringhem	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Hézecques	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Hinges	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Hocquinghen	62

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Houdain	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Houille	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Hubersent	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Huby-Saint-Leu	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Hucqueliers	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Maintenay	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Mametz	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Maninghem	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Maninghen-Henne	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Marant	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Marck	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Marconne	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Marconnelle	62

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Marenla	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Marles-les-Mines	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Marles-sur-Canche	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Marquise	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Matringhem	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Mazingarbe	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Mazinghem	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Menneville	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Lebiez	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Lefaux	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Lens	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Lépine	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Lespesses	62

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Wormhout	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Wylder	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Zuydcoote	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Uxem	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Lacres	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Laires	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Lambres	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Landrethun-le-Nord	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Landrethun-lès-Ardres	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Lapugnoy	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Hardinghen	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Harnes	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Haut-Loquin	62

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Helfaut	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Hénin-sur-Cojeul	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Leubringhen	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Estevelles	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Estrée-Blanche	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Estréelles	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Groffliers	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Guarbecque	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Guémappe	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Guemps	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Guigny	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Guisy	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Haisnes	62

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Halinghen	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Hallines	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Ham-en-Artois	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Fléchin	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Fouquereuil	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Fouquières-lès-Béthune	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Fouquières-lès-Lens	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Henneveux	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Herbinghen	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Hermelinghen	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Hermin	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Hersin-Coupigny	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Hervelinghen	62

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Hesdigneul-lès-Béthune	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Hesdin	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Hesdin-l'Abbé	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Hesmond	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Givenchy-lès-la-Bassée	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Gonnehem	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Gosnay	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Gouy-Servins	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Grenay	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Humbert	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Bellinghem	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Inxent	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Isbergues	62

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Isques	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Journy	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Labourse	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Wulverdinghe	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Grand-Fort-Philippe	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Courchelettes	59
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Rety	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Noyelles-sous-Lens	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Maresquel-Ecquemicourt	62
Amiens	Université d'Amiens	Université d'Amiens	28229	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)				Wisques	62
Bordeaux	Université de Bordeaux - Bordeaux Métropole	Université de Bordeaux - Bordeaux Métropole	35210	Portail psychologie / anthropologie / sciences de l'éducation	Bordeaux				

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Bordeaux	Université de Bordeaux - Bordeaux Métropole	Université de Bordeaux - Bordeaux Métropole	35210	Portail psychologie / anthropologie / Sciences de l'éducation	Limoges				
Bordeaux	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Université de Pau et des Pays de l'Adour	7740	Histoire	Bordeaux				
Bordeaux	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Université de Pau et des Pays de l'Adour	7740	Histoire		32	Gers		
Bordeaux	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Université de Pau et des Pays de l'Adour	7740	Histoire		65	Hautes-Pyrénées		
Bordeaux	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Université de Pau et des Pays de l'Adour	7745	Informatique	Bordeaux				
Bordeaux	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Université de Pau et des Pays de l'Adour	7745	Informatique		32	Gers		
Bordeaux	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Université de Pau et des Pays de l'Adour	7745	Informatique		65	Hautes-Pyrénées		
Bordeaux	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Université de Pau et des Pays de l'Adour	7748	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours anglais	Bordeaux				

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Bordeaux	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Université de Pau et des Pays de l'Adour	7748	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours anglais		65	Hautes-Pyrénées		
Bordeaux	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Université de Pau et des Pays de l'Adour	7748	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours anglais		32	Gers		
Bordeaux	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Université de Pau et des Pays de l'Adour	7752	Administration économique et sociale	Bordeaux				
Bordeaux	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Université de Pau et des Pays de l'Adour	7752	Administration économique et sociale		65	Hautes-Pyrénées		
Bordeaux	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Université de Pau et des Pays de l'Adour	7752	Administration économique et sociale		32	Gers		
Bordeaux	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Université de Pau et des Pays de l'Adour	7753	Droit	Bordeaux				
Bordeaux	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Université de Pau et des Pays de l'Adour	7753	Droit		65	Hautes-Pyrénées		
Bordeaux	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Université de Pau et des Pays de l'Adour	7753	Droit		32	Gers		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Bordeaux	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Université de Pau et des Pays de l'Adour	7754	Économie et gestion	Bordeaux				
Bordeaux	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Université de Pau et des Pays de l'Adour	7754	Économie et gestion		65	Hautes-Pyrénées		
Bordeaux	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Université de Pau et des Pays de l'Adour	7754	Économie et gestion		32	Gers		
Bordeaux	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Université de Pau et des Pays de l'Adour	12141	Sociologie	Bordeaux				
Bordeaux	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Université de Pau et des Pays de l'Adour	12141	Sociologie		65	Hautes-Pyrénées		
Bordeaux	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Université de Pau et des Pays de l'Adour	12141	Sociologie		32	Gers		
Bordeaux	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Université de Pau et des Pays de l'Adour	15189	Langues étrangères appliquées – parcours anglais, espagnol-écogestion	Bordeaux				
Bordeaux	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Université de Pau et des Pays de l'Adour	15189	Langues étrangères appliquées – parcours anglais, espagnol-écogestion		32	Gers		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Bordeaux	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Université de Pau et des Pays de l'Adour	15189	Langues étrangères appliquées – parcours anglais, espagnol-écogestion		65	Hautes-Pyrénées		
Bordeaux	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Université de Pau et des Pays de l'Adour	18027	Langues étrangères appliquées – parcours anglais, espagnol-langues de spécialité	Bordeaux				
Bordeaux	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Université de Pau et des Pays de l'Adour	18027	Langues étrangères appliquées - parcours anglais, espagnol-langues de spécialité		32	Gers		
Bordeaux	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Université de Pau et des Pays de l'Adour	18027	Langues étrangères appliquées – parcours anglais, espagnol-langues de spécialité		65	Hautes-Pyrénées		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	3666	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Anglais	Grenoble				
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	3666	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours anglais		5	Hautes-Alpes		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes -	3666	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours anglais		84	Vaucluse		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
		Antenne de Valence							
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	3667	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-espagnol	Grenoble				
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	3667	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-espagnol		5	Hautes-Alpes		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	3667	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-espagnol		84	Vaucluse		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	3668	Lettres – parcours lettres modernes	Grenoble				
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	3668	Lettres – parcours lettres modernes		5	Hautes-Alpes		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	3668	Lettres – parcours lettres modernes		84	Vaucluse		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	3669	Arts du spectacle – parcours arts du spectacle-lettres modernes	Grenoble				
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	3669	Arts du spectacle – parcours arts du spectacle-lettres modernes		5	Hauts-Alpes		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	3669	Arts du spectacle – parcours arts du spectacle-lettres modernes		84	Vaucluse		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	3670	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-allemand	Grenoble				
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	3670	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-allemand		5	Hauts-Alpes		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	3670	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-allemand		84	Vaucluse		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	5012	Géographie et aménagement	Grenoble				

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	5012	Géographie et aménagement		1	Ain		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	5012	Géographie et aménagement		5	Hautes-Alpes		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	5048	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours allemand	Grenoble				
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	5048	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours allemand		5	Hautes-Alpes		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	5052	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-arabe	Grenoble				
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	5052	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-arabe		5	Hautes-Alpes		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	5053	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-chinois	Grenoble				
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	5053	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-chinois		5	Hautes-Alpes		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	5054	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-italien	Grenoble				
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	5054	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-italien		5	Hautes-Alpes		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	5055	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-japonais	Grenoble				
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	5055	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-japonais		5	Hautes-Alpes		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	5058	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-russe	Grenoble				
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	5058	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-russe		5	Hautes-Alpes		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	5061	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours espagnol	Grenoble				
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	5061	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours espagnol		5	Hautes-Alpes		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	5063	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours italien	Grenoble				
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	5063	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours italien		5	Hautes-Alpes		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	5066	Arts du spectacle	Grenoble				
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	5066	Arts du spectacle		5	Hautes-Alpes		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	5067	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours russe	Grenoble				
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	5067	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours russe		5	Hautes-Alpes		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	5068	Sciences du langage	Grenoble				
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	5068	Sciences du langage		5	Hautes-Alpes		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	5069	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-allemand	Grenoble				
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	5069	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-allemand		5	Hautes-Alpes		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	5070	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-espagnol	Grenoble				
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	5070	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-espagnol		5	Hautes-Alpes		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	5071	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours anglais	Grenoble				
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	5071	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours anglais		5	Hautes-Alpes		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	5072	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours allemand débutant	Grenoble				
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	5072	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours allemand débutant		5	Hautes-Alpes		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	5073	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours russe débutant	Grenoble				
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	5073	Langues, littératures et civilisations étrangères et		5	Hautes-Alpes		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
				régionales – parcours russe débutant					
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	5081	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-arabe débutant	Grenoble				
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	5081	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-arabe débutant		5	Hautes-Alpes		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	5082	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-japonais débutant	Grenoble				
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	5082	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-japonais débutant		5	Hautes-Alpes		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	5083	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-russe débutant	Grenoble				
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	5083	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-russe débutant		5	Hautes-Alpes		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	12310	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-allemand débutant	Grenoble				
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	12310	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-allemand débutant		5	Hautes-Alpes		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	16097	Sciences de l'éducation et de la formation	Grenoble				
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	16097	Sciences de l'éducation et de la formation		5	Hautes-Alpes		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	17485	Double licence philosophie-lettres / double licence philosophie-lettres modernes	Grenoble				
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	17485	Double licence philosophie-lettres / double licence philosophie-lettres modernes		5	Hautes-Alpes		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	17890	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-chinois débutant	Grenoble				
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	17890	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-chinois débutant		5	Hautes-Alpes		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	23720	Double licence philosophie-lettres / double licence philosophie-lettres classiques	Grenoble				
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	23720	Double licence philosophie-lettres / double licence philosophie-lettres classiques		5	Hautes-Alpes		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	30761	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)	Grenoble				

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	30761	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)		5	Hautes-Alpes		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	30911	Sciences pour la santé / biotechnologies pour la santé / accès santé	Grenoble				
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	30911	Sciences pour la santé / biotechnologies pour la santé / accès santé		5	Hautes-Alpes		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	30913	Lettres – parcours lettres modernes	Grenoble				
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	30913	Lettres – parcours lettres modernes		5	Hautes-Alpes		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	31041	Portail droit / Droit	Grenoble				
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	31041	Portail droit / Droit		5	Hautes-Alpes		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	31041	Portail droit / Droit		84	Vaucluse		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	31050	Portail économie et gestion / économie et gestion	Grenoble				
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	31050	Portail économie et gestion / économie et gestion		5	Hautes-Alpes		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	31050	Portail économie et gestion / économie et gestion		84	Vaucluse		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	31062	Portail histoire / histoire	Grenoble				
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	31062	Portail histoire / histoire		5	Hautes-Alpes		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	31065	Portail histoire de l'art et archéologie / histoire de l'art et archéologie	Grenoble				
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	31065	Portail histoire de l'art et archéologie / histoire de l'art et archéologie		5	Hautes-Alpes		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	31068	Portail musicologie / musicologie	Grenoble				
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	31068	Portail musicologie / musicologie		5	Hautes-Alpes		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	31718	Psychologie – parcours psychologie	Grenoble				
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	31718	Psychologie – parcours psychologie		5	Hautes-Alpes		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	31721	Sociologie – parcours sociologie	Grenoble				
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	31721	Sociologie – parcours sociologie		1	Ain		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	31721	Sociologie – parcours sociologie		42	Loire		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	31721	Sociologie – parcours sociologie		69	Rhône		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	31721	Sociologie – parcours sociologie		5	Hautes-Alpes		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	31724	Portail sciences de la vie / sciences du vivant	Grenoble				
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	31724	Portail sciences de la vie / sciences du vivant		5	Hautes-Alpes		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	31731	Sciences de la Terre – parcours sciences de la Terre et de l'environnement	Grenoble				
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	31731	Sciences de la Terre – parcours sciences de la Terre et de l'environnement		5	Hautes-Alpes		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	31922	Portail chimie / chimie et Bbiochimie	Grenoble				

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	31922	Portail chimie / chimie et biochimie		5	Hautes-Alpes		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	31929	Portail physique, chimie, mécanique, mathématiques (PCMM)	Grenoble				
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	31929	Portail physique, chimie, mécanique, mathématiques (PCMM)		5	Hautes-Alpes		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	31940	Portail informatique, mathématiques et application (IMA)	Grenoble				
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	31940	Portail informatique, mathématiques et application (IMA)		5	Hautes-Alpes		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	31944	Portail sciences pour l'ingénieur	Grenoble				
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	31944	Portail sciences pour l'ingénieur		5	Hautes-Alpes		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	32006	Portail mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales / mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales (MIASHS)	Grenoble				

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	32006	Portail mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales / mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales (MIASHS)		5	Hautes-Alpes		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	35496	Portail philosophie / philosophie	Grenoble				
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	35496	Portail philosophie / philosophie		5	Hautes-Alpes		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	35759	Portail chimie / portail chimie-biologie	Grenoble				
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	35759	Portail chimie / portail chimie-biologie		5	Hautes-Alpes		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	35759	Portail chimie / portail chimie-biologie		84	Vaucluse		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes -	35778	Portail informatique / informatique,	Grenoble				

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
		Antenne de Valence		mathématiques et applications (IMA)					
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	35778	Portail informatique / informatique, mathématiques et applications (IMA)		5	Hautes-Alpes		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	35778	Portail informatique / informatique, mathématiques et applications (IMA)		84	Vaucluse		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	35787	Portail physique / physique, chimie, mécanique, mathématiques (PCMM)	Grenoble				
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	35787	Portail physique / physique, chimie, mécanique, mathématiques (PCMM)		5	Hautes-Alpes		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	35787	Portail physique / physique, chimie, mécanique, mathématiques (PCMM)		84	Vaucluse		
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	8803	Lettres	Grenoble				

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	8803	Lettres		1	Ain		
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	8804	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours anglais	Grenoble				
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	8804	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours anglais		1	Ain		
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	8805	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours italien	Grenoble				
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	8805	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours italien		1	Ain		
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	8806	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours espagnol	Grenoble				
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	8806	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours espagnol		1	Ain		
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	8807	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-allemand	Grenoble				

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	8807	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-allemand		1	Ain		
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	8808	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-espagnol	Grenoble				
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	8808	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-espagnol		1	Ain		
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	8809	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-italien	Grenoble				
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	8809	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-italien		1	Ain		
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	8810	Administration économique et sociale – parcours AES	Grenoble				
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	8810	Administration économique et sociale – parcours AES		1	Ain		
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	8811	Droit	Grenoble				

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	8811	Droit		1	Ain		
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	8813	Sociologie	Grenoble				
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	8813	Sociologie		1	Ain		
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	8814	Histoire – parcours sciences po / droit	Grenoble				
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	8814	Histoire – parcours sciences po / droit		1	Ain		
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	8919	Économie et gestion	Grenoble				
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	8919	Économie et gestion		1	Ain		
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	14300	Information et communication	Grenoble				

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	14300	Information et communication		1	Ain		
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	20412	Histoire – parcours histoire et civilisations	Grenoble				
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	20412	Histoire – parcours histoire et civilisations		1	Ain		
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	22073	Économie et gestion – parcours science politique et relations internationales	Grenoble				
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	22073	Économie et gestion – parcours science politique et relations internationales		1	Ain		
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	23367	Histoire – parcours archéologie, histoire de l'art, patrimoine	Grenoble				
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	23367	Histoire – parcours archéologie, histoire de l'art, patrimoine		1	Ain		
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	27760	Portail psychologie	Grenoble				

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	27760	Portail Psychologie		1	Ain		
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	28716	Portail Physique, chimie - Parcours Chimie (tronc commun MPC: Mathématiques Physique Chimie)	Grenoble				
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	28716	Portail Physique, chimie - Parcours Chimie (tronc commun MPC: Mathématiques Physique Chimie)		1	Ain		
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	28720	Portail Sciences de la vie	Grenoble				
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	28720	Portail Sciences de la vie		1	Ain		
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université-Savoie Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	29645	Portail physique, chimie – parcours physique (tronc commun MPC : mathématiques, physique et chimie)	Grenoble				

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	29645	Portail physique-chimie – parcours physique (tronc commun MPC : mathématiques, physique et chimie)		1	Ain		
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	29647	Portail physique-chimie – parcours physique-chimie (tronc commun MPC : mathématiques, physique et chimie)	Grenoble				
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	29647	Portail physique-chimie – parcours physique-chimie (tronc commun MPC : mathématiques, physique et chimie)		1	Ain		
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	29649	Portail géographie et aménagement	Grenoble				
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	29649	Portail géographie et aménagement		1	Ain		
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	29652	Portail mathématiques (tronc commun MPC : mathématiques, physique et chimie)	Grenoble				

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	29652	Portail mathématiques - (tronc commun MPC : mathématiques, physique et chimie)		1	Ain		
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	29654	Portail sciences de la Terre	Grenoble				
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	29654	Portail sciences de la Terre		1	Ain		
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	29658	Portail mathématiques (tronc commun MISPI : mathématiques, informatique, sciences pour l'ingénieur)	Grenoble				
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	29658	Portail mathématiques (tronc commun MISPI : mathématiques, informatique, sciences pour l'ingénieur)		1	Ain		
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	29662	Portail sciences pour l'ingénieur / électronique, télécommunications et réseaux (tronc commun MISPI : mathématiques,	Grenoble				

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
				informatique, sciences pour l'ingénieur)					
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	29662	Portail sciences pour l'ingénieur / électronique, télécommunications et réseaux (tronc commun MISPI : mathématiques, informatique, sciences pour l'ingénieur)		1	Ain		
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	29664	Portail informatique (tronc commun MISPI : mathématiques, informatique, sciences pour l'ingénieur)	Grenoble				
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	29664	Portail informatique (tronc commun MISPI : mathématiques, informatique, sciences pour l'ingénieur)		1	Ain		
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Annecy-le-Vieux	32066	Économie et gestion – parcours informatique, numérique et gestion industrielle	Grenoble				
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Annecy-le-Vieux	32066	Économie et gestion – parcours informatique,		1	Ain		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
				numérique et gestion industrielle					
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10700	Géographie et aménagement	Limoges				
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10700	Géographie et aménagement		3	Allier		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10700	Géographie et aménagement		16	Charente		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10700	Géographie et aménagement		46	Lot		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10700	Géographie et aménagement		24	Dordogne		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10700	Géographie et aménagement		36	Indre		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10700	Géographie et aménagement		15	Cantal		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10702	Histoire	Limoges				
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10702	Histoire		3	Allier		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10702	Histoire		46	Lot		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10702	Histoire		16	Charente		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10702	Histoire		24	Dordogne		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10702	Histoire		15	Cantal		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10702	Histoire		36	Indre		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10708	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-espagnol	Limoges				
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10708	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-espagnol		15	Cantal		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10708	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-espagnol		24	Dordogne		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10708	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-espagnol		16	Charente		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10708	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-espagnol		36	Indre		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10708	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-espagnol		3	Allier		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10708	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-espagnol		46	Lot		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10710	Sciences du langage	Limoges				
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10710	Sciences du langage		46	Lot		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10710	Sciences du langage		3	Allier		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10710	Sciences du langage		15	Cantal		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10710	Sciences du langage		24	Dordogne		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10710	Sciences du langage		36	Indre		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10710	Sciences du langage		16	Charente		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10713	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours espagnol	Limoges				
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10713	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours espagnol		15	Cantal		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10713	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours espagnol		16	Charente		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10713	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours espagnol		24	Dordogne		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10713	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours espagnol		3	Allier		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10713	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours espagnol		46	Lot		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10713	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours espagnol		36	Indre		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10714	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-allemand	Limoges				
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10714	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-allemand		15	Cantal		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10714	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-allemand		16	Charente		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10714	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-allemand		36	Indre		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10714	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-allemand		46	Lot		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10714	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-allemand		3	Allier		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10714	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-allemand		24	Dordogne		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10715	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours anglais	Limoges				
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10715	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours anglais		24	Dordogne		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10715	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours anglais		46	Lot		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10715	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours anglais		15	Cantal		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10715	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours anglais		3	Allier		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10715	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours anglais		16	Charente		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10715	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours anglais		36	Indre		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10716	Économie et gestion – parcours classique	Limoges				
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10716	Économie et gestion – parcours classique		24	Dordogne		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10716	Économie et gestion – parcours classique		16	Charente		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10716	Économie et gestion – parcours classique		3	Allier		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10716	Économie et gestion – parcours classique		15	Cantal		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10716	Économie et gestion – parcours classique		46	Lot		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10716	Économie et gestion – parcours classique		36	Indre		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10717	Administration économique et sociale – parcours classique	Limoges				

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10717	Administration économique et sociale – parcours classique		16	Charente		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10717	Administration économique et sociale – parcours classique		46	Lot		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10717	Administration économique et sociale – parcours classique		24	Dordogne		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10717	Administration économique et sociale – parcours classique		15	Cantal		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10717	Administration économique et sociale – parcours classique		3	Allier		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10717	Administration économique et sociale – parcours classique		36	Indre		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	12421	Lettres	Limoges				
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	12421	Lettres		24	Dordogne		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	12421	Lettres		46	Lot		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	12421	Lettres		3	Allier		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	12421	Lettres		15	Cantal		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	12421	Lettres		16	Charente		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	12421	Lettres		36	Indre		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	20737	Économie et gestion – parcours international	Limoges				
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	20737	Économie et gestion – parcours international		24	Dordogne		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	20737	Économie et gestion – parcours international		36	Indre		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	20737	Économie et gestion – parcours international		16	Charente		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	20737	Économie et gestion – parcours international		3	Allier		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	20737	Économie et gestion – parcours international		15	Cantal		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	20737	Économie et gestion – parcours international		46	Lot		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	20740	Informatique – parcours sciences exactes et appliquées	Limoges				
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	20740	Informatique – parcours sciences exactes et appliquées		3	Allier		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	20740	Informatique – parcours sciences exactes et appliquées		15	Cantal		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	20740	Informatique – parcours sciences exactes et appliquées		16	Charente		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	20740	Informatique – parcours sciences exactes et appliquées		24	Dordogne		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	20740	Informatique – parcours sciences exactes et appliquées		46	Lot		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	20740	Informatique – parcours sciences exactes et appliquées		36	Indre		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	20743	Physique-chimie – parcours sciences exactes et appliquées	Limoges				
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	20743	Physique-chimie – parcours sciences exactes et appliquées		24	Dordogne		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	20743	Physique-chimie – parcours sciences exactes et appliquées		16	Charente		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	20743	Physique-chimie – parcours sciences exactes et appliquées		36	Indre		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	20743	Physique-chimie – parcours sciences exactes et appliquées		3	Allier		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	20743	Physique-chimie – parcours sciences exactes et appliquées		15	Cantal		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	20743	Physique-chimie – parcours sciences exactes et appliquées		46	Lot		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	20744	Génie civil – parcours sciences exactes et appliquées	Limoges				
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	20744	Génie civil – parcours sciences exactes et appliquées		24	Dordogne		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	20744	Génie civil – parcours sciences exactes et appliquées		16	Charente		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	20744	Génie civil – parcours sciences exactes et appliquées		3	Allier		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	20744	Génie civil – parcours sciences exactes et appliquées		46	Lot		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	20744	Génie civil – parcours sciences exactes et appliquées		36	Indre		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	20744	Génie civil – parcours sciences exactes et appliquées		15	Cantal		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	27208	Portail chimie – parcours sciences exactes et appliquées	Limoges				
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	27208	Portail chimie – parcours sciences exactes et appliquées		46	Lot		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	27208	Portail chimie – parcours sciences exactes et appliquées		15	Cantal		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	27208	Portail chimie – parcours sciences exactes et appliquées		16	Charente		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	27208	Portail chimie – parcours sciences exactes et appliquées		24	Dordogne		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	27208	Portail chimie – parcours sciences exactes et appliquées		36	Indre		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	27208	Portail chimie – parcours sciences exactes et appliquées		3	Allier		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges - Antenne de Brive	27740	Portail Droit / Droit	Limoges				
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges - Antenne de Brive	27740	Portail Droit / Droit		3	Allier		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges - Antenne de Brive	27740	Portail Droit / Droit		16	Charente		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges - Antenne de Brive	27740	Portail Droit / Droit		36	Indre		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges - Antenne de Brive	27740	Portail Droit / Droit		46	Lot		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges - Antenne de Brive	27740	Portail Droit / Droit		15	Cantal		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges - Antenne de Brive	27740	Portail Droit / Droit		24	Dordogne		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	27742	Portail Droit / Droit	Limoges				
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	27742	Portail Droit / Droit		36	Indre		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	27742	Portail Droit / Droit		3	Allier		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	27742	Portail Droit / Droit		16	Charente		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	27742	Portail Droit / Droit		24	Dordogne		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	27742	Portail Droit / Droit		46	Lot		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	27742	Portail Droit / Droit		15	Cantal		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	31102	Portail mathématiques – parcours sciences exactes et appliquées	Limoges				
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	31102	Portail mathématiques – parcours sciences exactes et appliquées		3	Allier		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	31102	Portail mathématiques – parcours sciences exactes et appliquées		15	Cantal		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	31102	Portail mathématiques – parcours sciences exactes et appliquées		16	Charente		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	31102	Portail mathématiques – parcours sciences exactes et appliquées		24	Dordogne		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	31102	Portail mathématiques – parcours sciences exactes et appliquées		36	Indre		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	31102	Portail mathématiques – parcours sciences exactes et appliquées		46	Lot		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	31104	Portail physique – parcours sciences exactes et appliquées	Limoges				
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	31104	Portail physique – parcours sciences exactes et appliquées		3	Allier		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	31104	Portail physique – parcours sciences exactes et appliquées		15	Cantal		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	31104	Portail physique – parcours sciences exactes et appliquées		16	Charente		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	31104	Portail physique – parcours sciences exactes et appliquées		24	Dordogne		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	31104	Portail physique – parcours sciences exactes et appliquées		36	Indre		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	31104	Portail physique – parcours sciences exactes et appliquées		46	Lot		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	32137	Portail sociologie	Limoges				
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	32137	Portail sociologie		3	Allier		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	32137	Portail sociologie		15	Cantal		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	32137	Portail sociologie		16	Charente		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	32137	Portail sociologie		24	Dordogne		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	32137	Portail sociologie		36	Indre		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	32137	Portail sociologie		46	Lot		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges / lycée Turgot à Limoges	32725	Sciences et technologies – parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE)	Limoges				

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges / lycée Turgot à Limoges	32725	Sciences et technologies – parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE)		3	Allier		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges / lycée Turgot à Limoges	32725	Sciences et technologies – parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE)		15	Cantal		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges / lycée Turgot à Limoges	32725	Sciences et technologies – parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE)		24	Dordogne		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges / lycée Turgot à Limoges	32725	Sciences et technologies – parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE)		36	Indre		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges / lycée Turgot à Limoges	32725	Sciences et technologies – parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE)		46	Lot		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges / lycée Turgot à Limoges	32725	Sciences et technologies – parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE)		16	Charente		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	35385	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-italien	Limoges				
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	35385	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-italien		3	Allier		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	35385	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-italien		15	Cantal		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	35385	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-italien		16	Charente		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	35385	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-italien		24	Dordogne		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	35385	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-italien		36	Indre		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	35385	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-italien		46	Lot		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	35824	Portail sciences de la vie et de la Terre	Limoges				
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	35824	Portail sciences de la vie et de la Terre		3	Allier		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	35824	Portail sciences de la vie et de la Terre		15	Cantal		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	35824	Portail sciences de la vie et de la Terre		16	Charente		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	35824	Portail sciences de la vie et de la Terre		24	Dordogne		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	35824	Portail sciences de la vie et de la Terre		36	Indre		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	35824	Portail sciences de la vie et de la Terre		46	Lot		
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	5333	Arts plastiques	Besançon				
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	5333	Arts plastiques	Grenoble				
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	5333	Arts plastiques	Dijon				
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	5333	Arts plastiques	Clermont-Ferrand				
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	5333	Arts plastiques	Lyon				
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur	Lyon				
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Montceaux-l'Étoile	71

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Châtenay	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Les Guerreaux	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Chambilly	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Anzy-le-Duc	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Saint-Laurent-en-Brionnais	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				La Motte-Saint-Jean	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Ligny-en-Brionnais	71

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Gilly-sur-Loire	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Bois-Sainte-Marie	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Saint-Julien-de-Civry	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Saint-Christophe-en-Brionnais	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Artaix	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Vitry-en-Charollais	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Mailly	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Marcigny	71

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Melay	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Hautefond	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Nochize	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Oyé	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Paray-le-Monial	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Change	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Curbigny	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Digoin	71

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Dyo	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Fleury-la-Montagne	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Gibles	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				L'Hôpital-le-Mercier	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Iguerande	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Chenay-le-Châtel	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				La Clayette	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Colombier-en-Brionnais	71

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Céron	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Amanzé	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				La Chapelle-sous-Dun	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Châteauneuf	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Baugy	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Bourg-le-Comte	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Briant	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Vareilles	71

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Varenne-l'Arconce	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Varenne-Saint-Germain	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Varennnes-sous-Dun	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Vauban	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Volesvres	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Versaugues	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Vindecy	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Semur-en-Brionnais	71

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Saint-Yan	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Saint-Martin-de-Lixy	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Baudemont	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Saint-Léger-lès-Paray	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Saint-Martin-du-Lac	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Tancon	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Saint-Racho	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Saint-Symphorien-des-Bois	71

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Perrigny-sur-Loire	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Poisson	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Prizy	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Rigny-sur-Arroux	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Saint-Agnan	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Saint-Maurice-lès-Châteauneuf	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Saint-Bonnet-de-Cray	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Saint-Didier-en-Brionnais	71

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Saint-Edmond	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Sainte-Foy	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Saint-Germain-en-Brionnais	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Sarry	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur				Saint-Julien-de-Jonzy	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur		43	Haute-Loire		
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	5358	Sciences pour l'ingénieur		7	Ardèche		
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet / lycée Fauriel à Saint-Étienne	32739	Mathématiques – parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE)	Clermont-Ferrand				

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet / lycée Fauriel à Saint-Étienne	32739	Mathématiques – parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE)	Lyon				
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale	Lyon				
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Montceaux-l'Étoile	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Châtenay	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Les Guerreux	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Chambilly	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Anzy-le-Duc	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Saint-Laurent-en-Brionnais	71

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				La Motte-Saint-Jean	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Ligny-en-Brionnais	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Gilly-sur-Loire	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Bois-Sainte-Marie	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Saint-Julien-de-Civry	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Saint-Christophe-en-Brionnais	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Artaix	71

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Vitry-en-Charollais	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Mailly	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Marcigny	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Melay	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Hautefond	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Nochize	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Oyé	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Paray-le-Monial	71

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Change	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Curbigny	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Digoin	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Dyo	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Fleury-la-Montagne	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Gibles	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				L'Hôpital-le-Mercier	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Iguerande	71

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Chenay-le-Châtel	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				La Clayette	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Colombier-en-Brionnais	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Céron	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Amanzé	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				La Chapelle-sous-Dun	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Châteauneuf	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Baugy	71

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Bourg-le-Comte	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Briant	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Vareilles	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Varenne-l'Arconce	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Varenne-Saint-Germain	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Varenes-sous-Dun	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Vauban	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Volesvres	71

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Versaugues	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Vindecy	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Semur-en-Brionnais	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Saint-Yan	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Saint-Martin-de-Lixy	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Baudemont	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Saint-Léger-lès-Paray	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Saint-Martin-du-Lac	71

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Tancon	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Saint-Racho	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Saint-Symphorien-des-Bois	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Perrigny-sur-Loire	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Poisson	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Prizy	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Rigny-sur-Arroux	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Saint-Agnan	71

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Saint-Maurice-lès-Châteauneuf	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Saint-Bonnet-de-Cray	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Saint-Didier-en-Brionnais	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Saint-Edmond	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Sainte-Foy	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Saint-Germain-en-Brionnais	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Sarry	71
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale				Saint-Julien-de-Jonzy	71

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale		7	Ardèche		
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet - Campus de Roanne	35613	Portail administration économique et sociale		43	Haute-Loire		
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle	Lyon				
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Villefontaine	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Saint-Romain-de-Jalionas	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				L'Isle-d'Abeau	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Chuzelles	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Four	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Frontonas	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Nivolas-Vermelle	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Oytier-Saint-Oblas	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Luzinay	38

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Pont-de-Chéruy	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Bonnefamille	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Bourgoin-Jallieu	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Crémieu	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Domarin	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Chasse-sur-Rhône	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Chavanoz	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Grenay	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Heyrieux	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Hières-sur-Amby	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Janneyrias	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Leyrieu	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				La Balme-les-Grottes	38

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Chamagnieu	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Charvieu-Chavagneux	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Annoisin-Chatelans	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Anthon	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Chonas-l'Amballan	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Chozeau	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Valencin	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Vaulx-Milieu	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				La Verpillière	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Veyssillieu	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Vienne	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Villemoirieu	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Villette-d'Anthon	38

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Villette-de-Vienne	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Satolas-et-Bonce	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Serpaize	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Seyssuel	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Tignieu-Jameyzieu	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Saint-Marcel-Bel-Accueil	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Vernas	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Roche	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Les Roches-de-Condrieu	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Ruy-Montceau	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Saint-Alban-de-Roche	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Panossas	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Saint-Just-Chaleyssin	38

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Moras	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Saint-Quentin-Fallavier	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Reventin-Vaugris	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Les Côtes-d'Arey	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Diémoz	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Chèzeneuve	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle				Vertrieu	38
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle		43	Haute-Loire		
Lyon	Université Lumière Lyon 2	Université Lumière Lyon 2	35430	Arts du spectacle		7	Ardèche		
Montpellier	Université de Nîmes	Université de Nîmes	4013	Lettres – parcours lettres modernes appliquées	Montpellier				
Montpellier	Université de Nîmes	Université de Nîmes	4013	Lettres – parcours lettres modernes appliquées		12	Aveyron		
Montpellier	Université de Nîmes	Université de Nîmes	4013	Lettres – parcours lettres modernes appliquées		84	Vaucluse		
Montpellier	Université de Nîmes	Université de Nîmes	4014	Arts – parcours design	Montpellier				

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Montpellier	Université de Nîmes	Université de Nîmes	4014	Arts – parcours design		12	Aveyron		
Montpellier	Université de Nîmes	Université de Nîmes	4014	Arts – parcours design		84	Vaucluse		
Montpellier	Université de Nîmes	Université de Nîmes	4015	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours espagnol	Montpellier				
Montpellier	Université de Nîmes	Université de Nîmes	4015	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours espagnol		84	Vaucluse		
Montpellier	Université de Nîmes	Université de Nîmes	4015	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours espagnol		12	Aveyron		
Montpellier	Université de Nîmes	Université de Nîmes	4016	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours anglais	Montpellier				
Montpellier	Université de Nîmes	Université de Nîmes	4016	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours anglais		12	Aveyron		
Montpellier	Université de Nîmes	Université de Nîmes	4016	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours anglais		84	Vaucluse		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Montpellier	Université de Nîmes	Université de Nîmes	4018	Administration économique et sociale	Montpellier				
Montpellier	Université de Nîmes	Université de Nîmes	4018	Administration économique et sociale		84	Vaucluse		
Montpellier	Université de Nîmes	Université de Nîmes	4018	Administration économique et sociale		12	Aveyron		
Montpellier	Université de Nîmes	Université de Nîmes	4020	Histoire – parcours histoire et patrimoine	Montpellier				
Montpellier	Université de Nîmes	Université de Nîmes	4020	Histoire – parcours histoire et patrimoine		12	Aveyron		
Montpellier	Université de Nîmes	Université de Nîmes	4020	Histoire – parcours histoire et patrimoine		84	Vaucluse		
Montpellier	Université de Nîmes	Université de Nîmes	20422	Sciences et techniques des activités physiques et sportives – parcours sciences et techniques des activités physiques et sportives	Montpellier				
Montpellier	Université de Nîmes	Université de Nîmes	20422	Sciences et techniques des activités physiques et sportives – parcours sciences et techniques des activités physiques et sportives		84	Vaucluse		
Montpellier	Université de Nîmes	Université de Nîmes	20422	Sciences et techniques des activités physiques et sportives – parcours sciences		12	Aveyron		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
				et techniques des activités physiques et sportives					
Montpellier	Université de Nîmes	Université de Nîmes	23857	Mathématiques	Montpellier				
Montpellier	Université de Nîmes	Université de Nîmes	23857	Mathématiques		12	Aveyron		
Montpellier	Université de Nîmes	Université de Nîmes	23857	Mathématiques		84	Vaucluse		
Montpellier	Université de Nîmes	Université de Nîmes	28792	Portail psychologie	Montpellier				
Montpellier	Université de Nîmes	Université de Nîmes	28792	Portail psychologie		84	Vaucluse		
Montpellier	Université de Nîmes	Université de Nîmes	28792	Portail psychologie		12	Aveyron		
Montpellier	Université de Nîmes	Université de Nîmes	28868	Portail droit	Montpellier				
Montpellier	Université de Nîmes	Université de Nîmes	28868	Portail droit		84	Vaucluse		
Montpellier	Université de Nîmes	Université de Nîmes	28868	Portail droit		12	Aveyron		
Montpellier	Université de Nîmes	Université de Nîmes	28880	Portail sciences de la vie / biologie-environnement	Montpellier				
Montpellier	Université de Nîmes	Université de Nîmes	28880	Portail sciences de la vie / biologie-environnement		12	Aveyron		
Montpellier	Université de Nîmes	Université de Nîmes	28880	Portail sciences de la vie / biologie-environnement		84	Vaucluse		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4555	Administration économique et sociale – parcours AES	Montpellier				
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4555	Administration économique et sociale – parcours AES		12	Aveyron		
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4556	Histoire	Montpellier				
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4556	Histoire		12	Aveyron		
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4557	Histoire de l'art et archéologie	Montpellier				
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4557	Histoire de l'art et archéologie		12	Aveyron		
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4558	Géographie et aménagement – parcours géographie-aménagement	Montpellier				
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4558	Géographie et aménagement – parcours géographie-aménagement		12	Aveyron		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4559	Sociologie	Montpellier				
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4559	Sociologie		12	Aveyron		
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4561	Information et communication	Montpellier				
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4561	Information et communication		12	Aveyron		
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4563	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours anglais	Montpellier				
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4563	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours anglais		12	Aveyron		
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4564	Sciences du langage – parcours langage, média, communication	Montpellier				
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4564	Sciences du langage – parcours langage, média, communication		12	Aveyron		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4565	Philosophie	Montpellier				
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4565	Philosophie		12	Aveyron		
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4566	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours allemand	Montpellier				
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4566	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours allemand		12	Aveyron		
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4567	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours chinois	Montpellier				
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4567	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours chinois		12	Aveyron		
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4568	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours grec moderne	Montpellier				

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4568	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours grec moderne		12	Aveyron		
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4569	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours italien	Montpellier				
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4569	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours italien		12	Aveyron		
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4570	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours espagnol	Montpellier				
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4570	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours espagnol		12	Aveyron		
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4571	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours portugais	Montpellier				
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4571	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours portugais		12	Aveyron		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4572	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours occitan	Montpellier				
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4572	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours occitan		12	Aveyron		
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4573	Langues étrangères appliquées – parcours espagnol-arabe	Montpellier				
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4573	Langues étrangères appliquées – parcours espagnol-arabe		12	Aveyron		
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4574	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-allemand	Montpellier				
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4574	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-allemand		12	Aveyron		
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4575	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-arabe	Montpellier				
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4575	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-arabe		12	Aveyron		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4576	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-chinois	Montpellier				
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4576	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-chinois		12	Aveyron		
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4577	Langues étrangères appliquées – parcours espagnol-portugais	Montpellier				
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4577	Langues étrangères appliquées – parcours espagnol-portugais		12	Aveyron		
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4578	Langues étrangères appliquées – parcours espagnol-italien	Montpellier				
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4578	Langues étrangères appliquées – parcours espagnol-italien		12	Aveyron		
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4579	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-espagnol	Montpellier				
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4579	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-espagnol		12	Aveyron		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4580	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-grec moderne	Montpellier				
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4580	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-grec moderne		12	Aveyron		
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4581	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-portugais	Montpellier				
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4581	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-portugais		12	Aveyron		
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4582	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-russe	Montpellier				
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4582	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-russe		12	Aveyron		
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4583	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-italien	Montpellier				
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4583	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-italien		12	Aveyron		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4586	Lettres	Montpellier				
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4586	Lettres		12	Aveyron		
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4587	Musicologie – parcours musique et musicologie	Montpellier				
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4587	Musicologie – parcours musique et musicologie		12	Aveyron		
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4588	Arts plastiques	Montpellier				
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4588	Arts plastiques		12	Aveyron		
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4589	Sciences du langage – parcours langue, langage et société	Montpellier				
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4589	Sciences du langage – parcours langue, langage et société		12	Aveyron		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4590	Langues étrangères appliquées – parcours espagnol-chinois	Montpellier				
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	4590	Langues étrangères appliquées – parcours espagnol-chinois		12	Aveyron		
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier - Site de Béziers	4612	Information et communication	Montpellier				
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier - Site de Béziers	4612	Information et communication		12	Aveyron		
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier - Site de Béziers	4613	Histoire	Montpellier				
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier - Site de Béziers	4613	Histoire		12	Aveyron		
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier - Site de Béziers	4614	Administration économique et sociale – parcours sciences de l'homme et de la société	Montpellier				
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier - Site de Béziers	4614	Administration économique et sociale – parcours sciences de l'homme et de la société		12	Aveyron		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier - Site de Béziers	4615	Psychologie	Montpellier				
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier - Site de Béziers	4615	Psychologie		12	Aveyron		
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	15197	Sciences de l'éducation et de la formation	Montpellier				
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	15197	Sciences de l'éducation et de la formation		12	Aveyron		
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	15198	Sciences sanitaires et sociales	Montpellier				
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	15198	Sciences sanitaires et sociales		12	Aveyron		
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	15216	Sciences de l'homme, anthropologie, ethnologie – parcours ethnologie	Montpellier				
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	15216	Sciences de l'homme, anthropologie, ethnologie – parcours ethnologie		12	Aveyron		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	16969	Sciences sociales	Montpellier				
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	16969	Sciences sociales		12	Aveyron		
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	28862	Portail psychologie	Montpellier				
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	28862	Portail psychologie		12	Aveyron		
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	28893	Portail mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales (MIASHS)	Montpellier				
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	28893	Portail mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales (MIASHS)		12	Aveyron		
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	28907	Humanités – parcours lettres classiques	Montpellier				
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	28907	Humanités – parcours lettres classiques		12	Aveyron		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	28918	Humanités – parcours cultures des mondes antiques et médiévaux	Montpellier				
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	28918	Humanités – parcours cultures des mondes antiques et médiévaux		12	Aveyron		
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	28926	Humanités – parcours étude et pratique du français (préparation à l'entrée aux écoles d'orthophonie)	Montpellier				
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	28926	Humanités – parcours étude et pratique du français (préparation à l'entrée aux écoles d'orthophonie)		12	Aveyron		
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	28937	Sciences du langage – parcours étude de la langue française (ELF)	Montpellier				
Montpellier	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	28937	Sciences du langage – parcours étude de la langue française (ELF)		12	Aveyron		
Montpellier	Université de Montpellier	Université de Montpellier	4542	Administration économique et sociale – parcours administration économique et sociale (Institut Montpellier Management [MOMA])	Montpellier				

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Montpellier	Université de Montpellier	Université de Montpellier	4542	Administration économique et sociale – parcours administration économique et sociale (Institut Montpellier Management [MOMA])		12	Aveyron		
Montpellier	Université de Montpellier	Université de Montpellier	4543	Gestion – parcours gestion (Institut Montpellier Management [MOMA])	Montpellier				
Montpellier	Université de Montpellier	Université de Montpellier	4543	Gestion – parcours gestion (Institut Montpellier Management [MOMA])		12	Aveyron		
Montpellier	Université de Montpellier	Université de Montpellier	12448	Science politique – parcours science politique (faculté de droit et science politique)	Montpellier				
Montpellier	Université de Montpellier	Université de Montpellier	12448	Science politique – parcours science politique (faculté de droit et science politique)		12	Aveyron		
Montpellier	Université de Montpellier	Université de Montpellier	20700	Sciences et technologies – parcours pluridisciplinarité et métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Montpellier				
Montpellier	Université de Montpellier	Université de Montpellier	20700	Sciences et technologies – parcours pluridisciplinarité		12	Aveyron		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
				et métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation					
Montpellier	Université de Montpellier	Université de Montpellier - Antenne de Carcassonne	20853	Sciences et technologies – parcours pluridisciplinarité et métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Montpellier				
Montpellier	Université de Montpellier	Université de Montpellier - Antenne de Carcassonne	20853	Sciences et technologies – parcours pluridisciplinarité et métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation		12	Aveyron		
Montpellier	Université de Montpellier	Université de Montpellier - Antenne de Nîmes	21156	Sciences et technologies – parcours pluridisciplinarité et métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Montpellier				
Montpellier	Université de Montpellier	Université de Montpellier - Antenne de Nîmes	21156	Sciences et technologies – parcours pluridisciplinarité et métiers de l'enseignement, de		12	Aveyron		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
				l'éducation et de la formation					
Montpellier	Université de Montpellier	Université de Montpellier - Antenne de Mende	24267	Sciences et technologies – parcours pluridisciplinarité et métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Montpellier				
Montpellier	Université de Montpellier	Université de Montpellier - Antenne de Mende	24267	Sciences et technologies – parcours pluridisciplinarité et métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation		12	Aveyron		
Montpellier	Université de Montpellier	Université de Montpellier - Antenne de Perpignan	24415	Sciences et technologies – parcours pluridisciplinarité et métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Montpellier				
Montpellier	Université de Montpellier	Université de Montpellier - Antenne de Perpignan	24415	Sciences et technologies – parcours pluridisciplinarité et métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation		12	Aveyron		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Montpellier	Université de Montpellier	Université de Montpellier	27370	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)	Montpellier				
Montpellier	Université de Montpellier	Université de Montpellier	27370	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)		12	Aveyron		
Montpellier	Université de Montpellier	Université de Montpellier	28692	Portail droit / droit (faculté de droit et science politique)	Montpellier				
Montpellier	Université de Montpellier	Université de Montpellier	28692	Portail droit / droit (faculté de droit et science politique)		12	Aveyron		
Montpellier	Université de Montpellier	Université de Montpellier	28723	Portail économie / économie (faculté d'économie)	Montpellier				
Montpellier	Université de Montpellier	Université de Montpellier	28723	Portail économie / économie (faculté d'économie)		12	Aveyron		
Montpellier	Université de Montpellier	Université de Montpellier - Antenne de Nîmes	28811	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)	Montpellier				
Montpellier	Université de Montpellier	Université de Montpellier - Antenne de Nîmes	28811	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)		12	Aveyron		
Montpellier	Université de Montpellier	Université de Montpellier	29053	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives [Staps]	Montpellier				
Montpellier	Université de Montpellier	Université de Montpellier	29053	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives [Staps]		12	Aveyron		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Montpellier	Université de Perpignan Via Domitia	Université de Perpignan Via Domitia	7865	Administration économique et sociale	Montpellier				
Montpellier	Université de Perpignan Via Domitia	Université de Perpignan Via Domitia	7865	Administration économique et sociale		12	Aveyron		
Montpellier	Université de Perpignan Via Domitia	Université de Perpignan Via Domitia	7867	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours anglais	Montpellier				
Montpellier	Université de Perpignan Via Domitia	Université de Perpignan Via Domitia	7867	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours anglais		12	Aveyron		
Montpellier	Université de Perpignan Via Domitia	Université de Perpignan Via Domitia	7868	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours catalan	Montpellier				
Montpellier	Université de Perpignan Via Domitia	Université de Perpignan Via Domitia	7868	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours catalan		12	Aveyron		
Montpellier	Université de Perpignan Via Domitia	Université de Perpignan Via Domitia	7869	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours espagnol	Montpellier				
Montpellier	Université de Perpignan Via Domitia	Université de Perpignan Via Domitia	7869	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – parcours espagnol		12	Aveyron		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Montpellier	Université de Perpignan Via Domitia	Université de Perpignan Via Domitia	7873	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-espagnol	Montpellier				
Montpellier	Université de Perpignan Via Domitia	Université de Perpignan Via Domitia	7873	Langues étrangères appliquées – parcours anglais-espagnol		12	Aveyron		
Montpellier	Université de Perpignan Via Domitia	Université de Perpignan Via Domitia	7876	Lettres	Montpellier				
Montpellier	Université de Perpignan Via Domitia	Université de Perpignan Via Domitia	7876	Lettres		12	Aveyron		
Montpellier	Université de Perpignan Via Domitia	Université de Perpignan Via Domitia	7878	Géographie et aménagement	Montpellier				
Montpellier	Université de Perpignan Via Domitia	Université de Perpignan Via Domitia	7878	Géographie et aménagement		12	Aveyron		
Montpellier	Université de Perpignan Via Domitia	Université de Perpignan Via Domitia	7880	Histoire	Montpellier				
Montpellier	Université de Perpignan Via Domitia	Université de Perpignan Via Domitia	7880	Histoire		12	Aveyron		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Montpellier	Université de Perpignan Via Domitia	Université de Perpignan Via Domitia	7881	Sociologie	Montpellier				
Montpellier	Université de Perpignan Via Domitia	Université de Perpignan Via Domitia	7881	Sociologie		12	Aveyron		
Montpellier	Université de Perpignan Via Domitia	Université de Perpignan Via Domitia	7883	Informatique	Montpellier				
Montpellier	Université de Perpignan Via Domitia	Université de Perpignan Via Domitia	7883	Informatique		12	Aveyron		
Montpellier	Université de Perpignan Via Domitia	Université de Perpignan Via Domitia	15255	Histoire de l'art et archéologie	Montpellier				
Montpellier	Université de Perpignan Via Domitia	Université de Perpignan Via Domitia	15255	Histoire de l'art et archéologie		12	Aveyron		
Montpellier	Université de Perpignan Via Domitia	Université de Perpignan - Antenne de Narbonne	28124	Portail droit	Montpellier				
Montpellier	Université de Perpignan Via Domitia	Université de Perpignan - Antenne de Narbonne	28124	Portail droit		12	Aveyron		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Montpellier	Université de Perpignan Via Domitia	Université de Perpignan Via Domitia	28127	Portail droit	Montpellier				
Montpellier	Université de Perpignan Via Domitia	Université de Perpignan Via Domitia	28127	Portail droit		12	Aveyron		
Montpellier	Université de Perpignan Via Domitia	Université de Perpignan Via Domitia	28129	Portail mathématiques	Montpellier				
Montpellier	Université de Perpignan Via Domitia	Université de Perpignan Via Domitia	28129	Portail mathématiques		12	Aveyron		
Montpellier	Université de Perpignan Via Domitia	Université de Perpignan Via Domitia	31756	Portail Darwin	Montpellier				
Montpellier	Université de Perpignan Via Domitia	Université de Perpignan Via Domitia	31756	Portail Darwin		12	Aveyron		
Montpellier	Université de Perpignan Via Domitia	Université de Perpignan Via Domitia	31760	Portail économie et gestion	Montpellier				
Montpellier	Université de Perpignan Via Domitia	Université de Perpignan Via Domitia	31760	Portail économie et gestion		12	Aveyron		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Montpellier	Université de Perpignan Via Domitia	Université de Perpignan Via Domitia	39112	Chimie	Montpellier				
Montpellier	Université de Perpignan Via Domitia	Université de Perpignan Via Domitia	39112	Chimie		12	Aveyron		
Montpellier	Université de Perpignan Via Domitia	Université de Perpignan Via Domitia	39138	Sciences pour l'ingénieur	Montpellier				
Montpellier	Université de Perpignan Via Domitia	Université de Perpignan Via Domitia	39138	Sciences pour l'ingénieur		12	Aveyron		
Montpellier	Université de Perpignan Via Domitia	Université de Perpignan Via Domitia	39139	Portail physique-chimie	Montpellier				
Montpellier	Université de Perpignan Via Domitia	Université de Perpignan Via Domitia	39139	Portail physique-chimie		12	Aveyron		
Nantes	Université d'Angers	Université d'Angers - Campus de Cholet	27735	Portail histoire	Nantes				
Nantes	Université d'Angers	Université d'Angers - Campus de Cholet	27735	Portail histoire		79	Deux-Sèvres		
Poitiers	Université de Poitiers	Université de Poitiers	20616	Psychologie	Poitiers				

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Poitiers	Université de Poitiers	Université de Poitiers	20616	Psychologie	Limoges				
Reims	Université de Reims Champagne-Ardenne	Université de Reims Champagne-Ardenne	32170	Sciences pour la santé / sciences et techniques des activités physiques et sportives / accès santé	Reims				
Reims	Université de Reims Champagne-Ardenne	Université de Reims Champagne-Ardenne	32170	Sciences pour la santé / sciences et techniques des activités physiques et sportives / accès santé		2	Aisne		
Reims	Université de Reims Champagne-Ardenne	Université de Reims Champagne-Ardenne	32171	Sciences pour la santé / sciences sanitaires et sociales / accès santé	Reims				
Reims	Université de Reims Champagne-Ardenne	Université de Reims Champagne-Ardenne	32171	Sciences pour la santé / sciences sanitaires et sociales / accès santé		2	Aisne		
Reims	Université de Reims Champagne-Ardenne	Université de Reims Champagne-Ardenne	32172	Sciences pour la santé / psychologie / accès santé	Reims				
Reims	Université de Reims Champagne-Ardenne	Université de Reims Champagne-Ardenne	32172	Sciences pour la santé / psychologie / accès santé		2	Aisne		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Reims	Université de Reims Champagne-Ardenne	Université de Reims Champagne-Ardenne	32180	Sciences pour la santé / économie et gestion / accès santé	Reims				
Reims	Université de Reims Champagne-Ardenne	Université de Reims Champagne-Ardenne	32180	Sciences pour la santé / économie et gestion / accès santé		2	Aisne		
Reims	Université de Reims Champagne-Ardenne	Université de Reims Champagne-Ardenne	43440	Sciences pour la santé / physique / chimie / accès santé	Reims				
Reims	Université de Reims Champagne-Ardenne	Université de Reims Champagne-Ardenne	43440	Sciences pour la santé / physique / chimie / accès santé		2	Aisne		
Reims	Université de Reims Champagne-Ardenne	Université de Reims Champagne-Ardenne	43443	Sciences pour la santé / sciences appliquées à la santé / accès santé	Reims				
Reims	Université de Reims Champagne-Ardenne	Université de Reims Champagne-Ardenne	43443	Sciences pour la santé / sciences appliquées à la santé / accès santé		2	Aisne		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code de la formation	Mention	Académies dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (1)	Départements dont TOUTES les communes de résidence sont incluses dans le bassin de recrutement de la formation (2)		Autres communes de résidence incluses dans le bassin de recrutement de la formation (3)	
Reims	Université de Reims Champagne-Ardenne	Université de Reims Champagne-Ardenne	43446	Sciences pour la santé / sciences de la vie / accès santé	Reims				
Reims	Université de Reims Champagne-Ardenne	Université de Reims Champagne-Ardenne	43446	Sciences pour la santé / sciences de la vie / accès santé		2	Aisne		
Reims	Université de Reims Champagne-Ardenne	Université de Reims Champagne-Ardenne	43448	Sciences pour la santé / sciences de la vie et de la Terre / accès santé	Reims				
Reims	Université de Reims Champagne-Ardenne	Université de Reims Champagne-Ardenne	43448	Sciences pour la santé / sciences de la vie et de la Terre / accès santé		2	Aisne		
Strasbourg	Université de Mulhouse	Université de Mulhouse	14511	Sciences de l'éducation et de la formation	Strasbourg				
Strasbourg	Université de Mulhouse	Université de Mulhouse	14511	Sciences de l'éducation et de la formation		90	Territoire de Belfort		

Dispositions particulières à certaines académies de métropole (tableau II)

La zone géographique de résidence des candidats prise en compte pour les formations figurant dans le tableau II ci-dessous est limitée aux départements et/ou communes des départements identifiés pour chacune d'entre elles :

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Bordeaux	Université de Pau et des pays de l'Adour	Université de Pau et des pays de l'Adour	7741	Sciences et techniques des activités physiques et sportives – parcours campus de Tarbes	32	Gers		
Bordeaux	Université de Pau et des pays de l'Adour	Université de Pau et des pays de l'Adour	7741	Sciences et techniques des activités physiques et sportives – parcours campus de Tarbes	40	Landes		
Bordeaux	Université de Pau et des pays de l'Adour	Université de Pau et des pays de l'Adour	7741	Sciences et techniques des activités physiques et sportives – parcours campus de Tarbes	64	Pyrénées-Atlantiques		
Bordeaux	Université de Pau et des pays de l'Adour	Université de Pau et des pays de l'Adour	7741	Sciences et techniques des activités physiques et sportives – parcours campus de Tarbes	65	Hauts-Pyrénées		
Bordeaux	Université de Pau et des pays de l'Adour	Antenne du collège STEE de l'université de Pau (Anglet)	22068	Sciences et techniques des activités physiques et sportives – parcours Staps	64	Pyrénées-Atlantiques		
Bordeaux	Université de Pau et des pays de l'Adour	Antenne du collège STEE de l'université de Pau (Anglet)	22068	Sciences et techniques des activités physiques et sportives – parcours Staps	40	Landes		
Dijon	Université de Bourgogne - site de Dijon	Université de Bourgogne - site de Dijon	3276	Administration économique et sociale	89	Yonne		
Dijon	Université de Bourgogne - site de Dijon	Université de Bourgogne - site de Dijon	3276	Administration économique et sociale	21	Côte-d'Or		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Dijon	Université de Bourgogne - site de Dijon	Université de Bourgogne - site de Nevers	6698	Droit	58	Nièvre		
Dijon	Université de Bourgogne - site de Dijon	Université de Bourgogne - site Le Creusot	8679	Administration économique et sociale	71	Saône-et-Loire		
Dijon	Université de Bourgogne - site de Dijon	Université de Bourgogne - site Le Creusot	8679	Administration économique et sociale	58	Nièvre		
Dijon	Université de Bourgogne - site de Dijon	Université de Bourgogne - site de Dijon	17345	Sciences de l'éducation et de la formation – parcours éducation, formation, enseignement, culture (Efec)	71	Saône-et-Loire		
Dijon	Université de Bourgogne - site de Dijon	Université de Bourgogne - site de Dijon	17345	Sciences de l'éducation et de la formation – parcours éducation, formation, enseignement, culture (Efec)	21	Côte-d'Or		
Dijon	Université de Bourgogne - site de Dijon	Université de Bourgogne - site de Nevers	18641	Sciences de l'éducation et de la formation – parcours éducation, formation, enseignement, culture (Efec)	89	Yonne		
Dijon	Université de Bourgogne - site de Dijon	Université de Bourgogne - site de Nevers	18641	Sciences de l'éducation et de la formation – parcours éducation, formation, enseignement, culture (Efec)	58	Nièvre		
Dijon	Université de Bourgogne - site de Dijon	Université de Bourgogne - site de Dijon	27635	Portail droit	89	Yonne		
Dijon	Université de Bourgogne - site de Dijon	Université de Bourgogne - site de Dijon	27635	Portail droit	21	Côte-d'Or		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Dijon	Université de Bourgogne - site de Dijon	Université de Bourgogne - site de Dijon	27635	Portail droit	71	Saône-et-Loire		
Dijon	Université de Bourgogne - site de Dijon	Université de Bourgogne - site de Dijon	27643	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives	89	Yonne		
Dijon	Université de Bourgogne - site de Dijon	Université de Bourgogne - site de Dijon	27643	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives	21	Côte-d'Or		
Dijon	Université de Bourgogne - site de Dijon	Université de Bourgogne - site Le Creusot	27645	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives	71	Saône-et-Loire		
Dijon	Université de Bourgogne - site de Dijon	Université de Bourgogne - site Le Creusot	27645	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives	58	Nièvre		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	31003	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)	38	Isère		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	31003	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)	73	Savoie		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes	31003	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)	74	Haute-Savoie		
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	31006	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)	26	Drôme		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Grenoble	Université Grenoble Alpes	Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence	31006	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)	7	Ardèche		
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Pressins	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Saint-Geoire-en-Valdaine	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Prémillieu	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Bolozon	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Nantua	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Lhuis	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Flaxieu	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Collonges	1

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Champfromier	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Andert-et-Condou	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Billiat	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Colomieu	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Montanges	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Oyeu	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Villages du Lac de Paladru	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Longechenal	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Lumbin	38

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			La Pierre	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Pontcharra	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Le Pont-de-Beauvoisin	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Chézery-Forens	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Condamine	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Confort	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Contrevoz	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Conzieu	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Corbonod	1

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Brégnier-Cordon	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Brens	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Brion	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			La Burbanche	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Ceignes	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Échallon	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Farges	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Charix	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Chazey-Bons	1

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Cheignieu-la-Balme	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Chevillard	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Colombe	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Eydoche	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Le Haut-Bréda	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			La Flachère	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Flachères	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Goncelin	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Le Grand-Lemps	38

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Hurtières	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Bellignat	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Belley	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Belleydoux	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Valromey-sur-Séran	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Béon	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Cerdon	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Ceyzérieu	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Challes-la-Montagne	1

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Champagne-en-Valromey	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Chanay	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Thoiry	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Barraux	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Belmont	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Biol	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Bizonnes	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			La Buisnière	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Burcin	38

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Châbons	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Chapareillan	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			La Chapelle-du-Bard	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Le Cheylas	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Le Touvet	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Velanne	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Voissant	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Tencin	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			La Terrasse	38

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Theys	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Torchefelon	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Samognat	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Sergy	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Seysssel	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Sonthonnax-la-Montagne	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Talissieu	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Vieu-d'Izenave	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Virieu-le-Grand	1

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Arvière-en-Valromey	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Virignin	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Vongnes	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Allevard	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Sainte-Marie-d'Alloix	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Sainte-Marie-du-Mont	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Saint-Maximin	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Crêts-en-Belledonne	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Saint-Vincent-de-Mercuze	38

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Romagnieu	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Saint-Albin-de-Vaulserre	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Saint-Bueil	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Saint-Didier-de-Bizonnes	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Peyrieu	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Leysard	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Lompnas	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Magnieu	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Port	1

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Pougny	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Prémeyzel	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Rossillon	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Ruffieu	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Saint-Alban	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Groslée-Saint-Benoit	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Montréal-la-Cluse	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Saint-Genis-Pouilly	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Saint-Germain-de-Joux	1

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Saint-Germain-les-Paroisses	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Saint-Jean-de-Gonville	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Saint-Martin-de-Bavel	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Saint-Martin-du-Frêne	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Plagne	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Poncin	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Giron	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Groissiat	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Plateau d'Hauteville	1

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Nurieux-Volognat	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Les Neyrolles	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Plateau-des-Petites-Roches	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Saint-Jean-d'Avelanne	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Oyonnax	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Parves et Nattages	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Péron	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Peyriat	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Montferrat	38

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Montrevel	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Massieu	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Merlas	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Injoux-Génissiat	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Innimond	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Izenave	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Izernore	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Izieu	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Le Poizat-Lalleyriat	1

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Lantenay	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Lavours	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Léaz	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Lélex	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Cressin-Rochefort	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Culoz-Béon	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Cuzieu	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Maillat	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Marchamp	1

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Martignat	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Matafelon-Granges	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Mérignat	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Géovreisset	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Ambléon	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Anglefort	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Apremont	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Aranc	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Arbent	1

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats		
					Département	Commune	
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)		Arbois-en-Bugey	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)		Armix	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)		Serrières-sur-Ain	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)		Outriaz	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)		Le Moutaret	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)		Bévenais	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)		Haut Valromey	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)		Labalme	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)		Béard-Géovreissiat	1

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Corlier	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Challex	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Artemare	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Valserhône	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Villes	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Polliou	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Murs-et-Gélignieux	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Ordonnaz	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Surjoux-Lhopital	1

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Marignieu	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Massignieu-de-Rives	1
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Saint-Sulpice-des-Rivoires	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)			Saint-Martin-de-Vaulserre	38
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)	74	Haute-Savoie		
Grenoble	Université Savoie-Mont-Blanc - Chambéry	Université Savoie-Mont-Blanc - Bourget-du-Lac	27085	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps)	73	Savoie		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges - Antenne de Brive	3171	Sciences et techniques des activités physiques et sportives – parcours Staps	24	Dordogne		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges - Antenne de Brive	3171	Sciences et techniques des activités physiques et sportives – parcours Staps	15	Cantal		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges - Antenne de Brive	3171	Sciences et techniques des activités physiques et sportives – parcours Staps	46	Lot		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges - Antenne de Brive	3171	Sciences et techniques des activités physiques et sportives – parcours Staps	19	Corrèze		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10704	Sciences et techniques des activités physiques et sportives – parcours Staps	36	Indre		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10704	Sciences et techniques des activités physiques et sportives – parcours Staps	23	Creuse		
Limoges	Université de Limoges	Université de Limoges	10704	Sciences et techniques des activités physiques et sportives – parcours Staps	87	Haute-Vienne		
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	5345	Administration publique			Chuzelles	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	5345	Administration publique			Luzinay	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	5345	Administration publique			Bougé-Chambalud	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	5345	Administration publique			Jardin	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	5345	Administration publique			Chanas	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	5345	Administration publique			La Chapelle-de-Surieu	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	5345	Administration publique			Anjou	38

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	5345	Administration publique			Assieu	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	5345	Administration publique			Vernioz	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	5345	Administration publique			Vienne	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	5345	Administration publique			Villette-de-Vienne	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	5345	Administration publique			Serpaize	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	5345	Administration publique			Seyssuel	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	5345	Administration publique			Sonnay	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	5345	Administration publique			Agnin	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	5345	Administration publique			Saint-Romain-de-Surieu	38

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	5345	Administration publique			Saint-Sorlin-de-Vienne	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	5345	Administration publique			Salaise-sur-Sanne	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	5345	Administration publique			Roussillon	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	5345	Administration publique			Ville-sous-Anjou	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	5345	Administration publique	7	Ardèche		
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	5345	Administration publique	42	Loire		
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	5345	Administration publique	43	Haute-Loire		
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	27845	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Chuzelles	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	27845	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Luzinay	38

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	27845	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Bougé-Chambalud	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	27845	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Jardin	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	27845	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Chanas	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	27845	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			La Chapelle-de-Surieu	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	27845	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Anjou	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	27845	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Assieu	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	27845	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Vernioz	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	27845	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Vienne	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	27845	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Villette-de-Vienne	38

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	27845	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Serpaize	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	27845	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Seyssuel	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	27845	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Sonnay	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	27845	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Agnin	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	27845	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Saint-Romain-de-Surieü	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	27845	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Saint-Sorlin-de-Vienne	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	27845	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Salaise-sur-Sanne	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	27845	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Roussillon	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	27845	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Ville-sous-Anjou	38

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	27845	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)	7	Ardèche		
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	27845	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)	42	Loire		
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	27845	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)	43	Haute-Loire		
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	28524	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives			Chuzelles	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	28524	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives			Luzinay	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	28524	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives			Bougé-Chambalud	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	28524	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives			Jardin	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	28524	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives			Chanas	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	28524	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives			La Chapelle-de-Surieu	38

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	28524	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives			Anjou	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	28524	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives			Assieu	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	28524	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives			Vernioz	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	28524	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives			Vienne	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	28524	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives			Villette-de-Vienne	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	28524	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives			Serpaize	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	28524	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives			Seyssuel	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	28524	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives			Sonnay	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	28524	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives			Agnin	38

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	28524	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives			Saint-Romain-de-Surie	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	28524	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives			Saint-Sorlin-de-Vienne	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	28524	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives			Salaise-sur-Sanne	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	28524	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives			Roussillon	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	28524	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives			Ville-sous-Anjou	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	28524	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives	7	Ardèche		
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	28524	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives	42	Loire		
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	28524	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives	43	Haute-Loire		
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35608	Gestion			Chuzelles	38

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35608	Gestion			Luzinay	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35608	Gestion			Bougé-Chambalud	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35608	Gestion			Jardin	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35608	Gestion			Chanas	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35608	Gestion			La Chapelle-de-Surieu	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35608	Gestion			Anjou	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35608	Gestion			Assieu	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35608	Gestion			Vernioz	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35608	Gestion			Vienne	38

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35608	Gestion			Villette-de-Vienne	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35608	Gestion			Serpaize	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35608	Gestion			Seyssuel	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35608	Gestion			Sonnay	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35608	Gestion			Agnin	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35608	Gestion			Saint-Romain-de-Surieu	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35608	Gestion			Saint-Sorlin-de-Vienne	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35608	Gestion			Salaise-sur-Sanne	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35608	Gestion			Roussillon	38

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35608	Gestion			Ville-sous-Anjou	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35608	Gestion	42	Loire		
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35608	Gestion	43	Haute-Loire		
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35608	Gestion	7	Ardèche		
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35609	Économie			Chuzelles	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35609	Économie			Luzinay	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35609	Économie			Bougé-Chambalud	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35609	Économie			Jardin	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35609	Économie			Chanas	38

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35609	Économie			La Chapelle-de-Surieu	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35609	Économie			Anjou	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35609	Économie			Assieu	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35609	Économie			Vernioz	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35609	Économie			Vienne	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35609	Économie			Villette-de-Vienne	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35609	Économie			Serpaize	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35609	Économie			Seyssuel	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35609	Économie			Sonnay	38

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35609	Économie			Agnin	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35609	Économie			Saint-Romain-de-Surieu	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35609	Économie			Saint-Sorlin-de-Vienne	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35609	Économie			Salaise-sur-Sanne	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35609	Économie			Roussillon	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35609	Économie			Ville-sous-Anjou	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35609	Économie	7	Ardèche		
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35609	Économie	42	Loire		
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35609	Économie	43	Haute-Loire		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35609	Économie	69	Rhône		
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35637	Portail sciences pour la santé			Chuzelles	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35637	Portail sciences pour la santé			Luzinay	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35637	Portail sciences pour la santé			Bougé-Chambalud	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35637	Portail sciences pour la santé			Jardin	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35637	Portail sciences pour la santé			Chanas	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35637	Portail sciences pour la santé			La Chapelle-de-Surieu	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35637	Portail sciences pour la santé			Anjou	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35637	Portail sciences pour la santé			Assieu	38

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35637	Portail sciences pour la santé			Vernioz	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35637	Portail sciences pour la santé			Vienne	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35637	Portail sciences pour la santé			Villette-de-Vienne	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35637	Portail sciences pour la santé			Serpaize	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35637	Portail sciences pour la santé			Seyssuel	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35637	Portail sciences pour la santé			Sonnay	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35637	Portail sciences pour la santé			Agnin	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35637	Portail sciences pour la santé			Saint-Romain-de-Surieu	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35637	Portail sciences pour la santé			Saint-Sorlin-de-Vienne	38

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35637	Portail sciences pour la santé			Salaise-sur-Sanne	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35637	Portail sciences pour la santé			Roussillon	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35637	Portail sciences pour la santé			Ville-sous-Anjou	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35637	Portail sciences pour la santé	42	Loire		
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35637	Portail sciences pour la santé	7	Ardèche		
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	35637	Portail sciences pour la santé	43	Haute-Loire		
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Villefontaine	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Saint-Romain-de-Jalionas	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			L'Isle-d'Abeau	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Chuzelles	38

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Four	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Frontonas	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Nivolas-Vermelle	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Oytier-Saint-Oblas	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Luzinay	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Pont-de-Chéruy	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Bonnefamille	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Bourgoin-Jallieu	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Crémieu	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Domarin	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Chasse-sur-Rhône	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Chavanoz	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Grenay	38

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Heyrieux	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Hières-sur-Amby	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Janneyrias	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Leyrieu	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			La Balme-les-Grottes	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Chamagnieu	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Charvieu-Chavagneux	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Annoisin-Chatelans	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Anthon	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Chonas-l'Amballan	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Chozeau	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Valencin	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Vaulx-Milieu	38

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			La Verpillière	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Veysillieu	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Vienne	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Villemoirieu	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Villette-d'Anthon	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Villette-de-Vienne	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Satolas-et-Bonce	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Serpaize	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Seyssuel	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Tignieu-Jamezieu	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Saint-Marcel-Bel-Accueil	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Vernas	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Roche	38

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Les Roches-de-Condrieu	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Ruy-Montceau	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Saint-Alban-de-Roche	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Panossas	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Saint-Just-Chaleyssin	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Moras	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Saint-Quentin-Fallavier	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Reventin-Vaugris	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Les Côtes-d'Arey	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Diémoz	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Chèzeneuve	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)			Vertrieu	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)	69	Rhône		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	28157	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)	1	Ain		
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Villefontaine	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Saint-Romain-de-Jalionas	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			L'Isle-d'Abeau	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Chuzelles	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Four	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Frontonas	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Nivolas-Vermelle	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Oytier-Saint-Oblas	38

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Luzinay	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Pont-de-Chéruy	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Bonnefamille	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Bourgoin-Jallieu	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Crémieu	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Domarin	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Chasse-sur-Rhône	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Chavanoz	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Grenay	38

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Heyrieux	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Hières-sur-Amby	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Janneyrias	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Leyrieu	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			La Balme-les-Grottes	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Chamagnieu	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Charvieu-Chavagneux	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Annoisin-Chatelans	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Anthon	38

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Chonas-l'Amballan	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Chozeau	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Valencin	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Vaulx-Milieu	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			La Verpillière	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Veyssillieu	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Vienne	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Villemoirieu	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Villette-d'Anthon	38

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Villette-de-Vienne	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Satolas-et-Bonce	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Serpaize	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Seyssuel	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Tignieu-Jamezieu	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Saint-Marcel-Bel-Accueil	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Vernas	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Roche	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Les Roches-de-Condrieu	38

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Ruy-Montceau	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Saint-Alban-de-Roche	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Panossas	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Saint-Just-Chaleyssin	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Moras	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Saint-Quentin-Fallavier	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Reventin-Vaugris	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Les Côtes-d'Arey	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Diémoz	38

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Chèzeneuve	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique			Vertrieu	38
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique	1	Ain		
Lyon	Université Claude-Bernard Lyon 1	Université Claude-Bernard Lyon 1	35990	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives / licence Staps / portail unique	69	Rhône		
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	43109	Portail sciences de l'éducation et de la formation			Chuzelles	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	43109	Portail sciences de l'éducation et de la formation			Luzinay	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	43109	Portail sciences de l'éducation et de la formation			Bougé-Chambalud	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	43109	Portail sciences de l'éducation et de la formation			Jardin	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	43109	Portail sciences de l'éducation et de la formation			Chanas	38

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	43109	Portail sciences de l'éducation et de la formation			La Chapelle-de-Surieu	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	43109	Portail sciences de l'éducation et de la formation			Anjou	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	43109	Portail sciences de l'éducation et de la formation			Assieu	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	43109	Portail sciences de l'éducation et de la formation			Vernioz	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	43109	Portail sciences de l'éducation et de la formation			Vienne	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	43109	Portail sciences de l'éducation et de la formation			Villette-de-Vienne	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	43109	Portail sciences de l'éducation et de la formation			Serpaize	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	43109	Portail sciences de l'éducation et de la formation			Seyssuel	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	43109	Portail sciences de l'éducation et de la formation			Sonnay	38

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	43109	Portail sciences de l'éducation et de la formation			Agnin	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	43109	Portail sciences de l'éducation et de la formation			Saint-Romain-de-Surieu	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	43109	Portail sciences de l'éducation et de la formation			Saint-Sorlin-de-Vienne	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	43109	Portail sciences de l'éducation et de la formation			Salaise-sur-Sanne	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	43109	Portail sciences de l'éducation et de la formation			Roussillon	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	43109	Portail sciences de l'éducation et de la formation			Ville-sous-Anjou	38
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	43109	Portail sciences de l'éducation et de la formation	7	Ardèche		
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	43109	Portail sciences de l'éducation et de la formation	42	Loire		
Lyon	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	Université Jean-Monnet, Saint-Étienne	43109	Portail sciences de l'éducation et de la formation	43	Haute-Loire		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Nantes	Nantes Université	Université de Nantes	5583	Droit	44	Loire-Atlantique		
Nantes	Nantes Université	Nantes Université (La Roche)	26998	Droit	44	Loire-Atlantique		
Nantes	Nantes Université	Nantes Université (La Roche)	26998	Droit	85	Vendée		
Nantes	Nantes Université	Nantes Université	27007	Portail psychologie	44	Loire-Atlantique		
Nantes	Nantes Université	Nantes Université	27007	Portail psychologie	85	Vendée		
Nantes	Nantes Université	Nantes Université	27010	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps) (sports)	44	Loire-Atlantique		
Nantes	Nantes Université	Nantes Université	27010	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps) (sports)	85	Vendée		
Nantes	Nantes Université	Nantes Université	27010	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps) (sports)	49	Maine-et-Loire		
Nantes	Nantes Université	Nantes Université	27985	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)	85	Vendée		
Nantes	Nantes Université	Nantes Université	27985	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)	44	Loire-Atlantique		
Nantes	Université Angers	Université Angers	27330	Portail psychologie	49	Maine-et-Loire		
Nantes	Université Angers	Université Angers	27330	Portail psychologie	72	Sarthe		
Nantes	Université Angers	Université Angers	27330	Portail psychologie	53	Mayenne		
Nantes	Université Angers	Université Angers	27725	Portail droit	85	Vendée		
Nantes	Université Angers	Université Angers	27725	Portail droit	49	Maine-et-Loire		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Nantes	Université d'Angers	Université d'Angers - Campus de Cholet	27728	Portail droit	49	Maine-et-Loire		
Nantes	Université d'Angers	Université d'Angers - Campus de Cholet	27728	Portail droit	85	Vendée		
Nantes	Université d'Angers	Université d'Angers - Campus de Cholet	27728	Portail droit	79	Deux-Sèvres		
Nantes	Université d'Angers	Université d'Angers	28517	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)	49	Maine-et-Loire		
Nantes	Université d'Angers	Université d'Angers	28517	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)	72	Sarthe		
Nantes	Université d'Angers	Université d'Angers	28517	Parcours d'accès spécifique santé (Pass)	53	Mayenne		
Nantes	Le Mans Université	Le Mans Université	8747	Sciences et techniques des activités physiques et sportives – parcours hors parcours masso-kinésithérapie	49	Maine-et-Loire		
Nantes	Le Mans Université	Le Mans Université	8747	Sciences et techniques des activités physiques et sportives – parcours hors parcours masso-kinésithérapie	53	Mayenne		
Nantes	Le Mans Université	Le Mans Université	8747	Sciences et techniques des activités physiques et sportives – parcours hors parcours masso-kinésithérapie	72	Sarthe		
Poitiers	Université de Poitiers	Université de Poitiers - Site d'Angoulême	20503	Sciences et techniques des activités physiques et sportives – parcours Staps	17	Charente-Maritime		
Poitiers	Université de Poitiers	Université de Poitiers - Site d'Angoulême	20503	Sciences et techniques des activités physiques et sportives – parcours Staps	16	Charente		
Poitiers	Université de Poitiers	Université de Poitiers	20749	Sciences et techniques des activités physiques et sportives – parcours Staps	86	Vienne		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Poitiers	Université de Poitiers	Université de Poitiers	20749	Sciences et techniques des activités physiques et sportives – parcours Staps	79	Deux-Sèvres		
Rennes	Université de Brest	Université de Brest	28028	Sciences et techniques des activités physiques et sportives – parcours Staps	56	Morbihan		
Rennes	Université de Brest	Université de Brest	28028	Sciences et techniques des activités physiques et sportives – parcours Staps	29	Finistère		
Rennes	Université de Brest	Université de Brest	28028	Sciences et techniques des activités physiques et sportives – parcours Staps	22	Cotes-d'Armor		
Rennes	Université de Brest	Université de Brest	28366	Psychologie	29	Finistère		
Rennes	Université de Brest	Université de Brest	28366	Psychologie	22	Cotes-d'Armor		
Rennes	Université de Brest	Université de Brest	28366	Psychologie	56	Morbihan		
Rennes	Université de Rennes 2	UFR Staps - Université de Rennes 2 - Site de Saint-Brieuc	27604	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives	22	Cotes-d'Armor		
Rennes	Université de Rennes 2	UFR Staps - Université de Rennes 2 - Site de Saint-Brieuc	27604	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives	35	Ille-et-Vilaine		
Rennes	Université de Rennes 2	UFR Staps - Université de Rennes 2 - Site de Saint-Brieuc	27604	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives	56	Morbihan		
Rennes	Université de Rennes 2	Université de Rennes 2	27610	Portail psychologie	22	Côtes-d'Armor		
Rennes	Université de Rennes 2	Université de Rennes 2	27610	Portail psychologie	56	Morbihan		

Académie de rattachement de la formation	Établissement d'enseignement supérieur de rattachement de la formation	Composante de l'établissement dans laquelle la formation est dispensée	Code formation	Mention	Zone géographique de résidence des candidats			
					Département		Commune	
Rennes	Université de Rennes 2	Université de Rennes 2	27610	Portail psychologie	35	Ille-et-Vilaine		
Rennes	Université de Rennes 2	Université de Rennes 2	29013	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives	35	Ille-et-Vilaine		
Rennes	Université de Rennes 2	Université de Rennes 2	29013	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives	56	Morbihan		
Rennes	Université de Rennes 2	Université de Rennes 2	29013	Portail sciences et techniques des activités physiques et sportives	22	Côtes-d'Armor		

Parcoursup

Calendrier 2024 de la procédure nationale de préinscription pour l'accès dans les formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur

NOR : ESRS2402461A

→ Arrêté du 22-2-2024 - JO du 2-3-2024

MESR - Dgesip A-Moss

Vu Code de l'éducation, notamment article D. 612-1-2 ; arrêté du 4-11-2019

Chapitre I – Dispositions relatives à la phase principale de la procédure nationale de préinscription

Article 1 – La phase principale de la procédure nationale de préinscription est ouverte sur la plateforme Parcoursup jusqu'au 12 juillet 2024 inclus. Elle comprend :

1° La phase de dépôt des vœux d'inscription, ouverte jusqu'au 14 mars 2024 à 23 h 59 (heure de Paris) ;

2° La phase de confirmation des vœux, ouverte jusqu'au 3 avril 2024 à 23 h 59 (heure de Paris) ;

3° La phase d'examen des vœux et de saisie des données d'appel par les établissements proposant des formations inscrites sur la plateforme, ouverte jusqu'au 21 mai 2024 inclus ;

4° La phase de vérification des classements et données d'appels, ouverte du 22 mai 2024 au 27 mai 2024, à 14 h 00 (heure de Paris) ;

5° La phase de réponse des établissements et de choix des candidats, ouverte du 30 mai 2024 au 11 juillet 2024 inclus.

Article 2 – Par dérogation au 1° de l'article 1, des vœux peuvent être formulés au-delà du 14 mars 2024 lorsqu'ils portent sur une formation dispensée par la voie de l'apprentissage. La date limite de dépôt des vœux est fixée par l'établissement qui dispense cette formation, dans la limite du 10 septembre 2024 à 23 h 59 (heure de Paris).

Article 3 – La date limite pour demander la prise en compte d'un changement de domicile mentionnée au sixième alinéa de l'article D. 612-1-8 du Code de l'éducation est le 15 mai 2024 inclus.

Article 4 – La date limite pour modifier le nombre de sous-vœux d'un vœu multiple à dossier unique mentionnée au dernier alinéa de l'article D. 612-1-11 du Code de l'éducation est le 3 avril 2024 à 23 h 59 (heure de Paris).

Article 5 – La date limite à laquelle les formations sélectives, qui organisent dans leur procédure de sélection des phases d'admissibilité, peuvent notifier aux candidats des décisions de non-admissibilité est fixée au 13 mai 2024.

Article 6 – Durant la phase définie au 5° de l'article 1, les propositions d'admission faites par les établissements sont portées à la connaissance des candidats sur la plateforme Parcoursup.

1° Les candidats indiquent s'ils acceptent ou refusent les propositions faites par les établissements au plus tard le 2 juin 2024 à 23 h 59 (heure de Paris), lorsque cette dernière est reçue entre le 30 mai 2024 et le 31 mai 2024.

2° Les candidats indiquent s'ils acceptent ou refusent les propositions faites par les établissements :

— le 3 juin 2024 à 23 h 59 (heure de Paris), pour une proposition reçue le 1er juin 2024 ;

— à la fin du premier jour qui suit celui au cours duquel une proposition leur est faite, lorsque cette dernière intervient entre le 2 juin 2024 et le 10 juillet 2024 inclus.

Par exception à l'alinéa précédent, les candidats lycéens préparant les épreuves de la session 2024 des baccalauréats général, technologique ou professionnel qui reçoivent une proposition d'admission entre le 16 juin 2024 et le 22 juin 2024 indiquent s'ils l'acceptent ou la refusent au plus tard le 23 juin 2024 à 23 h 59 (heure de Paris).

Article 7 – Le délai supplémentaire au terme duquel le candidat peut, en application de la deuxième phrase du deuxième alinéa du III de l'article D. 612-1-14 du Code de l'éducation, confirmer le maintien de ses vœux ou des placements sur liste d'attente dont il bénéficie est de trois jours.

Ce délai commence à courir le jour suivant l'expiration de l'un des délais mentionnés à l'article 6.

Article 8 – La période durant laquelle le candidat qui n'a pas renoncé à ses placements sur liste d'attente est tenu, en application du [IV de l'article D. 612-1-14 du Code de l'éducation](#), d'ordonner par ordre de priorité les placements sur liste d'attente qu'il souhaite conserver court à compter du 1er juillet 2024 jusqu'au 3 juillet 2024 inclus.

Article 9 – I.- La date jusqu'à laquelle les propositions d'admission formulées, au titre du VI de l'article D. 612-1-14 du Code de l'éducation, sont portées à la connaissance des candidats, dès que la plateforme Parcoursup est informée de l'absence

d'inscription, du désistement ou de la démission d'un candidat pour la formation correspondante, est le 2 septembre 2024. Conformément au VI de l'article D. 612-1-14 du Code de l'éducation, au-delà de cette date, les propositions d'admission éventuellement formulées via la plateforme Parcoursup le sont sur décision du chef d'établissement, sans préjudice des propositions formulées par le recteur de région académique dans le cadre de la procédure d'accompagnement prévue au VIII de l'article L. 612-3.

II.- Les candidats indiquent s'ils acceptent ou refusent les propositions faites conformément au VI de l'article D. 612-1-14 du Code de l'éducation :

- au plus tard à la fin du premier jour qui suit celui au cours duquel une proposition leur est faite, lorsque cette dernière intervient entre le 12 juillet 2024 et le 26 juillet 2024 inclus ;
- au plus tard le 21 août 2024 à 23 h 59 (heure de Paris), pour une proposition reçue entre le 27 juillet 2024 et le 20 août 2024 inclus ;
- au plus tard à la fin du premier jour qui suit celui au cours duquel une proposition leur est faite, lorsque cette dernière intervient entre le 21 août 2024 et le 23 août 2024 inclus ;
- au plus tard à la fin du jour (23 h 59, heure de Paris) au cours duquel une proposition leur est faite, lorsque cette dernière intervient entre le 24 août 2024 et le 12 septembre 2024 inclus.

III.- La possibilité, mentionnée au VI de l'article D. 612-1-14 du Code de l'éducation, pour le candidat de demander que toute proposition d'admission soit, selon l'ordre de priorité qu'il a défini, automatiquement acceptée, est ouverte pendant la période allant du 15 juillet 2024 au 20 août 2024 inclus.

Les délais mentionnés au II du présent article ne sont pas applicables pendant la période durant laquelle le candidat a fait le choix, prévu par le VI de l'article D. 612-1-14 du Code de l'éducation, d'accepter automatiquement les propositions d'admission qui lui sont faites en fonction de l'ordre qu'il a établi.

Chapitre II – Dispositions relatives à la phase complémentaire de la procédure nationale de préinscription

Article 10 – La phase complémentaire de la procédure nationale de préinscription est précédée d'une phase de paramétrage qui débute le 6 juin 2024.

La phase complémentaire de la procédure nationale de préinscription est ouverte sur la plateforme Parcoursup du 11 juin 2024 jusqu'au 12 septembre 2024 inclus. Elle comprend :

- 1° La phase de dépôt des vœux sur les places vacantes au sens de l'article D. 612-1-1 du Code de l'éducation, ouverte jusqu'au 10 septembre 2024 à 23 h 59 (heure de Paris) ;
- 2° La phase d'examen des vœux et de réponse par les établissements proposant des formations inscrites sur la plateforme, ouverte jusqu'au 11 septembre 2024 inclus ;
- 3° La phase d'envoi des propositions, ouverte jusqu'au 12 septembre 2024 inclus ;
- 4° La phase de choix des candidats, ouverte jusqu'au 12 septembre 2024 inclus.

Article 11 – Le délai maximum laissé aux établissements, en application de l'article D. 612-1-20 du Code de l'éducation, pour répondre à une candidature formulée en phase complémentaire expire :

- a) au plus tard à la fin du premier jour qui suit l'enregistrement du vœu, lorsque la formation ne relève pas du VI de l'article L. 612-3 du Code de l'éducation et que la réponse n'est pas subordonnée à l'acceptation par le candidat d'un dispositif d'accompagnement pédagogique ou d'un parcours de formation personnalisé, tel que mentionné à l'article D. 612-1-14 du Code de l'éducation ;
- b) à la fin du huitième jour qui suit l'enregistrement du vœu dans les autres cas. Toutefois, ce délai s'entend sous réserve de ne pas dépasser le 11 septembre 2024 à 23 h 59 (heure de Paris) afin de tenir compte de la date de fin de la phase complémentaire mentionnée à l'article 10.

Par exception à la première phrase du b) du présent article, le décompte du délai pour répondre à une candidature formulée en phase complémentaire est suspendu du 12 juillet 2024 au 23 août 2024 inclus.

Article 12 – I.- Durant la phase complémentaire, les propositions d'admission faites par les établissements sont portées à la connaissance des candidats sur la plateforme Parcoursup.

Les candidats indiquent s'ils acceptent ou refusent les propositions faites par les établissements au plus tard :

- à la fin du premier jour qui suit celui au cours duquel une proposition leur est faite, lorsque cette dernière intervient entre le 11 juin 2024 et le 23 août 2024 inclus ;
- à la fin du jour (23 h 59, heure de Paris) au cours duquel une proposition leur est faite, lorsque cette dernière intervient entre le 24 août 2024 et le 12 septembre 2024 inclus.

Par exception au troisième alinéa du présent I, les candidats lycéens préparant les épreuves de la session 2024 des baccalauréats général, technologique ou professionnel qui reçoivent une proposition d'admission entre le 16 juin 2024 et le 22 juin 2024 indiquent s'ils l'acceptent ou la refusent au plus tard le 23 juin 2024, à 23 h 59 (heure de Paris).

II.- Les délais mentionnés aux troisième et quatrième alinéas du I sont applicables au candidat auquel le recteur de région académique fait une proposition d'inscription sur le fondement du deuxième alinéa de l'article D. 612-1-24 du Code de l'éducation.

Article 13 – Le délai supplémentaire au terme duquel le candidat qui n'a pas répondu dans le délai imparti à une proposition d'admission qui lui a été faite au titre de la phase complémentaire doit, en application de la deuxième phrase du deuxième alinéa du III de l'article D. 612-1-14 du Code de l'éducation, confirmer le maintien de ses autres vœux ou des placements sur liste d'attente dont il bénéficie est de trois jours.

Ce délai commence à courir le jour suivant l'expiration de l'un des délais mentionnés au I de l'article 12.

Article 14 – La phase d'envoi des propositions et de choix des candidats est, lorsqu'elle porte sur une formation dispensée par la voie de l'apprentissage, étendue du 12 septembre 2024 au 14 octobre 2024 pour tenir compte du calendrier propre à cette voie de formation.

Durant cette période, les candidats indiquent s'ils acceptent ou refusent les propositions faites par les établissements au plus tard à la fin du jour (23 h 59, heure de Paris) au cours duquel une proposition leur est faite.

Chapitre III – Mise en œuvre de la procédure prévue au VIII de l'article L. 612-3 du Code de l'éducation

Article 15 – La date mentionnée au deuxième alinéa du I de l'article D. 612-1-23 du Code de l'éducation à partir de laquelle les candidats n'ayant reçu que des réponses négatives à leurs demandes d'inscription formulées dans le cadre de la phase principale peuvent demander le bénéfice d'un accompagnement est le 30 mai 2024.

La date mentionnée au troisième alinéa du I de l'article D. 612-1-23 du Code de l'éducation à partir de laquelle les candidats n'ayant reçu aucune proposition d'admission à leurs demandes d'inscription formulées dans le cadre de la phase principale ou de la phase complémentaire peuvent demander le bénéfice d'un accompagnement est le 4 juillet 2024.

Chapitre IV – Dispositions communes et finales

Article 16 – La date limite d'ouverture des inscriptions administratives pour les formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur qui sont proposées sur la plateforme Parcoursup, mentionnée au I de l'article D. 612-1-9 du Code de l'éducation, est le 8 juillet 2024.

Article 17 – Les dates limites d'inscription administrative pour les formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur qui sont proposées sur la plateforme Parcoursup sont fixées :

- dans les établissements scolaires proposant des formations d'enseignement supérieur, au 12 juillet 2024 à 12 h 00 (heure de Paris), pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 30 mai 2024 et le 8 juillet 2024 inclus ;
- dans les autres établissements proposant des formations d'enseignement supérieur, au 19 juillet 2024 à 12 h 00 (heure de Paris), pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 30 mai 2024 et le 11 juillet 2024 inclus ou ayant, au 12 juillet 2024, une proposition acceptée et des placements sur liste d'attente archivés au titre du VI de l'article D. 612-1-14 du Code de l'éducation ;
- au 23 août 2024 à 12 h 00 (heure de Paris), pour les candidats ayant accepté, définitivement ou non, une proposition d'admission entre le 9 juillet 2024 et le 18 août 2024 inclus pour les formations d'enseignement supérieur en lycée et entre le 13 juillet 2024 et le 18 août 2024 inclus pour les formations d'enseignement supérieur en établissement autre que lycée.

Pour toute proposition d'admission acceptée à partir du 19 août 2024, l'inscription administrative se fait dans les plus brefs délais après l'acceptation.

Article 18 – Conformément au deuxième alinéa du I de l'article D. 612-1-9 du Code de l'éducation, les établissements signalent sur la plateforme, aux dates mentionnées ci-dessous, les places restées vacantes dans les formations qu'ils dispensent et qui sont proposées sur la plateforme :

1° dans les établissements scolaires proposant des formations d'enseignement supérieur, au plus tard le 13 juillet 2024 pour ce qui concerne les places restées vacantes à la suite d'une absence d'inscription administrative d'un candidat mentionnée, au deuxième alinéa de l'article 17 du présent arrêté ;

2° dans les autres établissements proposant des formations d'enseignement supérieur, au plus tard le 20 juillet 2024 pour ce qui concerne les places restées vacantes à la suite d'une absence d'inscription administrative d'un candidat mentionnée, au troisième alinéa de l'article 17 du présent arrêté ;

3° à partir du 24 août 2024 pour ce qui concerne les places restées vacantes à la suite d'une absence d'inscription administrative d'un candidat mentionné au quatrième alinéa de l'article 17 du présent arrêté ;

4° à la date de la rentrée fixée par l'établissement, lorsqu'un candidat ne se présente pas, sans justification valable, le jour de ladite rentrée.

Article 19 – Lorsqu'il est sollicité pour faire connaître ses intentions de poursuivre son cursus en année supérieure ou éventuellement de redoubler au sein de l'établissement, le candidat confirme la proposition d'admission qu'il a acceptée et, le cas échéant, les placements sur liste d'attente dont il bénéficie, au plus tard à la fin du premier jour qui suit celui au cours duquel la notification lui a été faite sur la plateforme Parcoursup.

Article 20 – La date mentionnée à l'article 12 de l'arrêté du 4 novembre 2019 modifié relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique à laquelle les universités proposant les formations de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique communiquent au service en charge de la plateforme Parcoursup la liste des candidats admis dans une formation de médecine, pharmacie, odontologie ou maïeutique, est le 19 juillet 2024.

Article 21 – L'arrêté du 28 février 2023 modifié relatif au calendrier de la procédure nationale de préinscription pour l'accès dans les formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur est abrogé.

Article 22 – Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 22 février 2024,

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Anne-Sophie Barthez

Orientations stratégiques ministérielles

Politique de prévention des risques professionnels dans les services et les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et du ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques pour l'année 2024

NOR : MENH2405762X

→ Orientations stratégiques ministérielles du 17-2-2024

MENJ - DGRH C1-3

Les orientations stratégiques ministérielles (OSM) présentent **les enjeux stratégiques et les sujets d'actualité et prioritaires pour l'année à venir** en matière de santé et sécurité au travail dans une première partie et les **éléments structurants pour la mise en place d'une politique de prévention** dans une deuxième partie.

Les académies, les services de l'administration centrale, les établissements publics nationaux et les établissements du sport sont invités à prendre en compte ces orientations stratégiques ministérielles dans l'élaboration des programmes annuels de prévention.

Parallèlement, les ministères vont ouvrir une négociation avec les organisations syndicales des CSA ministériels en vue d'aboutir à un accord sur la qualité de vie et les conditions de travail.

Ces OSM ont été présentées à la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail du comité social d'administration ministériel de l'éducation nationale du 19 décembre 2023 et de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail du comité social d'administration ministériel de la jeunesse et des sports du 18 décembre 2023.

Structure des OSM 2024

Première partie – Enjeux stratégiques

I. Faire vivre les nouvelles instances

II. Porter une attention soutenue à certains risques professionnels

III. Pouvoir disposer de l'expertise de la médecine de prévention

IV. Former et informer les agents

Deuxième partie – Obligations réglementaires et éléments structurants pour la mise en place d'une politique de prévention

I. Pilotage et structuration de la santé et sécurité au travail

II. Acteurs de la prévention

III. Formations spécialisées

IV. Principaux outils de santé sécurité au travail

V. Prévention des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes

VI. Éléments de réglementation amiante

Première partie – Enjeux stratégiques

I. Faire vivre les nouvelles instances

Les académies, les établissements publics nationaux et les établissements du sport doivent veiller au bon fonctionnement des formations spécialisées des comités sociaux d'administration (CSA)[1], en facilitant l'exercice de leurs prérogatives opérationnelles et de leurs missions d'analyse des risques professionnels auxquels les agents peuvent être exposés.

Pour ce faire, il convient de :

- systématiser la réalisation d'**enquêtes** à la suite d'accidents du travail, de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel, conformément à l'article 64 du décret n° 202-1427[2], notamment à la suite de tout acte suicidaire susceptible d'avoir un lien avec le travail. Ces enquêtes n'ont pas pour but de rechercher des responsabilités mais ont pour objectif d'identifier les éventuels facteurs de risques ayant pu contribuer à la survenue de l'accident ou de la maladie professionnelle afin de proposer des mesures de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail ;
Afin de faciliter la réalisation de ces enquêtes, les formations spécialisées ainsi que les acteurs de prévention compétents doivent recevoir les informations relatives aux accidents de service et maladies professionnelles déclarés.
- informer les agents des procédures et des droits attachés au **congé d'invalidité temporaire imputable au service** (Citis[3]) à l'occasion de chaque déclaration d'accident ou de maladie, en leur transmettant un document d'information reprenant les éléments des guides ministériels dédiés[4] ;
- faciliter la réalisation de **visites**[5] de site, qui sont particulièrement adaptées à la mission d'analyse des risques

- professionnels de la formation spécialisée ;
- mettre en place la **formation des membres** des CSA et des formations spécialisées prévue à l'article 94 du décret n° 2020-1427[6] ;
- accorder aux membres des formations spécialisées, et aux membres des CSA en l'absence de FS, le **contingent annuel d'autorisations d'absence**[7] réglementaire ;
- consulter la formation spécialisée sur les mesures prises, notamment les aménagements de poste permettant de faciliter la mise, la remise ou le maintien au travail des accidentés du travail et des travailleurs handicapés[8].

Les chefs de service s'assurent de la bonne application de ces dispositions qui permettent à la formation spécialisée d'exercer pleinement ses attributions, tout en étant attentifs à la qualité du dialogue social.

II. Porter une attention soutenue à certains risques professionnels

Les académies et établissements doivent procéder à la mise à jour annuelle de l'évaluation des risques et des documents uniques d'évaluation des risques (Duerp). Cette mise à jour, qui doit être participative[9], est pilotée par le chef de service (voir deuxième partie des OSM).

Lors de cette mise à jour, l'ensemble des risques doivent être évalués et faire l'objet de mesures de prévention inscrites au programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

Les académies et les établissements seront notamment attentifs aux risques suivants.

II.1. Protéger les agents publics dans l'exercice professionnel quotidien

Les agents publics peuvent être confrontés à des violences, des menaces, des mises en cause, notamment sur les réseaux sociaux, ou encore à la menace d'un attentat et/ou d'une intrusion. Ils doivent être protégés dans l'exercice de leurs missions.

Les chefs de service et les chefs d'établissement s'attacheront à mettre en œuvre les mesures permettant de prévenir l'ensemble de ces risques et menaces. Qu'il s'agisse de menaces venant de personnes extérieures ou de personnes régulièrement présentes sur le lieu de travail, les chefs de service seront particulièrement attentifs à :

- tenir à jour les diagnostics dédiés à la sécurité et la sûreté des structures et y associer les collectivités territoriales gestionnaires des bâtiments en charge des travaux de sécurisation ;
- mettre à jour les Duerp et les programmes annuels de prévention en y intégrant les risques générés par les menaces aux personnes et l'ensemble des mesures de prévention. Le cas échéant, les comptes-rendus d'exercices de mise en sûreté seront joints au Duerp ;
- réaliser et mettre à jour les plans particuliers de mise en sûreté de chaque école et établissement scolaire[10] ;
- dans les établissements scolaires, en complément des exercices d'évacuation incendie, réaliser chaque année au moins deux exercices relatifs au PPMS avant les vacances d'hiver en y associant tous les élèves et personnels exerçant dans l'établissement ;
- dans les établissements des sports, organiser les diligences pour la mise en œuvre de l'article [R. 741-1](#) du Code de la sécurité intérieure relative à l'organisation des secours pour les établissements recensés dans le plan Orsec ;
- informer et sensibiliser régulièrement les agents sur les procédures de signalement et de mise en sûreté prévues et sur les conduites à tenir en cas de risques ou de menaces (notamment en inscrivant la mise en œuvre de la sécurisation scolaire à l'ordre du jour des conseils d'école et conseils d'administration des établissements scolaires du second degré) ;
- déployer un dispositif académique de formation à la gestion de crise en lien avec les acteurs académiques et les partenaires de l'éducation nationale afin que notamment chaque chef de service ou d'établissement public dispose d'un protocole d'aide à la décision ;
- mettre en œuvre les actions RH nécessaires pour renforcer la sécurité de la communauté éducative ;
- établir un protocole de gestion de crise listant les mesures et contrôles à réaliser lors d'un événement grave ;
- partager les annuaires, les PPMS et les protocoles de gestion de crise entre les acteurs (académiques et partenaires de l'éducation nationale) concourant à la gestion d'une crise ;
- signaler tout incident ou situation à porter à la connaissance de la hiérarchie selon la procédure ministérielle de remontée d'information et en assurer un suivi ;
- préparer, pour une activation rapide et en lien avec la médecine de prévention et les psychologues, un plan d'accompagnement médico-psychologique des agents confrontés à des situations à risque de stress post-traumatique ;
- accompagner administrativement, juridiquement et financièrement les victimes et leurs ayants-droit par une démarche « aller vers[11] » en s'appuyant sur les acteurs existants ;
- mettre en œuvre la protection fonctionnelle dans toutes ses dimensions ;
- intégrer au document unique d'évaluation des risques professionnels l'évaluation des situations de travail à risques.

II.2. Prévenir, signaler et traiter les actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes

II.2.1. Prévention des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes

Chaque agent confronté (victime ou témoin) à une situation de violence, de discrimination, de harcèlement ou d'agissement sexiste **doit avoir accès au dispositif de signalement prévu par la réglementation**[12]. Les agents sont informés sur l'existence de ce dispositif de signalement, ainsi que sur les procédures qu'il prévoit et les modalités définies pour y accéder. Ce dispositif comporte une procédure de recueil des signalements, une procédure d'orientation et de suivi des agents vers les services et professionnels chargés de leur accompagnement, et une procédure d'orientation des agents vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure appropriée, y compris conservatoire, pour assurer le traitement des faits signalés. Chaque signalement donne lieu à une analyse et, selon le cas, à une réorientation de l'agent ou à la mise en œuvre d'actions visant à faire cesser la situation et à accompagner dans la durée les agents (soutien psychologique,

protection fonctionnelle, etc.).

Des éléments de bilan portant sur le dispositif de signalement (nombre de signalements, genre, âge et métiers des victimes, typologie des actes, actions engagées, etc.) sont présentés à la formation spécialisée.

Les académies sont invitées à poursuivre et renforcer les actions de sensibilisation et de formation visant à prévenir ces violences.

En outre, les chefs de service et les encadrants de proximité veilleront à évaluer les situations de travail présentant une plus grande probabilité d'exposition à ces actes. Cette évaluation sera intégrée au Duerp et les mesures de prévention, qui seront recherchées en lien avec les agents exposés, seront inscrites au programme annuel de prévention.

Il conviendra d'être attentif à la charge émotionnelle induite par les situations rencontrées pour les agents exerçant des missions relatives à la lutte et à la prévention des violences sexuelles et sexistes.

Les académies seront destinataires d'un document d'information destiné aux agents, portant sur l'articulation du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes avec les autres voies de signalement : service de gestion des ressources humaines, cellule d'écoute RPS, médecine de prévention, service social du personnel, acteurs de prévention, registres réglementaires (registre de santé et de sécurité au travail et registre spécial de signalement de danger grave et imminent). Ce document d'information sera rédigé dans le cadre d'un groupe de travail des formations spécialisées des CSA ministériels de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ; il pourra être adapté par les académies et les établissements.

Les risques spécifiques des agents chargés de la prévention de la radicalisation seront pris en compte et des mesures de prévention adaptées seront prises (par exemple : binôme de contrôle, utilisation d'un véhicule de service pour le déplacement, audition dans les locaux de la police ou de la gendarmerie nationale, etc.).

Par ailleurs, la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) propose un guide pratique relatif à la prise en charge par les employeurs publics des violences conjugales et familiales^[13], qui pourra utilement être pris en compte dans la démarche d'accompagnement des victimes.

II.2.2. Référent de la formation spécialisée en matière de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes

La formation spécialisée du CSA académique ou d'établissement désigne en son sein, parmi les représentants du personnel, un ou une référent(e) de la formation spécialisée sur les questions de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes conformément à l'accord du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique^[14]. Ce référent se distingue du référent pour l'égalité professionnelle, désigné par l'autorité administrative.

Les missions du référent désigné par la formation spécialisée sont énumérées dans la deuxième partie de ces OSM. Le référent de la formation spécialisée pourra notamment être associé aux travaux des académies et établissements sur les questions de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexiste.

II.3. Prévenir les risques psychosociaux

La prévention des risques psychosociaux mobilise un ensemble d'acteurs, en particulier le réseau des assistants et conseillers de prévention, le psychologue du travail, la médecine de prévention, le service de gestion des ressources humaines et le service social des personnels. Ce travail pluriel permet de prendre en compte les niveaux de prévention primaire, secondaire et tertiaire des RPS, avec une approche individuelle et collective.

En prévention primaire

Dans le cadre de l'actualisation du Duerp, il convient d'identifier les facteurs de risques qui peuvent découler de l'organisation du travail, du sens que lui donnent les agents, et de prévenir tout impact psychosocial. Cette identification des facteurs de risque nécessite une approche participative, avec des temps de travail dédiés, impulsée par le chef de service.

La méthode Anact^[15] de prévention des RPS pourra être mobilisée pour analyser l'ensemble des situations de travail, en prenant en compte les spécificités des métiers ainsi que des facteurs de risques communs tels que les horaires de travail et le droit à la déconnexion.

Une attention particulière sera portée aux personnels suivants :

- les chefs d'établissement et les directeurs d'école, pour lesquels des groupes d'analyse de leurs conditions de travail pourront être organisés ;
- les personnels jeunesse et sport, notamment dans le cadre de missions de contrôle ;
- les personnels impliqués dans un projet modifiant les conditions de travail ou de sécurité^[16], pour lesquels une analyse participative des effets du changement sur les conditions de travail est recommandée en vue d'établir un plan d'action de prévention ;
- les situations de travail isolées.

En prévention secondaire

Les signalements inscrits aux registres de santé et sécurité portant sur les RPS nécessitent une analyse spécifique reposant sur la méthodologie Anact précitée, destinée à objectiver le ressenti des agents. Cette objectivation nécessite un repérage des facteurs de risque liés à l'organisation du travail, qui peut être réalisé par l'analyse des situations-problèmes.

En prévention tertiaire

L'identification et la prise en compte des troubles psychosociaux et l'orientation vers les dispositifs et les acteurs de prévention, notamment la médecine de prévention, doivent être systématiques. À cet effet, une démarche de sensibilisation sur la conduite à tenir face à un agent en souffrance au travail sera mise en place, permettant l'acquisition des premiers réflexes et la connaissance des circuits d'aide et d'alerte.

Par ailleurs, une analyse des causes à l'origine des troubles sera conduite en prenant en compte les conditions de la réalisation du travail.

II.4. Prévenir les risques liés aux équipements et locaux de travail

II.4.1 Prévenir le risque amiante

La prévention du risque d'exposition aux fibres d'amiante reste une priorité ministérielle car les expositions passées peuvent avoir des conséquences différées à long terme sur la santé des agents, y compris après leur départ à la retraite. Des expositions accidentelles, actives ou passives, restent par ailleurs possibles en cas de non-respect des mesures de prévention réglementaires (présence de matériaux de construction amiantés dégradés ou travaux).

Un plan d'action amiante est annoncé par le ministère de la Fonction publique ; il sera décliné dans un plan d'action ministériel qui sera élaboré en associant les formations spécialisées des CSA ministériels de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Les principales dispositions du socle réglementaire ainsi que les outils disponibles concernant l'amiante sont rappelés dans la deuxième partie des OSM.

Les actions suivantes sont de nature à renforcer la prévention de ce risque :

- former les chefs de service, les directeurs d'école et les chefs d'établissement aux enjeux du risque amiante pour la santé des agents et des usagers ;
- former les agents en charge de la gestion matérielle des établissements soumis à dossier technique amiante (DTA)^[17] afin de respecter les principes de la prévention du risque amiante applicables aux opérations d'entretien et de maintenance ;
- informer les agents sur leurs droits en matière de suivi médical ;
- établir un état des lieux actualisé de la situation amiante du bâti scolaire. Cette action pilotée par la cellule bâti scolaire sera lancée au premier trimestre 2024.

Les formations spécialisées des CSA seront informées régulièrement des actions engagées en matière de prévention du risque amiante.

II.4.2. Surveiller et améliorer la qualité de l'air intérieur (QAI)

L'amélioration de la qualité de l'air dans les locaux de travail (réduction de l'exposition aux particules fines, aux COV^[18], au radon, etc.) a un impact positif sur la santé, mais également sur le confort de travail (amélioration de la concentration par la baisse du taux de CO₂, etc.).

Depuis le 1er janvier 2023, l'article R. 221-30 du Code de l'environnement introduit de nouvelles dispositions concernant la surveillance et le maintien de la QAI. Celles-ci concernent les établissements recevant du public (ERP), accueillant des enfants, notamment les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle.

Les principales dispositions qui s'appliquent à ces établissements sont :

1. une évaluation annuelle des moyens d'aération des bâtiments^[19] incluant la mesure à lecture directe de la concentration en CO₂ de l'air intérieur ;
2. un autodiagnostic de la QAI au moins tous les quatre ans ;
3. une campagne de mesures de polluants réglementés réalisée à chaque étape clé de la vie des bâtiments (par un organisme accrédité) ;
4. un plan d'action prenant en compte l'évaluation annuelle des moyens d'aération, l'autodiagnostic et la campagne de mesures précitées.

Ces démarches incombent au propriétaire de locaux ou, si une convention le prévoit, à l'exploitant de l'établissement, qui est tenu de faire procéder, à ses frais, à une surveillance de la qualité de l'air à l'intérieur des locaux de son établissement. Si aucun propriétaire n'a pu être identifié, l'obligation de procéder à la surveillance de la qualité de l'air est à la charge de l'exploitant des locaux.

L'évaluation de la qualité de l'air intérieur figure au Duerp et les mesures de prévention sont inscrites au programme annuel de prévention.

II.4.3. Anticiper les risques liés aux épisodes météorologiques intenses

Le changement climatique aggrave les épisodes météorologiques intenses, dont les collectifs de travail et les usagers du service public doivent être protégés.

Parmi ces événements, les épisodes de forte chaleur constituent un facteur de dégradation des conditions de travail voire de risque pour les personnes présentant des vulnérabilités physiologiques.

Dans ce contexte, outre les nécessaires adaptations bâtementaires (écoles, EPLE, établissements et services) qui incombent aux propriétaires, des mesures de prévention secondaire et tertiaire doivent être anticipées et planifiées. Ces mesures permettront, dans le cadre d'un plan de gestion de continuité d'activité et de protection de la santé, de :

- anticiper l'adaptation des horaires et des modalités de travail ;
- prévoir des moyens de rafraîchissement des locaux : aération nocturne, ventilation diurne, dispositif de réduction des rayonnements thermiques, etc. ;
- prévoir les moyens d'hydratation mis à disposition des agents ;
- établir un protocole de prise en charge des personnes souffrant du fait de la chaleur, et le porter à la connaissance de l'ensemble des agents ;
- prendre en compte spécifiquement la situation des travailleurs isolés ;
- prendre en compte la dimension « fortes chaleurs » pour la sélection des équipements de travail (choix des EPI^[20], respirabilité des tenues professionnelles, etc.).

Localement, et après une étude de la documentation disponible dont le DDRM^[21], certains risques majeurs rendus plus

fréquent, plus intenses par la dérive climatique doivent également être pris en compte, parmi lesquels le risque d'inondation, de tempête et d'ouragan, de sécheresse intense.

L'évaluation de ces risques sera inscrite au Duerp et les mesures de prévention qui en découlent au programme annuel de prévention.

II.5. Prévenir le risque routier

Le risque routier est commun à un grand nombre d'agents et peut avoir des conséquences très graves pour la santé lorsqu'il se réalise. Le 30 juin 2023, le ministère s'est engagé en signant la charte des sept engagements pour une route plus sûre.

L'ensemble de la charte et des supports d'information sont mis à disposition sur le site Internet de la sécurité routière[22].

En complément de cet engagement, le risque routier sera pris en compte dans le Duerp pour les agents exerçant des activités nomades, les agents affectés sur plusieurs sites et les agents en mission.

La prévention du risque routier s'appuie sur l'analyse de l'organisation du travail réel des agents exposés lors de déplacements professionnels. Cette analyse prendra en compte par exemple :

- les possibilités offertes permettant de réaliser la mission sans se déplacer ;
- la cohérence entre les missions confiées et le temps de déplacement qu'elles induisent ;
- les moyens de déplacement et de transport alternatifs ;
- la gestion administrative des missions : ordre de mission, assurance professionnelle du véhicule, attestation de contrôle technique, etc. ;
- la prise en charge et l'accompagnement des personnels victimes d'accidents de mission.

Les services et établissements conduiront des campagnes d'information, de formation et de sensibilisation au risque routier qui figureront dans les programmes annuels de prévention.

Enfin, les services et établissements veilleront à la bonne maintenance et au renouvellement de leur parc de véhicules de service, ainsi qu'à la fourniture d'équipements adaptés à la saison et aux contraintes de déplacement.

II.6. Risques liés aux activités physiques et aux activités sportives liées à l'enseignement

Les académies et les établissements sont invités à porter une attention particulière à l'évaluation des risques des agents qui encadrent ou pratiquent des activités physiques et sportives (professeurs de sport et d'EPS, etc.), ou exercent une activité à forte sollicitation musculo-squelettique (professeurs de lycée professionnel en atelier, etc.).

Ainsi, les effets de l'activité physique générée et les postures spécifiques de ces métiers feront l'objet d'une évaluation des risques attentive en vue de mesures de prévention adaptées.

En outre, la surveillance et l'entretien des équipements et machines de l'environnement professionnel de ces métiers seront également inscrits au Duerp :

- s'agissant des risques liés à l'encadrement ou à la pratique d'activités sportives, les installations et équipements feront l'objet d'un suivi de l'entretien et des vérifications[23], qui sera inscrit dans un registre des équipements sportifs prévoyant les échéances de vérification et d'entretien. Cette disposition assure la traçabilité dans le temps qui pourra être complétée par une inscription au Duerp. Par ailleurs, une évaluation des risques sera systématiquement conduite pour les agents exerçant leur activité dans des environnements spécifiques (haute montagne, milieux nautiques et aquatiques, etc.) ;
- s'agissant de l'enseignement de certaines disciplines professionnelles en ateliers, l'activité des agents devra faire l'objet d'une évaluation des risques poste par poste, machine par machine, en prenant en compte les risques directs liés à la machine, et les risques indirects liés aux postures et ports de charge et à l'utilisation des équipements de protection. Les résultats de cette évaluation seront inscrits au Duerp et feront l'objet d'actions de prévention spécifiques visant à la suppression des accidents et des maladies professionnels et à la prévention de l'usure professionnelle.

III. Pouvoir disposer de l'expertise de la médecine de prévention

Le décret n° 2020-647 du 27 mai 2020, qui vient modifier le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, organise la réalisation des actions de prévention en santé au travail par une équipe pluridisciplinaire coordonnée par un médecin du travail. Il s'agit de répondre aux différents enjeux de difficultés de recrutement de médecins dans un contexte de pénurie des spécialistes concernés et de développement de la pluridisciplinarité. La médecine de prévention est renforcée dans son rôle de prévention de toute altération de la santé physique et mentale des agents du fait de leur travail par les deux entrées dont elle dispose : la surveillance de l'état de santé et les actions en milieu de travail pour améliorer les conditions de travail et développer la prévention primaire en agissant sur les risques à la source.

III.1. Agir pour la santé des personnels en tenant compte des indicateurs disponibles dans les bilans et les enquêtes

III.1.1. Assurer le suivi des mesures d'aménagements de poste préconisées par le médecin

Les préconisations médicales de mesures individuelles d'aménagement de poste sont en augmentation régulière. C'est le premier motif des visites à la demande de l'agent.

Le médecin préconise des mesures individuelles d'aménagement organisationnel ou des conditions matérielles d'exercice pour des personnels en situation de handicap ou dont il constate une restriction dans l'activité, afin d'adapter le travail à la santé et de faciliter le maintien dans l'emploi.

En lien avec les conseillers en ressources humaines de proximité, un groupe de travail sur le suivi des préconisations est mis en place.

En cas d'arrêt de travail prolongé, la visite de pré-reprise, par référence à la visite de pré-reprise prévue par l'article R. 4624-23 du Code du travail, est réalisée à la demande de l'agent pour préparer les modalités de reprise et anticiper un éventuel aménagement.

III.1.2. Préserver la santé mentale

Le plan pour la santé au travail dans la fonction publique 2022-2025 prévoit de « mieux intégrer la préservation de la santé mentale des agents dans les politiques de santé au travail » dans son axe 2 relatif à la prévention primaire et au développement de la culture de prévention.

Plus particulièrement, des états de stress secondaires à des événements aigus à risque traumatique individuels ou qui touchent la communauté éducative ou une surcharge mentale en lien avec des efforts exceptionnels d'adaptation à des changements dans la réalisation du travail sont susceptibles d'entraîner une atteinte de la santé mentale. Pour prévenir les risques psychosociaux, les académies et les établissements s'appuient sur les interventions des psychologues du travail pour analyser les situations de travail qui présentent des risques psychosociaux, sur la médecine de prévention appuyée éventuellement par des psychologues cliniciens pour repérer et prendre en charge les personnels atteints de troubles de la santé en lien avec leur situation de travail et sur des actions partenariales avec la MGEN et avec l'Anact et le réseau des Aract.

Pour appuyer les actions conduites par les académies et les établissements, le ministère dispose d'un partenariat avec la MGEN qui permet, via les réseaux PAS (prévention, aide et suivi), de mettre en œuvre des actions concertées de prévention collectives et individuelles. Ce partenariat comprend également un dispositif national d'écoute et de soutien psychologique accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Par ailleurs, afin d'améliorer le repérage et les bons réflexes dans l'accompagnement des situations individuelles vers les professionnels de la prise en charge et en application de la circulaire interministérielle du 23 février 2022[24], les chefs de service sont invités à mettre en œuvre des actions de sensibilisation et de formation en secourisme en santé mentale.

III.1.3. Orienter la surveillance médicale vers des publics prioritaires

Les personnels en situation de handicap, notamment ceux qui bénéficient de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), relèvent de la surveillance médicale particulière. Ils bénéficient d'une surveillance de leur santé au travail, dont la périodicité ne peut pas être supérieure à quatre ans, qui permet notamment d'actualiser les aménagements de poste qui peuvent être indispensables au maintien dans l'emploi à la situation de travail réel de l'agent.

L'enquête de la Depp[25] montre que l'espérance de vie observée à la retraite est plus faible pour les personnels hommes ASS et ITRF des catégories B et C.

Si les conditions de travail n'expliquent pas à elles seules la durée de l'espérance de vie après la retraite, les conditions de travail pendant la carrière y contribuent.

Les personnels des catégories B et C (techniciens de recherche et de formation, adjoints-techniques de recherche et de formation, personnels administratifs), ainsi que les AESH et les AED bénéficient en priorité de la surveillance de leur santé au travail, soit dans le cadre de la surveillance médicale particulière s'ils sont exposés à des risques professionnels particuliers dans les laboratoires et dans les services, soit dans le cadre de la réalisation de la visite d'information et de prévention tous les cinq ans.

III.1.4. Mieux prendre en compte les spécificités de la santé des femmes

Les femmes ont des menstruations, des grossesses naturelles ou liées à l'assistance médicale à la procréation, peut-être des fausses couches, elles peuvent allaiter et connaissent la ménopause. En fonction de leur prise en considération par l'employeur, ces événements de santé peuvent retentir diversement sur la qualité de vie et sur le travail.

Les académies et les établissements sont invités à mettre en place des actions de prévention qui visent à éduquer et former le personnel et l'encadrement à parler ouvertement, sans stigmatisation, des déterminants de la santé physique, cognitive et psychologique des femmes et à aborder, avec équité et sensibilité, les demandes de prise en compte dans l'organisation et l'aménagement du travail.

Les femmes peuvent également être atteintes de pathologies spécifiques particulièrement invalidantes.

L'endométriose est une affection féminine invalidante par les douleurs imprévisibles qu'elle peut provoquer et la fatigue qu'elle entraîne et pour laquelle le maintien dans l'emploi peut nécessiter des aménagements de poste.

Les femmes développent des affections cancéreuses plus prématurées que les hommes pendant leurs années actives. Ainsi, la prise en compte dans les suites d'un cancer de la réinsertion professionnelle et de l'évolution de la carrière est une priorité pour la qualité de vie après cancer.

La visite de pré-reprise permet d'anticiper les mesures d'aménagement du poste à la reprise d'activité.

La reprise à temps partiel thérapeutique est une modalité de reprise progressive de l'activité. L'attribution d'un congé longue maladie fractionné autorise la poursuite de soins en cas de traitements sur le long cours. Des aménagements horaires de l'emploi du temps permettent de pallier la difficulté du réveil précoce ou la fatigabilité liée au cumul des heures de classes.

Des aménagements matériels comme l'attribution d'un fauteuil ergonomique en cas de douleurs, l'installation dans la proximité des sanitaires, l'attribution d'une salle de classe dédiée ou l'accès à un espace de repos aménagé facilitent la qualité des conditions de travail.

Afin de faciliter l'accès à des équipements matériels ou à des prestations qui figurent dans l'offre du FIPHFP, les femmes peuvent être accompagnées dans la demande de reconnaissance de travailleur en situation de handicap afin de faciliter l'accès à leurs droits.

Une affectation proche du domicile, et mono-site si la fonction le permet, qui limite les facteurs de fatigue et de stress liés aux déplacements, peut être demandée lors du mouvement et soutenue par une bonification au titre du handicap.

Une attention particulière est portée à la traçabilité de l'exposition aux risques professionnels des femmes en âge de procréer en particulier par rapport aux risques liés aux agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR).

Plus généralement, inscrire dans le programme de prévention des actions de lutte contre la sédentarité par la promotion de la pratique d'activités physiques, de saine alimentation et de gestion du stress participe de cette éducation au vivre-ensemble dans le collectif de travail, à l'écoute de ses propres besoins et dans l'attention aux autres et à se rendre acteur

de sa santé et de sa sécurité.

III.2. Doter chaque académie et chaque établissement d'une équipe pluridisciplinaire de médecine de prévention

III.2.1. Poursuivre le recrutement des professionnels de la santé au travail

Les académies et les établissements continuent à privilégier la mise en place d'une **équipe pluridisciplinaire** de médecine de prévention, propre à la structure, animée et coordonnée par un médecin du travail.

Les académies et les établissements poursuivent leurs efforts pour recruter des **médecins du travail**. Dans un contexte durable de difficultés de recrutement des médecins du travail, elles privilégient les recrutements en CDI et offrent aux intéressés une rémunération en cohérence avec le référentiel interministériel des rémunérations des médecins du travail, élaboré par la DGAFP et la direction du budget, en vue de renforcer l'attractivité des postes.

Le recrutement de **collaborateurs médecins du travail** est favorisé en incitant les médecins du travail en poste à exercer des fonctions de tuteur, afin de permettre à un médecin en cours de reconversion d'exercer les missions tout en se formant à la médecine du travail dans le cadre d'un parcours universitaire.

Le recrutement d'**infirmiers en santé au travail** est poursuivi avec l'objectif de doter chaque équipe pluridisciplinaire de plusieurs infirmiers et a minima d'un infirmier par direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), par établissement national ou par établissement des sports. S'ils ne sont pas formés à la santé au travail, l'académie ou l'établissement assure aux infirmiers nouvellement recrutés la possibilité de suivre dans l'année de recrutement une formation d'adaptation à l'emploi conforme au programme déterminé par l'arrêté du 2 juin 2021 relatif à l'organisation de la formation professionnelle des infirmiers en santé au travail des services de médecine de prévention de la fonction publique de l'État.

Les académies et les établissements veillent à respecter l'attribution d'un **secrétariat dédié** à l'équipe pluridisciplinaire et non partagé afin de permettre la cohésion d'une équipe dispersée dans les sites d'intervention. Ces postes d'assistants de professionnels de santé nécessitent une formation à laquelle les membres de l'équipe consacrent du temps et des conditions de travail qui permettent une pleine disponibilité pour répondre aux sollicitations des agents. La stabilité des personnels dans ces postes est à favoriser.

Le recrutement de **psychologues du travail et de psychologues cliniciens** est à poursuivre dans le cadre de la prévention des risques psycho sociaux et en formalisant l'organisation et la coordination de leurs missions avec celles de l'équipe pluridisciplinaire.

Les académies et les établissements confrontés à des difficultés de recrutement de professionnels de santé au travail, en particulier de médecin du travail, sont invités à recourir à un **conventionnement** avec un service de médecine de prévention de la fonction publique mutualisé ou un service de médecine du travail interentreprises ou associatif.

III.2.2. Faciliter l'exercice professionnel

Reconnaître les métiers des professionnels de l'équipe pluridisciplinaire

La surveillance médicale des personnels s'enrichit de la co-intervention de différents professionnels, qui se fait dans le cadre d'une coordination de travail au service d'un projet de service annuel.

Les missions et le périmètre d'intervention de chaque professionnel sont formalisés dans une lettre de mission.

Les infirmières de santé au travail voient leur domaine de compétences étendu aux visites quinquennales, qui deviennent des visites d'information et de prévention, aux visites intermédiaires et aux actions en milieu professionnel. Les nouvelles missions s'inscrivent dans le cadre de protocoles coécrits avec le médecin du travail.

L'accès à un professionnel de la santé au travail de proximité permet une réponse de premier recours à partir de leur rôle propre, l'accompagnement des agents dans le parcours de surveillance médicale en cas de conventionnement avec un service de médecine du travail externalisé et le suivi des préconisations du médecin du travail.

Leur connaissance de l'environnement du travail garantit la réalisation d'activités sur le milieu du travail comme l'observation infirmière des postes de travail, la participation aux visites des services ou aux enquêtes.

Leur investissement pour acquérir cette nouvelle compétence est pris en compte dans la gestion de leur carrière et de leur situation indemnitaire.

La prévention des risques psychosociaux requiert l'intervention de professionnels de l'organisation du travail qui évaluent les situations, analysent les facteurs de risque et identifient les moyens d'y remédier. Ils peuvent également animer des espaces de discussion sur le travail selon des méthodes éprouvées.

Les psychologues du travail interviennent sur des missions de prévention des RPS, qui nécessitent d'être organisées avec le médecin du travail.

Leur qualification est reconnue par une rémunération en référence à la grille PRESANSE, spécifique aux professionnels des services de santé au travail interentreprises.

La prise en charge des situations individuelles complexes de ressenti de souffrance au travail bénéficie de l'expertise d'un **psychologue clinicien** qui intervient en protocole avec le médecin du travail.

Le recours à un **ergonome** spécialiste de l'organisation du travail apporte une expertise en matière d'adaptation du poste de travail des agents en fonction de leur état de santé.

Le rapport annuel de la médecine de prévention est présenté à la formation spécialisée du CSA académique ainsi qu'aux formations spécialisées des CSA spéciaux.

L'équipe pluridisciplinaire est systématiquement associée au pilotage de tous les dispositifs mis en place par l'académie pour la santé, la sécurité et les conditions de travail ainsi que pour le maintien dans l'emploi.

Elle est prévenue des changements d'organisation des services et associée aux dispositifs d'accompagnement au changement prévus.

Adapter les conditions de travail matérielles

Les académies et les établissements mettent à disposition des locaux équipés d'un point d'eau, des matériels et des équipements adaptés à un service médical et qui tiennent compte de l'élargissement de l'équipe pluridisciplinaire.

Elles garantissent un exercice réalisé dans la confidentialité et la sécurité de l'agent, du professionnel et des données de

santé. En particulier, une imprimante dédiée est mise à disposition du service de médecine de prévention, installée dans ses locaux.

Mettre à disposition les instruments administratifs qui permettent d'organiser la surveillance de la santé au travail

L'équipe pluridisciplinaire a accès aux listes actualisées de l'ensemble des personnels, comprenant l'identification de ceux relevant d'une surveillance médicale particulière.

Elle a accès à tous les documents traçant l'exposition aux risques et en particulier aux Duerp et aux fiches de poste des agents.

Le médecin du travail est destinataire des déclarations de maladies professionnelles et des déclarations d'accidents de service.

Il peut être sollicité pour participer aux enquêtes.

Afin de faciliter le suivi médical des personnels qui ont pu être exposés aux poussières d'amiante, le ministère reconduit la prise en charge d'une prestation de lecture centralisée des auto-questionnaires qui est confiée à un prestataire spécialisé en épidémiologie.

Garantir l'indépendance professionnelle

L'équipe pluridisciplinaire est rattachée au recteur ou au secrétariat général.

Les préconisations médicales et les conseils sont pris en compte par les chefs de service et les chefs d'établissement.

Prévenir les risques liés à l'isolement des équipes

Des collaborations de travail entre les professionnels de la médecine de prévention à l'échelle de la région académique sont favorisées, de manière à faciliter les échanges de pratiques professionnelles, la possibilité de recruter des collaborateurs médecins du travail, le tutorat des infirmiers en formation de santé au travail et l'accueil en stage d'internes en médecine du travail.

IV. Former et informer les agents

Dans les académies et les établissements, les chefs de service veilleront à ce que le plan de formation en matière de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail propose des formations adaptées aux agents, en fonction de leurs responsabilités et des missions qui leur sont confiées.

La mise en place de formations pérennes destinées aux secrétaires généraux des DSDEN, aux chefs d'établissement, aux inspecteurs de l'éducation nationale et aux directeurs d'école est recommandée. Ces formations porteront en particulier sur les dispositifs et les acteurs de la santé et sécurité, les modalités de réponse aux signalements portés aux registres (RSST et DGI), le fonctionnement des instances de dialogue social et les outils et méthodes de prévention, notamment des RPS. D'une manière générale, il est rappelé que tous les agents doivent être informés des dispositions en matière de santé sécurité et conditions de travail.

Les conseillers de prévention pourront utilement être sollicités pour les concevoir, en lien avec l'inspecteur en santé sécurité au travail et l'équipe pluridisciplinaire de médecine de prévention.

Deuxième partie – Obligations réglementaires et éléments structurants pour la mise en place d'une politique de prévention

Cette partie est destinée à présenter les obligations réglementaires en matière de santé et sécurité au travail et à aider les académies, les EPN et les établissements du sport à structurer leurs programmes annuels de prévention.

Les établissements du sport trouveront des précisions complémentaires dans le document d'information sur la santé et sécurité au travail des personnels en charge des missions de jeunesse, d'engagement et de sport annexé à ces OSM.

Cadre juridique de la santé et sécurité au travail dans la fonction publique

- [Décret n° 82-453](#) du 28 mai 1982 (modifié) relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- [Décret n° 2020-1427](#) du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
- [Arrêté MENH2211047A](#) du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

I. Pilotage et structuration de la santé et sécurité au travail

I.1. Identification des chefs de service

Dans les académies, les chefs de service sont les recteurs d'académie, et les inspecteurs d'académie-directeurs des services départementaux de l'éducation nationale (IA-Dasen).

Au sein des collèges et lycées, le chef d'établissement prend toutes les dispositions, en liaison avec les autorités administratives compétentes, pour assurer la sécurité des personnes et des biens, l'hygiène et la salubrité de l'établissement[26].

Pour les établissements ayant une commission hygiène et sécurité (CHS)[27], le chef d'établissement présente chaque année à cette commission un rapport d'activité de l'année passée présentant notamment les suites données aux avis de la commission et un programme annuel de prévention des risques et d'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité.

Au sein des écoles, le directeur d'école veille à la bonne marche de l'école dont il a la charge et au respect de la réglementation qui lui est applicable, en application de l'article [R. 411-10](#) du Code d'éducation. Il est l'interlocuteur incontournable de l'assistant de prévention pour la bonne tenue du registre santé sécurité et au travail et pour la contribution de l'école à l'élaboration du Duerp de la circonscription.

Il est rappelé qu'en application de l'article [L. 212-4](#) du Code de l'éducation, « la commune a la charge des écoles publiques. Elle est propriétaire des locaux et en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement ».

Les personnes exerçant la fonction de chef de service en matière de santé et sécurité au travail pour les personnels jeunesse et sports sont les suivantes :

- le recteur d'académie de l'académie chef-lieu de région pour les personnels des délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (Drajes) ;
- l'inspecteur d'académie-directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale pour les personnels des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) ;
- le directeur d'établissement.

I.2. Principales missions des chefs de service

Les chefs de service veillent à :

- communiquer aux personnels le nom et les coordonnées des interlocuteurs chargés de la santé et sécurité au travail et de l'action sociale ;
- informer les personnels des modalités d'accès aux registres obligatoires (de santé et de sécurité au travail et de danger grave et imminent), y compris lorsqu'ils sont dématérialisés ;
- clarifier les rôles des personnels en matière de sécurité incendie ;
- communiquer au service de médecine de prévention les éléments nécessaires à la mise en place du suivi médical (notamment les résultats de l'évaluation des risques) ;
- favoriser l'accès des personnels aux formations sur les sujets de santé, de sécurité et de prévention des risques.

Les personnels jeunesse et sports sont informés des dispositifs et acteurs de prévention vers lesquels ils peuvent se tourner. De manière plus générale, il est rappelé que les chefs de service définissent la politique de prévention dans les établissements et services placés sous leur responsabilité, en lien avec les instances de dialogue social ; cette politique comprend notamment les missions suivantes :

- mettre en place un réseau structuré d'acteurs de prévention ;
- veiller à ce que l'évaluation des risques professionnels et sa transcription dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (Duerp) soient réalisées et mises à jour au moins annuellement, et ce pour l'ensemble des personnels, en prenant en compte, de manière participative, l'ensemble des risques professionnels auxquels les agents sont exposés, y compris les risques psychosociaux^[28] ;
- programmer les actions de prévention faisant suite à l'évaluation des risques, en les formalisant dans un programme annuel de prévention qui est présenté pour avis à la formation spécialisée du CSA, ou au CSA en l'absence de formation spécialisée ;
- s'assurer que l'ensemble des agents bénéficient du suivi médical réglementaire ;
- organiser la formation et l'information des personnels sur les risques professionnels et les mesures de prévention ;
- anticiper les changements organisationnels (analyses d'impacts préalables) ;
- réaliser des enquêtes à la suite d'accidents de service ou de maladies professionnelles.

I.3. Responsabilité des chefs de service

Le décret n° 82-453 modifié prévoit à son article 2-1 que « les chefs de service sont chargés, dans la limite de leurs attributions et dans le cadre des délégations qui leur sont consenties, de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité ».

Le même décret précise à l'article 3 que « dans les administrations et établissements mentionnés à l'article 1, les règles applicables en matière de santé et de sécurité sont, sous réserve des dispositions du présent décret, celles définies aux livres I à V de la quatrième partie du Code du travail et par les décrets pris pour leur application [...] ».

La directive européenne du 12 juin 1989 concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail (89/391/CEE)^[29] définit l'employeur à son article 3 comme « toute personne physique ou morale qui est titulaire de la relation de travail avec le travailleur et qui a la responsabilité de l'entreprise et/ou de l'établissement ».

Le Code du travail, dans sa quatrième partie, à l'article L. 4121-1, prévoit que « l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

- des actions de prévention des risques professionnels, y compris ceux mentionnés à l'article L. 4161-1 ;
- des actions d'information et de formation ;
- la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes ».

La réglementation prévoit également que l'employeur « veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes » et « met en œuvre ces mesures sur le fondement des principes généraux de prévention suivants :

1° Éviter les risques ;

2° Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ;

3° Combattre les risques à la source ;

4° Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le

- travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé ;
- 5° Tenir compte de l'état d'évolution de la technique ;
- 6° Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux ;
- 7° Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants, notamment les risques liés au harcèlement moral et au harcèlement sexuel, tels qu'ils sont définis aux articles L. 1152-1 et L. 1153-1, ainsi que ceux liés aux agissements sexistes définis à l'article L. 1142-2-1 ;
- 8° Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle ;
- 9° Donner les instructions appropriées aux travailleurs^[30] ».

Par ailleurs, la responsabilité du chef de service n'exonère pas l'agent public de la sienne, dans la limite de ses connaissances et attributions. Ainsi, l'article L. 4122-1 du code du travail prévoit que, « conformément aux instructions qui lui sont données par l'employeur, dans les conditions prévues au règlement intérieur pour les entreprises tenues d'en élaborer un, il incombe à chaque travailleur de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail.

Les instructions de l'employeur précisent, en particulier lorsque la nature des risques le justifie, les conditions d'utilisation des équipements de travail, des moyens de protection, des substances et préparations dangereuses. Elles sont adaptées à la nature des tâches à accomplir.

Les dispositions du premier alinéa sont sans incidence sur le principe de la responsabilité de l'employeur ».

II. Acteurs de la prévention

II.1. Assistants de prévention et conseillers de prévention

II.1.1. Identification des assistants de prévention et des conseillers de prévention

Chaque chef de service identifié au point 1.1 nomme un ou des agents pour assurer des fonctions de conseil dans la mise en œuvre des règles de santé et de sécurité au travail dans le champ de compétence des formations spécialisées. Ces agents exercent leurs fonctions sous leur autorité. Les assistants de prévention constituent le niveau de proximité du réseau des agents de prévention. Les conseillers de prévention assurent une mission de coordination.

Un positionnement du conseiller de prévention auprès du recteur d'académie, du Dasen, du directeur ou du président d'établissement sera privilégié afin de garantir le portage le plus efficace de la politique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

II.1.2. Missions des assistants et de conseillers de prévention

La mission des assistants et des conseillers de prévention est d'assister le chef de service dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques, ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail visant à :

- prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents ;
- améliorer les méthodes et le milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- veiller à la bonne tenue du registre de santé et de sécurité au travail dans tous les services.

Au titre de cette mission, les assistants et les conseillers :

- proposent des mesures pratiques propres à améliorer la prévention des risques ;
- participent, en collaboration avec les autres acteurs, à la sensibilisation, l'information et la formation des personnels ;
- participent, en collaboration avec le chef de service, à l'établissement des déclarations de dérogation prévues à l'article 5-12 du décret n° 82-453 modifié
- coordonnent, animent et apportent leur soutien au réseau des assistants de prévention (pour les conseillers de prévention).

II.1.3. Moyens des assistants et des conseillers de prévention

Afin de réaliser leurs missions, la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) préconise^[31] que les assistants et conseillers de prévention disposent respectivement d'au moins 20 % et 50 % de leur temps de travail consacré à leur mission de prévention des risques professionnels.

Ils doivent bénéficier d'une formation d'adaptation à l'emploi lors de leur prise de fonction puis d'une formation continue régulière facilitant leur montée en compétence.

Enfin, une lettre de cadrage est établie et renouvelée annuellement par le chef de service, afin de préciser les objectifs et les moyens mis à disposition de chaque agent de prévention : formation initiale et continue, matériel informatique, espace de travail, enveloppe de frais de déplacements, budget pour la actions à conduire dont les formations à destination des personnels, etc. Cette lettre est rédigée en rapport avec le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail de l'établissement.

II.1.4. Information aux personnels et aux formations spécialisées

Les chefs de service doivent informer les personnels du nom et des coordonnées de l'assistant de prévention ou du conseiller de prévention placé sous son autorité.

Dans le cadre du dialogue social, les chefs de service doivent informer la formation spécialisée du CSA compétent de la cartographie du réseau des assistants et des conseillers de prévention, dont la liste des assistants et des conseillers de prévention ainsi que leurs lettres de cadrage.

II.1.5. Structures académiques de prévention

Les académies sont invitées à créer ou à renforcer leur structure académique en charge des sujets de santé, de sécurité et de conditions de travail, de manière à faciliter la mise en œuvre des politiques de prévention.

Ces structures sont en charge des actions suivantes :

- répondre aux demandes d'accompagnement des chefs d'établissement, des IEN de circonscription, des chefs de service et des directeurs d'établissements du sport, en particulier pour rédiger ou mettre à jour le Duerp ;
- organiser et assurer le suivi des travaux de la formation spécialisée du CSA et des CSA spéciaux ;
- assurer les formations à la santé et sécurité au travail ;
- organiser et animer les réunions des réseaux des conseillers et des assistants de prévention ;
- participer à l'information de l'ensemble des personnels sur les dispositifs, les acteurs et les instances de prévention.

Distincte du service de médecine de prévention, cette structure est rattachée au secrétariat général de l'académie ou à la direction des ressources humaines. L'agent en charge de son pilotage peut être le conseiller de prévention académique. Il participe à l'harmonisation des actions de prévention à l'échelle de l'académie.

Particulièrement chargée des questions de prévention des risques professionnels et de qualité de vie et des conditions de travail, la structure réunit :

- un agent chargé du secrétariat ;
- un ou des conseillers de prévention formés aux risques rencontrés dans les établissements et services (installations, équipements, activités physiques et sportives, etc.) et à l'accompagnement des chefs d'établissement, des chefs de service et des directeurs d'établissement (dont visites conseil) ;
- un ou des chargés de mission RPS/QVCT ;
- un ou des formateurs en santé et sécurité au travail, destinés à assurer les formations réglementaires et plus généralement l'information des personnels.

La structure académique de prévention prend en compte notamment les personnels en charge de jeunesse, d'engagement et de sport, transférés dans les Drajes et les SDJES.

La structure académique de prévention prend également en compte les personnels des établissements sous tutelle du ministère chargé des sports.

II.2. Équipe pluridisciplinaire de médecine de prévention

L'équipe pluridisciplinaire de médecine de prévention a pour rôle de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail. Elle conduit les actions de santé au travail dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel.

L'équipe pluridisciplinaire est animée et coordonnée par un médecin du travail et fait appel à des professionnels de la santé au travail : infirmiers en santé au travail, psychologues du travail et ergonomes.

Elle dispose de l'appui d'un secrétariat.

L'équipe pluridisciplinaire de médecine de prévention travaille en lien avec la structure académique de prévention, en particulier sur des études de postes.

II.3. Inspecteurs en santé et sécurité au travail

Il existe deux réseaux d'ISST intervenant dans le périmètre du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ) et du ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques (MSJOP) :

- les ISST chargés d'inspecter les écoles, les collèges, les lycées et les services académiques, qui disposent d'une lettre de mission rédigée par l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), sont rattachés à l'IGÉSR et placés sous l'autorité directe des recteurs d'académie ; ils sont désignés ci-après « ISST des académies » ;
- les ISST chargés d'inspecter les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les établissements relevant du ministère des Sports et les services de l'administration centrale, qui relèvent de l'IGÉSR ; ils sont désignés ci-après « ISST-IGÉSR ».

Les ISST des académies sont compétents pour contrôler les conditions d'application de la réglementation des personnels affectés dans les services académiques, le cas échéant en lien avec les ISST des services de l'État compétents pour les Drajes et SDJES hébergés dans des bâtiments communs à d'autres services.

Chaque recteur de région académique arrête, en lien avec l'IGÉSR, la répartition géographique d'intervention des ISST rattachés aux académies de la région académique.

Les ISST-IGÉSR sont compétents pour l'ensemble des établissements du sport, y compris les CREPS.

Pour rappel, les missions des inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST) sont définies par le décret du 28 mai 1982. Son article 5-2 précise que « les fonctionnaires et inspecteurs santé et sécurité au travail contrôlent les conditions d'application des règles définies à l'article 3 et proposent au chef de service intéressé toute mesure qui leur paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels. En cas d'urgence, ils proposent au chef de service concerné, qui leur rend compte des suites données à leurs propositions, les mesures immédiates jugées par eux nécessaires. [...] Dans ce cadre, ils ont librement accès à tous les établissements, locaux et lieux de travail dépendant des services à inspecter et se font présenter les registres prévus par la réglementation ».

Les ISST peuvent également assurer des missions d'expertise et de conseil et assister aux travaux des formations spécialisées des CSA et des CSA spéciaux ou des CSA en l'absence de formation spécialisée ; ils sont systématiquement informés par le président des réunions et de leur ordre du jour.

II.4. Assistants de service social des personnels (ASSP)

Des ASSP exercent au sein des services sociaux en faveur des personnels qui existent dans chaque rectorat et DSDEN. Ces ASSP peuvent être contactés en proximité par tout personnel, notamment pour des questions en lien avec l'exercice professionnel. L'ASSP conseille le chef de service et lui présente son rapport d'activité annuel.

L'ASSP est un acteur important de la politique de prévention dans les services.

Pour rappel, l'article 11 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 précise que les services sociaux peuvent être associés à la mise en œuvre des actions menées par l'équipe pluridisciplinaire de médecine de prévention lorsqu'elle est constituée. Les missions de l'ASSP s'articulent autour de deux axes complémentaires : la prévention et l'aide à la personne. Exercées au niveau individuel ou collectif, ces missions participent à la mise en place d'une culture de prévention des risques professionnels, de non-discrimination, et s'inscrivent dans les missions du service social du travail décrites à l'article [L. 4631-2](#) du Code du travail.

L'ASSP de service social est un interlocuteur essentiel pour les agents comme pour la hiérarchie. Il est recommandé de l'inviter aux réunions des formations spécialisées des CSA de l'académie chef-lieu et de l'académie chef-lieu en tant que personne qualifiée, et de lui permettre de présenter annuellement son rapport d'activité.

II.5. Autres professionnels et dispositifs de prévention

D'autres professionnels de la prévention peuvent être mobilisés pour mettre en œuvre des actions de prévention, auprès de l'équipe pluridisciplinaire de médecine de prévention (psychologue, ergonomiste, etc.) ou du service ressources humaines (psychologue du travail, chargé de prévention des RPS/QVCT, etc.).

Les cellules d'écoute académiques offrent à tous les personnels un espace de parole garantissant le respect de l'anonymat et de la confidentialité leur permettant :

- d'évoquer des difficultés professionnelles ou personnelles en dehors de tout contexte hiérarchique ;
- d'être conseillés et orientés vers des professionnels (médecin du travail, psychologue, assistant social des personnels, services administratifs, etc.) afin que leur soient apportés l'aide et l'accompagnement nécessaires.

Par ailleurs, pour accompagner les personnels fragilisés et assurer un soutien adapté au contexte personnel et/ou professionnel de la personne, un dispositif national d'écoute et de soutien psychologiques, assuré par une équipe de psychologues, est mis à disposition par la MGEN. Ce service proposé par les Espaces d'accueil et d'écoute a été étendu en continu 24 h/24 et 7 j/7 depuis octobre 2020.

Un dispositif de recueil et de traitement des signalements des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes est mis en place dans chaque académie et dans chaque établissement public relevant du ministère chargé des sports. Ce dispositif est créé à l'attention des victimes et des témoins de ces actes.

Ces points doivent être rappelés en formation spécialisée du CSA spécial académique et en formation spécialisée des CSA d'établissement ou en CSA en l'absence de formation spécialisée.

III. Formations spécialisées

III.1. Formation réglementaire des membres des formations spécialisées des CSA[32]

En application de l'article 94 du décret n° 2020-1427, les membres des CSA et ceux des formations spécialisées doivent bénéficier respectivement d'une formation d'une durée de trois jours et de cinq jours au cours de leur mandat. Pour les seuls membres de la formation spécialisée, deux des cinq jours de formation bénéficient aux représentants du personnel au titre du congé pour formation en matière d'hygiène et de sécurité au travail ([article L. 214-1](#) du Code général de la fonction publique).

Selon les préconisations du guide relatif aux comités sociaux d'administration et aux formations spécialisées de la fonction publique de l'État,[33] cette formation présente deux objectifs :

- développer leur aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels et leur capacité d'analyse des conditions de travail ;
- initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

III.2. Prérogatives opérationnelles des formations spécialisées

Les formations spécialisées, ou les CSA en l'absence de formation spécialisée[34], disposent de prérogatives leur permettant d'analyser les risques professionnels auxquels peuvent être exposés les agents et contribuer ainsi à leur prévention.

Les formations spécialisées issues des CSA sont compétentes à raison des matières :

- la protection de la santé physique et mentale ;
- l'hygiène ;
- la sécurité des agents dans leur travail ;
- l'organisation du travail ;
- le télétravail ;
- les enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques ;
- l'amélioration des conditions de travail et les prescriptions légales y afférentes.

Elles sont compétentes à raison de personnes affectées, mises à disposition ou réalisant leurs missions dans les services, établissement et écoles selon une répartition qui doit être respectée lors des visites qu'elles réalisent.

La formation spécialisée issue du CSA académique est compétente pour toutes les structures relevant du ministère de l'Éducation nationale de l'académie, et les personnels qui y exercent.

Les formations spécialisées issues des CSA spéciaux départementaux sont compétentes pour les établissements scolaires et les écoles du département, et les personnels qui y exercent.

La formation spécialisée issue du CSA spécial académique est compétente pour tous les services (administratifs) académiques de l'académie, et les personnels qui y exercent.

La formation spécialisée issue du CSA spécial de région académique est compétente pour les questions spécifiques relatives aux politiques intéressant tous les services et établissements de la région académique, et les personnels qui y exercent.

Par dérogation à ces répartitions, s'agissant des questions intéressant l'organisation et le fonctionnement des services :

- Les FS du CSA académique et du CSA spécial académique sont compétentes pour les services interacadémiques placés sous l'autorité du recteur de cette académie ;
- Les FS du CSA académique et du CSA spécial académique de l'académie chef-lieu sont compétentes pour les services régionaux situés dans le ressort territorial de la région académique, notamment les services régionaux et départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

Il est rappelé, en complément de cette répartition que le principe de subsidiarité s'applique au fonctionnement des instances qui recouvrent le même périmètre, et qu'en l'absence de formation spécialisée compétente, le comité social d'administration compétent reprend toutes les attributions de la formation spécialisée.

III.2.1. Les visites de service[35]

Les visites de sites par les formations spécialisées sont particulièrement adaptées à la mission d'analyse des risques professionnels. Elles peuvent apporter un regard complémentaire pour la définition des programmes annuels de prévention.

Ces visites doivent respecter les périmètres de compétences des différentes instances.

Toute visite de service est le fruit d'une délibération en réunion de la formation spécialisée. Celle-ci fixe obligatoirement l'objet, le secteur géographique de la visite et la composition de la délégation chargée de la visite. La délégation comporte le président de la formation spécialisée ou son représentant, des représentants des personnels, membres titulaires ou suppléants de la formation spécialisée. Peuvent également participer à la visite l'assistant ou le conseiller de prévention, un médecin du travail ou un représentant de l'équipe pluridisciplinaire de médecine de prévention, ainsi que l'ISST.

Les missions accomplies lors de chaque visite, notamment l'analyse des risques auxquels sont exposés les personnels, ainsi que les propositions d'actions qui en découlent, donnent lieu à un rapport qui doit être présenté à la formation spécialisée. L'employeur doit informer la formation spécialisée des suites données aux préconisations qu'elle a émises.

III.2.2. Les procédures à la suite d'accident ou de maladie professionnelle grave ou ayant pu entraîner des conséquences graves

Conformément à l'[article 64](#) du décret n° 2020-1427, la formation spécialisée compétente est réunie dans les plus brefs délais à la suite de tout accident ayant entraîné ou ayant pu entraîner des conséquences graves.

Elle procède à une enquête à l'occasion de chaque accident du travail, accident de service ou de chaque maladie professionnelle ou à caractère professionnel au sens des 3° et 4° de l'[article 6](#) du décret du 28 mai 1982 susvisé.

Cette enquête ne vise pas à rechercher des responsabilités mais a pour objectif d'identifier les éventuels facteurs de risques ayant pu contribuer à la survenue de l'accident ou de la maladie professionnelle afin de proposer des mesures de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

À l'issue de ses travaux et après une analyse méthodique des causes ayant conduit à l'accident ou à la maladie professionnelle, la délégation mandatée par la formation spécialisée établit et présente à la formation spécialisée un rapport faisant état des causes de l'accident ou de la maladie professionnelle ayant un lien avec le travail, ainsi qu'un ensemble de préconisations à l'employeur afin que le fait générateur de l'enquête ne se reproduise pas.

L'employeur est tenu de tenir la formation spécialisée informée des suites données, des conditions de leur mise en œuvre sinon du motif de non-mise en œuvre.

Afin de faciliter la réalisation de ces enquêtes, les formations spécialisées ainsi que les agents de prévention compétents doivent recevoir les informations relatives aux accidents de service et maladies professionnelles déclarés, **tout en respectant le principe du secret médical**. Pour ce faire, dans le cadre du dialogue social, une concertation relative à la mise à disposition de ces informations sensibles mais essentielles à l'analyse des risques permettrait de respecter les prérogatives de chaque instance. La fiche de déclaration d'AT/MP ne pourra être transmise que dans le **strict respect de l'anonymisation de la déclaration**. Cette concertation peut aboutir à préciser :

- les critères de gravité ou de fréquence des accidents et des maladies professionnelles à partir desquels une information sera systématiquement faite aux secrétaires des formations spécialisées compétentes, de mêmes que les critères de réunion de l'instance en séance extraordinaire ;
- le contenu et la nature des informations transmises aux secrétaires des instances compétentes à l'aide par exemple d'un formulaire-type d'information ;
- les modalités (délais et moyens) de transmission des signalements aux secrétaires des formations spécialisées compétentes par l'administration ;
- les modalités de déclenchement de l'enquête en application de l'article 64 du décret n° 2020-1427 ;
- les moyens de formation à déployer, notamment dans le cadre de la formation prévue à l'article 94 du décret n° 2020-1427, afin que les délégations d'enquête disposent des compétences méthodologiques nécessaires à la réalisation de tels travaux ;
- la possibilité du recours à un expert certifié[36] conformément aux articles [R. 2315-51](#) et [R. 2315-52](#) du Code du travail.

III.3. Contingent annuel d'autorisations d'absence réglementaire pour les membres des formations spécialisées

Les représentants des personnels, titulaires et suppléants, membres de formations spécialisées, bénéficient, pour l'exercice

de leurs missions, d'un contingent annuel d'autorisations d'absence fixé en jours.

L'arrêté interministériel du 15 juin 2022[37] fixe ce contingent annuel d'autorisations d'absence en fonction du nombre d'agents placés dans le champ de compétence des formations spécialisées. L'autorisation d'absence utilisée au titre de ce contingent annuel est accordée sous réserve des nécessités du service.

Afin de tenir compte des conditions particulières d'exercice des fonctions de certains personnels, l'arrêté ministériel du 25 mai 2023[38] détermine les modalités de conversion du contingent annuel d'autorisations d'absences en heures. Il précise que chaque membre peut renoncer à tout ou partie du contingent dont il bénéficie au profit d'un autre membre de la formation spécialisée.

L'attention des chefs de service est appelée sur la bonne application de ces dispositions.

IV. Principaux outils de santé et sécurité au travail

IV.1. Document unique d'évaluation des risques professionnels (Duerp)

L'évaluation des risques et sa transcription dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (Duerp), qui comprend systématiquement la prise en compte des RPS, est une obligation des employeurs. Cette évaluation, qui relève d'une démarche participative associant l'ensemble des personnels, constitue la base des démarches de prévention, permettant d'élaborer, d'assurer le suivi et de faire évoluer les programmes annuels de prévention académiques, départementaux et des établissements.

Les services et établissements veilleront à la réalisation et à la mise à jour au moins annuelle du Duerp, qui doit être accessible à tous les personnels.

Il est rappelé qu'il relève des compétences des formations spécialisées des CSA d'être associées au choix des démarches d'évaluation des risques, au recensement des risques et à l'analyse des résultats de ces démarches.

Un suivi spécifique du taux de réalisation des Duerp est opéré sur les deux périmètres ministériels pour présentation aux formations spécialisées des CSA ministériels.

Il est par ailleurs rappelé que l'évaluation des risques des adjoints techniques territoriaux des établissements relève des directions des établissements, en lien avec les collectivités territoriales ; à ce sujet, il est souhaitable que les académies et les établissements se rapprochent des collectivités territoriales pour partager les résultats de cette évaluation et pour travailler conjointement sur les actions de prévention à mettre en œuvre.

Les académies et les établissements sont invités à généraliser les démarches participatives d'évaluation des risques de l'ensemble des personnels, y compris ceux en poste dans les services académiques et départementaux (rectorats, DSDEN, centres d'information et d'orientation, etc.). Cette évaluation pourra être réalisée en s'appuyant sur les acteurs de prévention et en associant l'encadrement de proximité.

IV.2. Registres de santé et sécurité au travail (RSST)

Des RSST doivent être accessibles dans l'ensemble des établissements et des services, pour l'ensemble des personnels et le cas échéant des usagers. Lorsqu'un signalement est porté par un agent, l'ensemble des personnels de l'établissement ou du service concerné peuvent le consulter.

Lorsque des RSST sont mis en place pour les usagers, ces registres sont différents de ceux destinés aux personnels.

Les inscriptions portées au RSST doivent faire l'objet d'une réponse de la part d'administration. Les membres de la formation spécialisée compétente prennent connaissance des inscriptions et des réponses qui y sont portées.

Les académies et les établissements sont encouragés à mettre à disposition des personnels des registres dématérialisés, qui facilitent les modalités de signalement pour les personnels, et qui permettent aux représentants du personnel de consulter ces signalements.

IV.3. Signalement de danger grave et imminent

Deux procédures distinctes sont à mettre en œuvre selon que le signalement émane d'un agent ou d'un membre de la formation spécialisée compétente. Ces deux procédures sont rappelées afin de garantir la sécurité des personnels et les prérogatives des formations spécialisées.

IV.3.1. Lorsque le signalement est réalisé par un agent

Il convient de se référer à l'[article 5-6](#) du décret n° 82-543 modifié, qui indique les conditions d'exercice du droit de retrait d'une situation de travail présentant un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé, ainsi que toute défectuosité dans les systèmes de protection.

Il est rappelé que la légitimité de l'exercice du droit de retrait s'étudie en fonction du motif raisonnable qu'a l'agent de penser que la situation de travail présente un danger **grave et imminent**[39] pour sa vie ou sa santé[40].

La jurisprudence reconnaît le droit de retrait si le danger le conditionne.

Les tribunaux reconnaissent en particulier l'existence d'un danger grave et imminent dans les hypothèses correspondant à des situations aiguës de danger :

- exécution de travaux dangereux sans protection suffisante (TA de Besançon, 10 octobre 1996, n° 960071) ;
- risque d'agression d'un agent par ses collègues en raison de « *l'attitude excessivement vindicative de l'intéressé* » et de « *ses diverses dénonciations dénuées de fondement* » (CAA de Marseille, 10 février 2009, n° 06MA01703).

Les tribunaux ne reconnaissent pas l'existence d'un danger grave et imminent :

- si la dangerosité de l'opération à réaliser reste éventuelle ou hypothétique ou lorsque la menace n'affecte pas directement l'agent ;
- lorsque le danger invoqué n'est pas considéré comme suffisamment grave ;
- lorsque le danger ne diffère pas du risque habituel inhérent à la fonction exercée.

Le danger doit donc être :

- **susceptible d'affecter directement l'agent** exerçant son droit de retrait ([CAA Lyon, 12 juillet 2010, n° 09LY00879](#)) ;
- **avéré et non simplement éventuel** (TA Nancy, 22 mars 2011, n° 0901907) ;
- **imminent**, c'est-à-dire être « *de nature à justifier que l'agent cesse sur le champ d'exercer ses fonctions* » ([CAA Nancy, 25 janvier 2007, n° 05NC00043](#)).

Toute situation de travail présentant un risque ne répondant pas à ces caractéristiques pourra être inscrite au Duerp ou au RSST.

Il est également rappelé que l'exercice du droit de retrait s'exerce de telle manière qu'il ne crée pas pour autrui une nouvelle situation de danger grave et imminent.

Enfin, le chef de service doit être en mesure de justifier qu'il a pris toutes les mesures de protection adéquates pour la santé du personnel.

IV.3.2. Lorsque le signalement est réalisé par un représentant des personnels membres de la formation spécialisée

Lorsqu'un représentant du personnel, membre de la formation spécialisée, constate directement ou indirectement l'existence d'une cause de danger grave et imminent pour la santé ou la sécurité des agents, il en alerte immédiatement le chef de service et consigne cet avis dans le registre prévu à l'[article 61](#) du décret n° 2020-1427.

Le chef de service doit procéder à une enquête immédiate avec le membre de la formation spécialisée qui a signalé le danger. Cette enquête vise à statuer sur la réalité du danger grave et imminent et, lorsque le DGI est avéré, sur les moyens à mettre en œuvre pour le faire cesser. Le chef de service informe ensuite la formation spécialisée des décisions prises.

En cas de divergence sur la réalité du danger ou la façon de le faire cesser, la formation spécialisée compétente est réunie d'urgence, dans un délai n'excédant pas vingt-quatre heures. L'inspecteur du travail est informé de cette réunion et peut y assister. À défaut d'accord entre l'autorité administrative et la formation spécialisée sur les mesures à prendre et leurs conditions d'exécution, et après intervention obligatoire de l'inspecteur santé sécurité au travail, l'inspecteur du travail est obligatoirement saisi.

V. Prévention des actes de violence discrimination, harcèlement et agissements sexistes

V.1. Mise en place des dispositifs de signalement

Lorsqu'un agent est confronté à une situation de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes, il doit connaître et accéder au dispositif de signalement prévu par le [décret n° 2020-256 du 13 mars 2020](#). Ce dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique **doit impérativement être mis en place** au bénéfice de tous les agents publics, dans chaque académie et chaque établissement. Ce dispositif comporte :

- 1° Une procédure de recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements ;
- 2° Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes de tels actes ou agissements vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien ;
- 3° Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée et assurer le traitement des faits signalés, notamment par la réalisation d'une enquête administrative.

Dans le périmètre des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et dans les services déconcentrés et les établissements relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, l'[arrêté du 31 juillet 2023](#) apporte des précisions quant aux modalités de mise en œuvre :

- Ce dispositif prend la forme d'une cellule d'écoute, de traitement et d'accompagnement dédiée.
- Il peut être mobilisé pour le recueil des signalements effectués par les personnes victimes ou témoins de violences intrafamiliales et conjugales détectées sur le lieu de travail, mais subies hors de la sphère professionnelle.
- Il est ouvert à tous les agents, quel que soit leur statut, y compris les stagiaires bénéficiant d'une convention de stage et aux agents ayant quitté le ministère depuis moins d'un an.
- Le dispositif peut, par voie de convention, être mis en commun entre académies, entre académies et établissements relevant des deux ministres, ou entre établissements relevant du ministre chargé des sports ou des deux ministres. Il peut également être externalisé par voie de convention auprès d'une association après information du comité social d'administration.

Le chapitre III de l'arrêté du 31 juillet 2023 précise notamment la procédure de recueil à suivre :

I – L'agent s'estimant victime ou témoin d'un des actes ou agissements mentionnés à l'article 1 adresse son signalement sur une adresse électronique dédiée garantissant la sécurité des informations échangées. Il est délivré un accusé de réception individualisé mentionnant la protection des données. Le dispositif peut être complété par une permanence téléphonique. Cette adresse électronique est administrée par la cellule d'écoute et doit permettre de garantir l'anonymat s'il est souhaité par l'agent.

L'auteur du signalement communique, lors de la saisine ou a posteriori, tous les faits, informations ou documents dont il dispose, quels qu'en soient le support et la forme, afin d'étayer son signalement.

La cellule d'écoute informe la victime présumée de ses droits et de leurs modalités pratiques de mise en œuvre, notamment en matière de recours judiciaire et administratif et de protection fonctionnelle.

Lorsque les faits portés à la connaissance de la cellule par l'auteur du signalement constituent une présomption sérieuse de l'existence d'un acte énuméré à l'article 1, ou lorsque la complexité d'un dossier nécessite une expertise extérieure, la cellule d'écoute, avec l'accord exprès de l'agent, peut saisir des personnes compétentes sur ces sujets, internes ou externes à l'administration.

II – Si le signalement relève du champ de compétence de la cellule, un entretien est proposé à la victime présumée dans un délai raisonnable dans les 10 jours ouvrés qui suivent la saisine. L'entretien a pour objectif de préciser les circonstances et

de rassembler tous les éléments de nature à objectiver les actes ou agissements signalés. L'agent peut être accompagné par la personne de son choix.

Cet entretien fait l'objet d'un compte-rendu transmis à l'agent et signé par lui.

L'agent est tenu informé par écrit des suites réservées à son signalement.

Si le signalement ne relève pas du champ de compétence de la cellule, l'agent en est informé et, le cas échéant, orienté vers un autre dispositif. La cellule saisit le cas échéant l'administration compétente.

III – La cellule d'écoute, saisie dans le cadre du 3° de l'article 4 ci-dessus, élabore un rapport détaillant les éléments recueillis ainsi que les faits.

La cellule transmet ce rapport à l'autorité hiérarchique. Dans tous les cas, l'accord exprès de l'intéressé est obligatoire, sauf si le rapport conclut à la présomption de faits pénalement répréhensibles.

La confidentialité et l'anonymat sont susceptibles d'être levés par la cellule d'écoute pour les nécessités de l'instruction du dossier.

Sur le fondement du rapport établi, l'autorité hiérarchique :

- prend toute mesure appropriée, y compris conservatoire, pour éviter ou faire cesser les violences ou discriminations auxquelles la victime est exposée, qu'une procédure judiciaire ait été engagée ou non ;
- diligente, le cas échéant, une enquête administrative dans les plus brefs délais, afin de rechercher d'éventuelles responsabilités ;
- ouvre, le cas échéant, une procédure disciplinaire ;
- accorde et met en œuvre, si les conditions sont réunies, la protection fonctionnelle ;
- avise s'il y a lieu le procureur de la République dans le cadre de l'article 40 du Code de procédure pénale susvisé.

Sauf cas d'urgence, l'administration informe par écrit l'agent des mesures prises avant leur mise en œuvre.

V.2. Missions du référent actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes (VDHAS)

Les missions du référent VDHAS de la formation spécialisée du **CSA ministériel** pour les actes de violence, discrimination, harcèlement moral ou sexuel et agissements sexistes, qui s'inscrivent dans le cadre de la politique ministérielle en la matière, peuvent porter sur les points suivants :

- être associé à la conception, à la mise en œuvre, au suivi global et au bilan de la politique ministérielle de prévention, de signalement et de traitement des actes de violence, discrimination, harcèlement moral ou sexuel et agissements sexistes au travail, initiée par l'axe 5 du plan national d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2021-2023^[41] ;
- participer aux réunions du comité de suivi lorsqu'elles portent sur des questions qui intéressent le référent de la formation spécialisée du CSA ;
- être associé aux réflexions ou groupes de travail pilotés par le ministère sur ce sujet ;
- être invité aux réunions nationales du réseau des référents égalité, diversité, lutte contre les discriminations des académies, lorsqu'elles comportent à l'ordre du jour un ou plusieurs points portant spécifiquement sur les dispositifs de prévention, de signalement ou de traitement de ces situations ;
- présenter l'ensemble de ses travaux aux représentants de la formation spécialisée.

Le référent de la formation spécialisée du CSA ministériel bénéficie d'une formation organisée par le ministère, dans le cadre des formations mises en place pour les personnels.

Les missions du référent de la formation spécialisée du **CSA académique ou de l'établissement** pour les actes de violence, discrimination, harcèlement moral ou sexuel et agissements sexistes, qui s'inscrivent dans le cadre de la politique en la matière, peuvent porter sur les points suivants :

- être associé à la mise en œuvre, au suivi global et au bilan du plan d'action portant sur la prévention, le signalement et le traitement de ces actes ;
- être associé à l'identification des actions de prévention de ces risques qui seront intégrées au programme annuel de prévention ;
- être associé aux travaux visant à évaluer ces risques au sein des écoles, des établissements scolaires, des établissements du sport et des services, en vue de les intégrer aux documents uniques d'évaluation des risques professionnels ;
- être associé aux actions de formation, de sensibilisation ou d'information de l'ensemble des personnels (dont l'encadrement) sur cette thématique ;
- participer aux enquêtes de la formation spécialisée du CSA en lien avec des accidents de service ou des maladies imputables au service graves ou répétés consécutifs à des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes, pour apporter un appui à la délégation d'enquête ;
- assurer la veille réglementaire sur les questions de violence, discrimination, harcèlement moral ou sexuel et agissements sexistes auprès des membres de la formation spécialisée du CSA ;
- être associé au suivi et au bilan du dispositif de signalement, de traitement et de suivi de ces situations.

Le référent de la formation spécialisée du CSA bénéficie d'une formation, dans le cadre des formations mises en place pour les personnels. Par ailleurs, un temps spécifique sera libéré pour l'exercice de cette fonction dans de bonnes conditions.

VI. Éléments de réglementation amiante

VI.1. Contenu du DTA

L'article [R. 1334-29-5](#) du Code de la santé publique indique au I que le dossier technique amiante comporte :
1° les rapports de repérage des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante ;

2° le cas échéant, la date, la nature, la localisation et les résultats des évaluations périodiques de l'état de conservation, des mesures d'empoussièrement, des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante et des mesures conservatoires mises en œuvre ;

3° les recommandations générales de sécurité à l'égard de ces matériaux et produits, notamment les procédures d'intervention, y compris les procédures de gestion et d'élimination des déchets ;

4° une fiche récapitulative[42].

VI.2. Mise à jour du DTA

Le DTA est mis à jour :

- lors de toute **découverte**, dans ce cas l'arrêt immédiat des activités est nécessaire si les matériaux sont dégradés ;
- lors de la **surveillance périodique** des matériaux et produits contenant de l'amiante ;
- lors des **travaux** sur des matériaux et produits contenant de l'amiante ou susceptibles d'en contenir, notamment pour la liste B.

VI.3. Mise à disposition du DTA

L'article R. 1334-29-5 précise au II que le dossier technique amiante est tenu à la disposition des occupants de l'immeuble bâti concerné, des chefs d'établissement, des représentants du personnel et des médecins du travail lorsque l'immeuble comporte des locaux de travail.

Il prévoit au III que les propriétaires communiquent la fiche récapitulative du dossier technique amiante aux occupants de l'immeuble bâti concerné ou à leur représentant et aux chefs d'établissement lorsque l'immeuble comporte des locaux de travail, dans un délai d'un mois à compter de sa date de constitution ou de mise à jour.

VI.4. Repérage des matériaux amiantés

Depuis le 1er janvier 2013, tous les repérages des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante doivent être réalisés conformément aux dispositions des arrêtés du 12 décembre 2012[43] [44].

VI.4.1. Matériaux de la liste A

Selon l'article [R. 1334-20](#) du Code de la santé publique, on entend par « repérage des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante » la mission qui consiste à :

- 1° rechercher la présence des matériaux et produits de la liste A accessibles sans travaux destructifs ;
- 2° identifier et localiser les matériaux et produits qui contiennent de l'amiante ;
- 3° évaluer l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Lorsque la recherche révèle la présence de matériaux ou produits de la liste A, et si un doute persiste sur la présence d'amiante dans ces matériaux ou produits, un ou plusieurs prélèvements de matériaux ou produits sont effectués par la personne réalisant la recherche. Ces prélèvements font l'objet d'analyses selon les modalités définies à l'article [R. 1334-24](#). À l'issue du repérage, la personne qui l'a réalisé établit un rapport de repérage qu'elle remet au propriétaire contre accusé de réception.

En fonction du résultat de l'évaluation de l'état de conservation, le rapport de repérage préconise :

- 1° soit une évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante ;
- 2° soit une mesure d'empoussièrement dans l'air ;
- 3° soit des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante.

Le repérage des matériaux de la **liste A** doit être réalisé depuis le 31 décembre 1999. Le rapport de repérage prévoit une surveillance périodique.

VI.4.2. Matériaux de la liste B

Selon l'article [R. 1334-21](#) du Code de l'environnement, on entend par « repérage des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante » la mission qui consiste à :

- 1° rechercher la présence des matériaux et produits de la liste B accessibles sans travaux destructifs ;
- 2° identifier et localiser les matériaux et produits qui contiennent de l'amiante ;
- 3° évaluer l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et leur risque de dégradation lié à leur environnement.

Lorsque la recherche révèle la présence de matériaux ou produits de la liste B et si un doute persiste sur la présence d'amiante dans ces matériaux ou produits, un ou plusieurs prélèvements de matériaux ou produits sont effectués par la personne réalisant la recherche. Ces prélèvements font l'objet d'analyses selon les modalités définies à l'article [R. 1334-24](#). À l'issue du repérage, la personne qui l'a réalisé établit un rapport de repérage qu'elle remet au propriétaire contre accusé de réception.

Si l'état de certains matériaux ou produits contenant de l'amiante est dégradé ou présente un risque de dégradation rapide, le rapport de repérage émet des recommandations de gestion adaptées aux besoins de protection des personnes.

Un arrêté conjoint des ministres chargés de la construction, de la santé et du travail précise les critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage

Le repérage des matériaux de la liste B doit être réalisé depuis le 31 décembre 2005. Un repérage complémentaire des nouveaux éléments de la liste B doit être effectué :

- lors de la mise à jour du DTA ;
- avant tous travaux impactant les matériaux de la liste B, ET avant tous travaux si la liste B n'est pas établie ;
- à l'occasion de la prochaine évaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste A ;
- au plus tard depuis le 1er février 2021.

- [1] En l'absence de formation spécialisée, le CSA exerce les compétences de la formation spécialisée et s'empare de l'ensemble de ses attributions. Dans l'ensemble du document, l'expression « formation spécialisée du CSA » sera également utilisée pour désigner le CSA en l'absence de formation spécialisée.
- [2] Article 64 du décret n° 2020-1427.
- [3] Guide pratique des procédures accidents de service et maladies professionnelles du ministère de la Fonction publique.
- [4] Liens vers le [guide ministériel AT](#) et le [guide ministériel MP](#).
- [5] Article 63 du décret n° 2020-1427.
- [6] Article 94 du décret n° 2020-1427.
- [7] Article 95 du décret n° 2020-1427.
- Arrêté du 15 juin 2022 fixant le contingent annuel d'autorisations d'absence des membres des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail de la fonction publique de l'État.
- Arrêté du 25 mai 2023 relatif aux modalités d'utilisation du contingent annuel d'autorisations d'absence des membres des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail des comités sociaux d'administration ministériels, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.
- [8] Article 70 du décret n° 2020-1427.
- [9] Conduite à l'initiative du chef de service, la démarche participative est celle qui associe l'ensemble du collectif de travail à l'identification et à l'évaluation des risques professionnels, ainsi que la recherche des mesures de prévention prenant en compte le travail réel des agents.
- [10] Circulaire du 8 juin 2023 relative au plan particulier de mise en sûreté (PPMS).
- [11] Cette démarche rompt avec l'idée que l'intervention se fait uniquement suite à une demande exprimée. Il s'agit de prendre contact avec les victimes.
- [12] Arrêté du 31 juillet 2023 portant application dans les services centraux relevant des ministères chargés de l'éducation nationale et de la jeunesse et des sports, et dans les services déconcentrés et les établissements relevant des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, du décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de recueil et de traitement des signalements des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique.
- [13] Guide pratique relatif à la prise en charge par les employeurs publics des violences conjugales et familiales.
- [14] <https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/Publications/Publications%20DGAFP/2018/20181130-accord-egalite-pro.pdf>.
- [15] <https://www.anact.fr/analyser-le-travail-avec-la-methode-situation-probleme>.
- [16] Conformément à l'article R. 4121-2 du Code du travail, outre sa mise à jour annuelle, le Duerp doit être mis à jour « lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail ».
- [17] Sont concernés tous les établissements relevant du public (ERP) dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997 (article R. 1334-14 du Code de la santé publique).
- [18] Composés organiques volatils : agents polluants libérés dans l'air par certains produits, équipements et mobiliers de travail.
- [19] Décret n° 2022-1689 du 27 décembre 2022 modifiant le Code de l'environnement en matière de surveillance de la qualité de l'air intérieur.
- [20] Équipements de protection individuelle. L'article R. 4323-91 du Code du travail prévoit que « les équipements de protection individuelle sont appropriés aux risques à prévenir et aux conditions dans lesquelles le travail est accompli. Ils ne sont pas eux-mêmes à l'origine de risques supplémentaires. Ils doivent pouvoir être portés, le cas échéant, après ajustement, dans des conditions compatibles avec le travail à accomplir et avec les principes de l'ergonomie ».
- [21] Document départemental des risques majeurs (articles R. 125-11 et R. 125-12 du Code de l'environnement).
- [22] <https://www.securite-routriere.gouv.fr/employeurs-engages/employeurs-rejoignez-lappel>
- [23] Notamment les articles, L.312-1 à 7, R.322-27 à 38, R.332-25, du Code du sport.
- [24] Circulaire interministérielle du 23 février 2022 relative aux actions de sensibilisation et de formation au secourisme en santé mentale dans la fonction publique.
- Note de la DGRH C1 en date du 27 juillet 2022 relative à la mise en œuvre des actions de sensibilisation et de formation au secourisme en santé mentale.
- [25] Enquête de la Depp publiée en octobre 2023, chapitre 10, figure 10-15.
- Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023 | Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.
- [26] Article D. 421-157 du Code de l'éducation.
- [27] Article L. 421-25 et articles D. 421-151 à D. 421-159 du Code de l'éducation.
- [28] Les modalités pratiques d'évaluation des risques font l'objet de trois guides ministériels sur le Duerp dans les écoles, les collèges et lycées, et les services administratifs ; ces guides, qui ont fait l'objet d'une présentation au CHSCT MENJS du 21 novembre 2016, présentent notamment la méthodologie Anact d'analyse des situations problématiques que le ministère promeut. Documents téléchargeables sur la [page dédiée](#) du site Internet education.gouv.fr, rubrique Ressources.
- [29] Article 3 : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:31989L0391>.
- [30] Articles L. 4121-1 et 2 du Code du travail.
- [31] Préconisations relatives au renforcement du réseau des assistants et conseillers de prévention dans la fonction publique de l'État.
- [32] Article 94 du décret n° 2020-1427.
- [33] Guide relatif aux comités sociaux d'administration et aux formations spécialisées de la fonction publique de l'État.
- [34] Article 75 du décret n° 2020-1427 : « Lorsqu'aucune formation spécialisée n'a été instituée au sein du comité social d'administration, ce dernier met en œuvre les compétences (des formations spécialisées) mentionnées au chapitre II. »
- [35] Article 63 du décret n° 2020-1427.
- [36] Article 66 du décret n° 2020-1427.
- [37] Arrêté du 15 juin 2022 fixant le contingent annuel d'autorisations d'absence des membres des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail de la fonction publique de l'État.
- [38] Arrêté du 25 mai 2023 relatif aux modalités d'utilisation du contingent annuel d'autorisations d'absence des membres des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail des comités sociaux d'administration ministériels, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.
- [39] Est défini comme grave « tout danger susceptible de produire un accident ou une maladie entraînant la mort ou paraissant devoir entraîner une incapacité permanente ou temporaire prolongée », et le caractère imminent du danger comme « susceptible de se réaliser brutalement dans un délai rapproché » (Guide relatif aux CSA et aux FS de la fonction publique de l'État).
- [40] Annexe Fiche droit de retrait DGAFP : https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/autres%20pages/Covid19/3_23_dgafp-droit-de-retrait-FP-Mars-2020.pdf.
- [41] <https://www.education.gouv.fr/media/74975/download>.
- [42] Arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du « dossier technique amiante »
- [43] Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.
- [44] Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage.

Annexe — Document d'information : Santé et sécurité au travail des personnels en charge des missions de jeunesse, d'engagement et de sport

Ce document a été présenté et adopté au comité technique ministériel de jeunesse et sport le 3 juin 2021 et mis à jour en décembre 2023.

Ce document d'information est destiné à l'ensemble des personnels affectés dans les services, établissements publics, écoles et instituts en charge des missions de jeunesse, d'engagement et de sport, désignés dans ce document par « personnels jeunesse et sports », relevant du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et du ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques suivants :

- délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (Drajes) ;
- services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) ;
- centres de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) et campus Sport Bretagne ;
- École nationale des sports de montagne (ENSM) ;
- École nationale de voile et des sports nautiques (ENVSN) ;
- Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (Insep) ;
- Musée national du sport (MNS).

Les personnels jeunesse et sports affectés à l'administration centrale sont informés des dispositifs et acteurs de prévention auxquels ils ont accès par le service de l'action administrative et des moyens (Saam), qui est en charge de la mise en œuvre des actions de prévention pour les personnels de l'administration centrale.

Les personnels de l'Agence nationale du sport, de l'Agence du service civique et de l'Institut français du cheval et de

l'équitation sont informés par leurs autorités de tutelle respectives des dispositifs et acteurs en charge de la santé et sécurité au travail les concernant.

Ce document précise, à la suite du transfert des personnels intervenu au 1er janvier 2021, les dispositifs de prévention auxquels les personnels jeunesse et sports ont accès et le rôle des acteurs et des instances chargés des questions de santé et de sécurité, et rappelle les principales obligations prévues par le décret n° [82-453](#) du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique^[1]. Chaque chef de service est invité à diffuser ce document à l'ensemble des personnels placés sous sa responsabilité et à le présenter pour information à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail instituée au sein du CSA spécial académique ou du CSA d'établissement (ou au CSA en l'absence de formation spécialisée).

Sur la base du tableau figurant en à la fin de cette annexe, le chef de service communique les coordonnées et contacts des acteurs de la prévention de son service aux personnels en charge des missions de jeunesse, d'engagement et de sport, dont celles du secrétaire de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Il s'assure par ailleurs que l'organisation de la santé et de la sécurité qu'il a mise en place permet de répondre à l'ensemble des impératifs de prévention présentés dans ce document, en privilégiant une **logique de proximité** destinée à faciliter l'accès aux acteurs et dispositifs de prévention, notamment pour les Drajés comportant différents sites.

Dans les établissements, les dispositifs, outils et procédures présentés dans l'instruction du [2 janvier 2018](#) relative à l'organisation de la santé et à la sécurité au travail, au sein des services déconcentrés, des établissements publics, écoles et instituts, ont vocation à être maintenus.

1. Chefs de service

1.1. Identification des chefs de service

Les personnes exerçant la fonction de chef de service en matière de santé et sécurité au travail pour les personnels jeunesse et sports sont les suivantes :

- les recteurs d'académies chefs-lieux pour les personnels des délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services départementaux de l'éducation nationale (IA-Dasen) pour les personnels des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- les directeurs des CREPS et le président du campus Sport Bretagne ;
- le directeur de l'ENSM ;
- le directeur de l'ENVSJN ;
- le directeur général de l'Insep ;
- le directeur général du MNS.

1.2. Principales missions des chefs de service

Les chefs de service veillent à :

- communiquer aux personnels le nom et les coordonnées des interlocuteurs chargés de la santé et sécurité au travail et de l'action sociale ;
- informer les personnels des modalités d'accès aux registres obligatoires (de santé et de sécurité et de danger grave et imminent), y compris lorsqu'ils sont dématérialisés ;
- clarifier les rôles des personnels en matière de sécurité incendie ;
- communiquer au service de médecine de prévention les éléments nécessaires à la mise en place du suivi médical (notamment les résultats de l'évaluation des risques) ;
- favoriser l'accès des personnels aux formations sur les sujets de santé, de sécurité et de prévention des risques.

Les personnels jeunesse et sports sont informés des dispositifs et acteurs de prévention vers lesquels ils peuvent se tourner.

De manière plus générale, il est rappelé que les chefs de service définissent la politique de prévention dans les établissements et services placés sous leur responsabilité, en lien avec les instances de dialogue social ; cette politique comprend notamment les missions suivantes :

- mettre en place un réseau structuré d'acteurs de prévention ;
- veiller à ce que l'évaluation des risques professionnels et sa transcription dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (Duerp) soient réalisées et mises à jour au moins annuellement, et ce pour l'ensemble des personnels, en prenant en compte, de manière participative, l'ensemble des risques professionnels auxquels les agents sont exposés, y compris les risques psychosociaux^[2] ;
- programmer les actions de prévention faisant suite à l'évaluation des risques, en les formalisant dans un programme annuel de prévention qui est présenté pour avis à la formation spécialisée du CSA, ou au CSA en l'absence de formation spécialisée ;
- s'assurer que l'ensemble des agents bénéficient du suivi médical réglementaire ;

- organiser la formation et l'information des personnels sur les risques professionnels et les mesures de prévention ;
- anticiper les changements organisationnels (analyses d'impacts préalables) ;
- réaliser des enquêtes à la suite d'accidents de service ou de maladies professionnelles.

Un bilan de la mise en œuvre des actions de prévention sera présenté à la formation spécialisée du CSA ministériel jeunesse et sports.

1.3. Responsabilités des chefs de service

Pour rappel, le décret du 28 mai 1982 (article 2-1) indique que « les chefs de service sont chargés, dans la limite de leurs attributions et dans le cadre des délégations qui leur sont consenties, de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité ».

Les responsabilités des chefs de service sont précisées dans la partie du Code du travail applicable à la fonction publique : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs [...], veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes » et « met en œuvre ces mesures sur le fondement des principes généraux de prévention suivants :

- 1° Éviter les risques ;
- 2° Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ;
- 3° Combattre les risques à la source ;
- 4° Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la **santé** ;
- 5° Tenir compte de l'état d'évolution de la technique ;
- 6° Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux ;
- 7° Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants, notamment les risques liés au harcèlement moral et au harcèlement sexuel, tels qu'ils sont définis aux articles L. 1152-1 et L. 1153-1, ainsi que ceux liés aux agissements sexistes définis à l'article L. 1142-2-1 ;
- 8° Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle ;
- 9° Donner les instructions appropriées aux travailleurs »[3].

2. Acteurs de la prévention

De manière générale, les personnels jeunesse et sports ont accès aux acteurs et dispositifs académiques de prévention, d'accompagnement et de prise en charge des personnels. De la même manière, l'ensemble des guides et recommandations relatives à la SST et qui sont diffusées par le ministère s'appliquent aux établissements ; ils sont disponibles sur le site ministériel à la rubrique [Santé et bien-être et sécurité au travail](#).

Concernant les agents affectés en Drajés dans des régions pluri-académiques, l'académie de référence (académie chef-lieu de la région académique ou académie du lieu d'implantation du service) est précisée dans les points ci-après et rappelée dans le tableau en annexe.

2.1. Assistants de prévention et conseillers de prévention

2.1.1. Identification des assistants de prévention et des conseillers de prévention

Chaque chef de service identifié au point 1.1 nomme un ou des agents pour assurer des fonctions de conseil dans la mise en œuvre des règles de santé et de sécurité au travail.

Pour les établissements, le directeur nomme au moins un agent au sein de son service ou de son établissement (dont un parmi les personnels de la fonction publique de l'État pour les CREPS).

Pour les Drajés, les recteurs d'académies chefs-lieux identifient un assistant de prévention qui est le référent des personnels de la délégation. Cet assistant de prévention est spécifiquement formé pour prendre en compte les spécificités des métiers des personnels jeunesse et sports.

Pour les SDJES, l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale charge l'assistant de prévention de la direction académique de prendre en compte les personnels jeunesse et sports dans ses missions. Cet assistant de prévention est spécifiquement formé pour prendre en compte les spécificités des métiers des personnels jeunesse et sports.

Dans le cas d'un service implanté sur plusieurs sites, la présence d'un assistant de prévention spécifiquement formé à la prise en compte des spécificités des risques professionnels des personnels jeunesse et sports et disposant d'un temps suffisant pour exercer à bien ses missions est prévue sur chacun des sites afin de préserver le niveau de proximité auprès des agents. La quotité de travail consacrée par l'assistant de prévention à sa mission est fonction de l'effectif concerné, des distances éventuelles à parcourir entre les lieux de travail et des risques professionnels particuliers.

La cartographie du réseau des assistants et des conseillers de prévention est transmise pour information à la formation spécialisée du CSA compétent, ou au CSA en l'absence de formation spécialisée.

Pour rappel, les chefs de service doivent veiller à :

- communiquer aux personnels le nom et les coordonnées de l'assistant de prévention ;
- établir les lettres de cadrage ;
- allouer un temps minimum aux missions de prévention d'au moins 20 % du temps de travail pour les assistants de prévention et de 50 % pour les conseillers de prévention ;
- assurer la formation initiale et continue des assistants et des conseillers de prévention ;
- communiquer à la formation spécialisée du CSA spécial académique ou d'établissement, ou au CSA d'établissement en l'absence de formation spécialisée, la liste des assistants et des conseillers de prévention ainsi que leurs lettres de cadrage ;
- intégrer les missions de prévention dans les fiches de poste, les contrats d'objectifs, ou les lettres de mission des agents.

2.1.2. Rôle des assistants de prévention et des conseillers de prévention

Leur rôle est d'assister et de conseiller le chef de service dans la démarche d'évaluation des risques, la mise en place d'une politique de prévention ainsi que dans la mise en œuvre et le suivi des règles de santé et de sécurité au travail. La question du suivi des registres de santé et de sécurité se pose pour les personnels des Drajés et des SDJES hébergés dans des bâtiments communs à d'autres services de l'État (notamment dans une cité administrative). Ces personnels ont à la fois accès au registre destiné aux personnels relevant du service de l'État dans lequel ils sont hébergés et à celui destiné aux personnels des services académiques. L'assistant de prévention en charge des personnels de la Drajé assurera le suivi des signalements portés à ces deux registres.

Tout membre du personnel doit pouvoir signaler un risque professionnel dans le registre santé et sécurité au travail, y compris dans les registres dématérialisés mis en place par les académies. Que le registre soit celui de l'académie chef-lieu, de l'académie d'implantation ou de la direction départementale, l'assistant de prévention saisit le chef de service du signalement. Celui lui donne les suites appropriées et en informe la formation spécialisée du CSA compétent, ou le CSA en l'absence de formation spécialisée (de l'académie chef-lieu ou du département, selon le cas).

Les conseillers de prévention assurent, en plus des missions allouées aux assistants de prévention, des actions de formation, de conseil, de coordination et d'animation des réseaux d'assistants de prévention.

2.1.3. Formation et animation des réseaux d'assistants de prévention

La formation initiale et continue des assistants de prévention est assurée par l'établissement ou par les services académiques sur la base des recommandations ministérielles figurant dans le guide sur la mise en place et l'animation des réseaux d'acteurs de la prévention^[4] dans lequel figurent des contenus et des durées des formations, et selon les modalités précisées aux plans académiques et départementaux de formation. Cette formation prend en compte la spécificité des métiers, de l'organisation du travail et des risques professionnels des personnels jeunesse et sports.

Les conseillers de prévention de l'académie chef-lieu assurent, en lien avec les autres conseillers de prévention académiques, l'animation des réseaux des assistants de prévention désignés par les IA-Dasen.

2.2. Service de médecine de prévention

Pour des raisons de proximité et de facilité d'accès à la médecine de prévention, les personnels des Drajés et des SDJES relèvent de la médecine de prévention de leur académie d'implantation. Le médecin du travail conseille le chef de service et lui présente son rapport d'activité annuel. Ce rôle lui est confirmé par lettre de mission du recteur de région académique.

Les personnels des établissements publics relèvent de la médecine de prévention de leur structure ou, par convention, d'un autre service de santé au travail.

Pour rappel, le médecin du travail, en lien avec les autres professionnels de l'équipe pluridisciplinaire de médecine de prévention, et en particulier des infirmiers en santé au travail, a pour rôle de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail. Il conduit les actions de santé au travail dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel.

Les principales missions exercées par les médecins du travail concernent :

- la surveillance médicale des agents ;
- la surveillance médicale particulière à l'égard de certaines catégories de personnels (personnes en situation de handicap, femmes enceintes, agents réintégré après un congé de longue maladie ou de longue durée, agents soumis à des risques professionnels particuliers, etc.) ;
- le conseil du chef de service, des agents et de leurs représentants sur les questions de santé au travail ;
- les aménagements de poste de travail ou de conditions d'exercice des fonctions justifiés par l'âge, la résistance physique ou l'état de santé des agents ;
- la visite des services ;
- la participation aux travaux de la formation spécialisée du CSA, ou du CSA en l'absence de formation spécialisée.

Le médecin du travail rédige chaque année un rapport d'activité qui est transmis au chef de service et à la formation

spécialisée du CSA, ou du CSA en l'absence de formation spécialisée.

Concernant les Drajés implantées sur plusieurs académies, le recteur de région académique ainsi que la formation spécialisée du CSA de l'académie chef-lieu doivent être destinataires des éléments de rapport des médecins du travail pour l'ensemble des personnels concernés.

2.3. Inspecteurs en santé et sécurité au travail[5]

Il existe deux réseaux d'ISST intervenant dans le périmètre du MENJ et du MSJOP :

- les ISST chargés d'inspecter les écoles, les collèges, les lycées et les services académiques, qui disposent d'une lettre de mission rédigée par l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), rattachés à l'IGÉSR et placés sous l'autorité directe des recteurs d'académie[6] ; ils sont désignés ci-après « ISST des académies » ;
- les ISST chargés d'inspecter les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les établissements relevant du ministère des Sports et les services de l'administration centrale, qui relèvent de l'IGÉSR[7] ; ils sont désignés ci-après « ISST-IGÉSR ».

Les ISST des académies sont compétents pour contrôler les conditions d'application de la réglementation des personnels affectés dans les services académiques, le cas échéant en lien avec les ISST des services de l'État compétents pour les Drajés et SDJES hébergées dans des bâtiments communs à d'autres services.

Chaque recteur de région académique arrête, en lien avec l'IGÉSR, la répartition géographique d'intervention des ISST rattachés aux académies de la région académique.

Les ISST-IGÉSR sont compétents pour l'ensemble des établissements du sport, y compris les CREPS.

Pour rappel, les missions des inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST) sont définies par le décret du 28 mai 1982. Son article 5-2 précise que « les fonctionnaires et inspecteurs santé et sécurité au travail contrôlent les conditions d'application des règles définies à l'article 3 et proposent au chef de service intéressé toute mesure qui leur paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels. En cas d'urgence, ils proposent au chef de service concerné, qui leur rend compte des suites données à leurs propositions, les mesures immédiates jugées par eux nécessaires. [...] Dans ce cadre, ils ont librement accès à tous les établissements, locaux et lieux de travail dépendant des services à inspecter et se font présenter les registres prévus par la réglementation ». Les ISST peuvent également assurer des missions d'expertise et de conseil et assister aux travaux des formations spécialisées des CSA ou des CSA en l'absence de formation spécialisée ; ils sont systématiquement informés par le président des réunions et de leur ordre du jour.

2.4. Assistants de service social des personnels (ASSP)

Des ASSP exercent au sein des services sociaux en faveur des personnels qui existent dans chaque rectorat et DSDEN. Ces ASSP peuvent être contactés en proximité par tout personnel, notamment pour des questions en lien avec l'exercice professionnel. L'ASSP conseille le chef de service et lui présente son rapport d'activité annuel.

L'ASSP est un acteur important de la politique de prévention dans les services.

Pour rappel, l'article 11 du décret du 28 mai 1982 précise que les services sociaux peuvent être associés à la mise en œuvre des actions menées par l'équipe pluridisciplinaire de médecine de prévention lorsqu'elle est constituée.

Les missions de l'ASSP s'articulent autour de deux axes complémentaires : la prévention et l'aide à la personne.

Exercées au niveau individuel ou collectif, ces missions participent à la mise en place d'une culture de prévention des risques professionnels, de non-discrimination et s'inscrivent dans les missions du service social du travail décrites à l'article L. 4631-2 du Code du travail.

L'ASSP de service social est un interlocuteur essentiel pour les agents comme pour la hiérarchie. Il est recommandé de l'inviter aux réunions des formations spécialisées des CSA de l'académie chef-lieu et de l'académie chef-lieu en tant que personne qualifiée, et de lui permettre de présenter annuellement son rapport d'activité.

2.5. Autres professionnels et dispositifs de prévention

D'autres professionnels de la prévention peuvent être mobilisés pour mettre en œuvre des actions de prévention, auprès de l'équipe pluridisciplinaire de médecine de prévention (psychologue, ergonomiste, etc.) ou du service ressources humaines (psychologue du travail, chargé de prévention des RPS/QVCT, etc.).

Les cellules d'écoute académiques offrent à tous les personnels un espace de parole garantissant le respect de l'anonymat et de la confidentialité leur permettant :

- d'évoquer des difficultés professionnelles ou personnelles en dehors de tout contexte hiérarchique ;
- d'être conseillés et orientés vers des professionnels : médecin du travail, psychologue, assistant social des personnels, services administratifs, etc., afin que leur soient apportés l'aide et l'accompagnement nécessaires.

Par ailleurs, pour accompagner les personnels fragilisés et assurer un soutien adapté au contexte personnel et/ou professionnel de la personne, un dispositif national d'écoute et de soutien psychologique, assuré par une équipe de psychologues, est mis à disposition par la MGEN. Ce service proposé par les Espaces d'accueil et d'écoute a été étendu en continu 24 h/24 et 7 j/7 depuis octobre 2020.

Un dispositif de recueil et de traitement des signalements des actes de violence, de discrimination, de harcèlement

et d'agissements sexistes est mis en place dans chaque académie et dans chaque établissement public relevant du ministre chargé des sports. Ce dispositif est créé à l'attention des victimes et des témoins de ces actes^[8].

3. Instances de dialogue social

3.1. Périmètre de compétence des formations spécialisées des CSA

Le dialogue social s'articule autour des instances suivantes^[9] :

- formation spécialisée du CSA ministériel jeunesse et sports pour les sujets de santé et sécurité au travail des personnels jeunesse et sports ;
- formation spécialisée du CSA de l'académie chef-lieu, compétent pour l'ensemble des personnels de l'académie, y compris ceux des Drajes et des SDJES ;
- formation spécialisée du CSA spécial académique, pour les personnels des services académiques, y compris ceux affectés en Drajes ou SDJES ;
- formation spécialisée du CSA de l'établissement public, de l'école ou de l'institut pour les personnels concernés, ou CSA en l'absence de formation spécialisée.

Des groupes de travail de la formation spécialisée du CSA spécial académique de l'académie chef-lieu de région académique, portant spécifiquement sur les questions de santé et sécurité au travail des personnels jeunesse et sports, pourront être organisés pour préparer les travaux de ces formations spécialisées.

Le secrétaire de la formation spécialisée du CSA contribue au bon fonctionnement de l'instance. Il est l'interlocuteur de l'administration et effectue une veille entre les réunions de l'instance. Il transmet aux autres représentants du personnel les informations qui lui sont communiquées par l'administration, il aide à la collecte d'informations et à leur transmission.

Ainsi il est consulté préalablement à la définition de l'ordre du jour par le président et il peut proposer l'inscription de points. Il lui appartient également de faire des propositions concernant le procès-verbal rédigé par le secrétaire administratif et de le signer.

3.2. Missions

Pour rappel, les formations spécialisées ont pour mission, à l'égard du personnel du ou des services de leur champ de compétence et de celui mis à la disposition et placé sous la responsabilité du chef de service par une entreprise extérieure, de :

1° contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité ;

2° de contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité ;

3° de veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Les représentants du personnel doivent être associés aux démarches de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

Leur rôle d'écoute auprès des personnels et de relais auprès de la direction leur permet d'être des interlocuteurs privilégiés, notamment dans le cadre des instances où ils sont présents.

4. Agents

Chaque agent est acteur de sa propre sécurité et de celles de ses collègues ; il participe à l'évaluation des risques professionnels auxquels il est confronté ; il est également associé au choix des mesures de prévention et d'amélioration des conditions de travail qui le concernent et qui figurent dans le Duerp. Il peut signaler des situations de travail à risque ou formuler des propositions destinées à améliorer ses conditions de travail sur le registre santé et sécurité au travail. Il doit alerter immédiatement l'autorité administrative compétente de toute situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé, ainsi que toute défektivité dans les systèmes de protection (article 5-6 du décret du 28 mai 1982). Il doit se rendre aux convocations de visites médicales obligatoires de prévention.

5. La formation spécialisée du CSA MJES

La formation spécialisée du CSA MJES est compétente pour l'ensemble des personnels jeunesse et sports affectés en Drajes, en SDJES, dans les établissements du sport, à la direction de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative (Djepva) et de la direction des sports (DS).

Présentation synthétique des acteurs de la prévention et des instances jeunesse et sports en proximité des personnels

	Personnels jeunesse et sports en services		Personnels des établissements publics relevant du ministère des Sports
	Drajes	SDJES	

Chef de service	Recteur de région académique	IA-Dasen	Directeur ou chef d'établissement en lien avec la direction des sports
Inspecteur santé et sécurité au travail (ISST)	ISST académique selon l'organisation retenue par le recteur de région académique en lien avec l'IGÉSR	ISST académique territorialement compétent pour la DSDEN	ISST IGÉSR
Assistant de prévention	AP désigné par le recteur prenant en compte les spécificités des personnels jeunesse et sports	AP de la DSDEN prenant en compte les spécificités des personnels jeunesse et sports, en ayant suivi une formation prenant en compte les spécificités jeunesse et sports	AP de l'établissement
Conseiller de prévention (animation du réseau des AP)	CPA (de l'académie chef-lieu de région académique)	CPD selon le périmètre de compétence fixé par le Dasen pour les personnels de la DSDEN et du SDJES	Conseiller de prévention de l'établissement
Médecine de prévention	Service de médecine de prévention en charge du suivi des personnels du rectorat de l'académie d'implantation	Service de médecine de prévention en charge du suivi des personnels de la DSDEN	Service de médecine de prévention en charge de la structure ou, par convention, autre service de santé au travail
Service social des personnels	Service social des personnels de la DSDEN ou du rectorat de l'académie d'implantation	Service social des personnels de la DSDEN	Service social des personnels du rectorat
Formation spécialisée ou CSA en l'absence de formation spécialisée	Formation spécialisée du CSA spécial académique de l'académie chef-lieu de région académique	Formation spécialisée du CSA spécial académique de l'académie chef-lieu de région académique et formation spécialisée du CSA spécial académique d'implantation	Formation spécialisée de l'établissement ou CSA en l'absence de formation spécialisée
Registre de santé et sécurité au travail (RSST)	RSST destiné aux personnels du service académique d'implantation avec remontée des situations à la formation spécialisée du CSA spécial académique de l'académie chef-lieu de région académique	RSST destiné aux personnels de la DSDEN Transmission des inscriptions à la FS du CSA spécial académique de l'académie chef-lieu de région académique, ainsi qu'au CSA spécial académique de l'académie d'implantation)	RSST de l'établissement
Dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes	Dispositif mis en place par l'académie		Dispositif mis en place par l'établissement, par l'académie ou externalisé par voie de convention auprès d'une association
Dispositifs d'écoute	<ul style="list-style-type: none"> • Cellule d'écoute de l'académie d'implantation • Espaces d'accueil et d'écoute de la MGEN 		

Références

- [Décret n° 82-453 du 28 mai 1982](#) modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique
- Livres I à V de la quatrième partie du [Code du travail](#)
- Circulaire DGAFP du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique
- [Décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020](#) relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État
- Guide relatif aux comités sociaux d'administration et aux formations spécialisées de la fonction publique de l'État – [télécharger](#)
- [Guide juridique d'application du décret n° 82-453 modifié](#) relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique
- Instruction MAS n° DRH/SD3C/2018/12 du 2 janvier 2018 relative à l'organisation de la santé et à la sécurité au travail, au sein des services déconcentrés, des établissements publics, écoles et instituts
- [Circulaire du Premier ministre du 12 juin 2019](#) relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État
- [Protocole d'accord MAS du 4 mars 2020](#) définissant les modalités d'accompagnement RH des agents relevant des services territoriaux des ministères sociaux concernés par le transfert des missions sport, jeunesse et vie associative au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
- [Protocole MENJS](#) sur le dialogue social jeunesse et sports pendant la période dite transitoire allant du 1er janvier 2021 jusqu'au renouvellement général des instances
- [Décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020](#) relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre
- [Décret n° 2016-152 du 11 février 2016](#) relatif aux centres de ressources, d'expertise et de performance sportive
- [Protocole IGÉSR de fonctionnement de l'inspection santé et sécurité au travail](#) – périmètre enseignement supérieur, recherche, innovation, jeunesse et sports
- Arrêté du [3 juillet 2023](#) fixant les conditions de rattachement à l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche des fonctionnaires et des agents chargés d'assurer les fonctions d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité dans l'enseignement scolaire
- [Arrêté MENJS du 9 mars 2021](#) fixant les conditions de rattachement à l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche des inspecteurs santé et sécurité au travail des ministères chargés de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la jeunesse et des sports
- [Arrêté du 31 juillet 2023](#) portant application dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et dans les services déconcentrés et les établissements relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, du [décret n° 2020-256 du 13 mars 2020](#) relatif au dispositif de recueil et de traitement des signalements des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique
- [Guide méthodologique MENJS](#) sur la mise en place et l'animation des réseaux des conseillers et des assistants de prévention
- [Guides méthodologiques MENJS](#) sur le Duerp dans les écoles, les collèges et lycées, et les services administratifs.

[1] Des précisions sur l'application du décret du 28 mai 1982 sont apportées par la circulaire du [10 avril 2015](#) relative à la diffusion du guide juridique d'application.

[2] Les modalités pratiques d'évaluation des risques font l'objet de trois guides ministériels sur le Duerp dans les écoles, les collèges et lycées, et les services administratifs ; ces guides, qui ont fait l'objet d'une présentation au CHSCT MENJS du 21 novembre 2016, présentent notamment la méthodologie Anact d'analyse des situations problèmes que le ministère promeut.

[3] Articles L. 4121-1 et 2 du Code du travail.

[4] Guide méthodologique sur la mise en place et l'animation des réseaux des conseillers et des assistants de prévention, présenté au CHSCT ministériel le 1er juin 2018.

[5] Protocole de fonctionnement de l'inspection santé et sécurité au travail – périmètre enseignement supérieur, recherche, innovation, jeunesse et sports.

[6] Arrêté du [3 juillet 2023](#) fixant les conditions de rattachement à l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche des fonctionnaires et des agents chargés d'assurer les fonctions d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité dans l'enseignement scolaire.

[7] Arrêté du [9 mars 2021](#) fixant les conditions de rattachement à l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche des inspecteurs santé et sécurité au travail des ministères chargés de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la jeunesse et des sports.

[8] Arrêté du [31 juillet 2023](#) portant application dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et dans les services déconcentrés et les établissements relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, du décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de recueil et de traitement des signalements des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique

[9] Arrêté du [28 avril 2022](#) portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Personnels de direction

Accueil par voie de détachement et à titre dérogatoire de bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dans le corps des personnels de direction au 1er septembre 2024

NOR : MEND2403138N

→ Note de service du 20-2-2024

MENJ - DE SE 2-1

Texte adressé aux personnels ; aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs et à la vice-rectrice ; au chef de service de l'éducation nationale à Saint-Pierre-et-Miquelon ; aux autorités compétentes à l'égard des personnels détachés
Référence : décret n° 2020-569 du 13-5-2020

En complément du décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 cité en référence, la présente note précise les modalités techniques et le calendrier du recrutement par la voie du détachement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans le corps des personnels de direction.

Vous trouverez ci-après les informations suivantes :

1. Modalités d'accueil par voie de détachement dans le corps des personnels de direction des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés
2. Calendrier des opérations

1. Modalités d'accueil par voie de détachement dans le corps des personnels de direction des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

Le nombre de postes offerts à l'accueil par voie de détachement dans le corps des personnels de direction des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés **est fixé à 7 pour l'année 2024**.

Ce recrutement est ouvert dans les conditions du décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 susmentionné.

L'accueil par détachement donnera lieu à un recrutement sur profil, directement sur poste.

1.1. Modalités de dépôt des demandes d'accueil par détachement

La fiche de poste descriptive sera publiée sur le site Choisir le service public entre **le mardi 2 avril et le jeudi 2 mai 2024**.

Pour se porter candidat au recrutement dans le corps des personnels de direction par cette voie, les agents sont invités à remplir une demande de détachement (annexe D) dans laquelle ils classeront les 7 postes par ordre de préférence. Le dossier de candidature sera à envoyer à la direction de l'encadrement au plus tard **le jeudi 2 mai 2024 exclusivement par la voie électronique** à l'adresse detalap.perdir@education.gouv.fr.

Les postes offerts à l'accueil en détachement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi seront disponibles sur le site ministériel à l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/recrutement-et-promotion-des-personnes-en-situation-de-handicap-325667>.

Il vous appartient de transmettre obligatoirement les pièces suivantes :

- le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle annexé à la présente note ;
- la copie du justificatif en cours de validité attestant la qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi ;
- un état des services justifiant de quatre années de services effectifs dans un corps ou cadre d'emploi ;
- le formulaire de demande d'accueil en détachement dans le corps des personnels de direction 2024 annexé à la présente note (annexe D).

Toute demande incomplète ne sera pas examinée.

1.2. Modalités de traitement des candidatures

La direction de l'encadrement vérifiera la recevabilité des dossiers de candidatures et transmettra les dossiers recevables à la commission chargée d'évaluer l'aptitude des candidats au plus tard **le mardi 21 mai 2024**.

1.2.1. Composition de la commission chargée de l'appréciation de l'aptitude professionnelle

Cette commission, dont les membres sont désignés par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, sera composée comme suit :

- un fonctionnaire d'un corps de niveau équivalent ou supérieur au corps de détachement, président de la commission ;
- un fonctionnaire de la mission à l'intégration des personnels handicapés de la direction générale des ressources humaines (DGRH) du ministère de l'Éducation nationale ;
- un fonctionnaire du service de l'encadrement de la direction de l'encadrement du ministère de l'Éducation nationale.

1.2.2. Procédure de sélection par la commission

La commission évaluera, au vu du dossier de candidature, l'aptitude professionnelle de chaque candidat à exercer les missions dévolues au corps des personnels de direction. Elle tiendra compte des acquis de l'expérience professionnelle du candidat et de sa motivation.

Après l'examen des dossiers des candidats, la commission établira **au plus tard le vendredi 31 mai 2024** la liste des candidats sélectionnés pour un entretien.

La commission auditionnera les candidats sélectionnés **du lundi 10 juin au vendredi 14 juin 2024**. L'entretien, d'une durée de quarante-cinq minutes au plus, s'effectuera sur la base du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.

Cet entretien aura pour point de départ un exposé du candidat sur son parcours professionnel, d'une durée de dix minutes au plus. La commission appréciera la motivation, le parcours professionnel et la capacité du candidat à occuper les fonctions de niveau supérieur ou de catégorie supérieure que recouvrent les missions du corps des personnels de direction. À l'issue des auditions, la commission transmettra les résultats de l'évaluation qui permettront à la direction de l'encadrement d'apprécier l'aptitude du candidat à être proposé au détachement.

Le vendredi 21 juin 2024, la direction de l'encadrement adressera un courriel à l'ensemble des candidats.

Les fonctionnaires retenus seront informés de leur accueil en détachement dans le corps des personnels de direction et se verront préciser le poste obtenu. Ils seront détachés dans le corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation à compter du **1er septembre 2024**.

Conformément aux dispositions du décret n° 2011-1174 du 11 décembre 2001 modifié, les services académiques transmettront aux intéressés un arrêté d'affectation et procéderont à leur classement.

Les personnels qui ne rejoindront pas leur poste au 1er septembre 2024 perdront le bénéfice de cet accueil par la voie du détachement au titre de l'année 2024.

2. Calendrier des opérations

Attention : toutes les dates indiquées dans le calendrier ci-dessous sont impératives et sans dérogation possible.

1	Publication de la fiche des postes ouverts à l'accueil en détachement sur Place de l'emploi public (PEP)	Du mardi 2 avril 2024 au jeudi 2 mai 2024
2	Envoi par les intéressés de leur dossier de candidature à l'adresse detalap.perdir@education.gouv.fr Accusé de réception suite à la validation de la candidature	Du mardi 2 avril 2024 au jeudi 2 mai 2024
3	Transmission des dossiers recevables à la commission chargée d'évaluer l'aptitude des candidats	Le mardi 21 mai 2024 au plus tard
4	Établissement de la liste des candidats sélectionnés pour un entretien	Le vendredi 31 mai 2024 au plus tard
5	Audition des candidats sélectionnés	Du lundi 10 juin 2024 au vendredi 14 juin 2024
6	Courriel aux candidats retenus pour un accueil en détachement et aux candidats non retenus	Le vendredi 21 juin 2024

Pour la ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,
Le chef du service de l'encadrement, adjoint au directeur de l'encadrement,
Gérard Marin

Annexe(s)

- ↓ [Annexe D — Demande de détachement dans le corps des personnels de direction en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés – Année 2024](#)
- ↓ [Annexe RAEP — Dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle – Promotion des bénéficiaires à l'obligation d'emploi par voie du détachement dans le corps des personnels de direction](#)

Annexe D — Demande de détachement dans le corps des personnels de direction en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés – Année 2024

Décret n° 2020-569 du 13 mai 2020

ACADÉMIE :

M. M^{me} NOM D'USAGE (en majuscules) :

NOM DE NAISSANCE (en majuscules) :

Prénoms :

Numen :

Date et lieu de naissance :

Adresse personnelle :

Code postal : Numéro de téléphone personnel :

Adresse électronique :

Administration ou organisme d'origine (préciser le pays, le cas échéant) :

Ministère :

Conjoint : profession :

lieu d'exercice :

Nombre d'enfants à charge :

Corps et grade d'origine : Échelon (*) :

Fonctions actuelles et date de nomination dans ces fonctions :

Adresse administrative (nom de l'établissement, adresse, numéro de téléphone, code établissement) :

(*) Joindre obligatoirement le dernier arrêté de promotion d'échelon de l'agent dans le corps d'origine ainsi que la fiche informatique individuelle de synthèse de l'agent ou un état des services validé par les autorités hiérarchiques.

VŒUX DU CANDIDAT :

Postes demandés :

1 -

2 -

3 -

4 -

5 -

6 -

7 -

Date et signature du candidat :

Annexe RAEP — Dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle – Promotion des bénéficiaires à l'obligation d'emploi par voie du détachement dans le corps des personnels de direction

Modalités dérogatoires fixées par le décret n°2020-569 du 13 mai 2020

Votre situation administrative actuelle

Fonction publique de l'État

Fonction publique hospitalière

Fonction publique territoriale

FONCTIONNAIRE

Titulaire

Stagiaire

- Catégorie : A B C
- Corps/cadre d'emplois/grade :

Votre formation initiale

Période	Durée	Organisme de formation	Domaine/spécialité	Thème de la formation (et intitulé du titre éventuellement obtenu)
du : au :				
du : au :				
du : au :				
du : au :				
du : au :				

Votre formation professionnelle

- Les actions de formation en lien avec vos compétences et/ou votre projet professionnel

Période	Durée	Organisme de formation	Domaine/spécialité	Thème de la formation (et intitulé du titre éventuellement obtenu)
du : au :				
du : au :				
du : au :				
du : au :				

Votre expérience professionnelle

➤ Fonctions actuelles

Période	Nom, adresse et activité principale de l'organisme d'emploi	Nom et activité du service d'emploi	Statut
De : à : si temps partiel, précisez la quotité			
Catégorie/ corps/cadre d'emplois	Domaine fonctionnel/emploi	Principales activités et/ou travaux réalisés	Principales compétences développées dans cette activité

➤ Fonctions antérieures

Période	Nom, adresse et activité principale de l'organisme d'emploi	Nnom et activité du service d'emploi	Statut
De : à : si temps partiel, précisez la quotité			
Catégorie/ corps/cadre d'emplois	Domaine fonctionnel/emploi	Principales activités et/ou travaux réalisés	Principales compétences développées dans cette activité

Période	Nom, adresse et activité principale de l'organisme d'emploi	Nom et activité du service d'emploi	Statut
De : à : si temps partiel, précisez la quotité			
Catégorie/ corps/cadre d'emplois	Domaine fonctionnel/emploi	Principales activités et/ou travaux réalisés	Principales compétences développées dans cette activité

Période	Nom, adresse et activité principale de l'organisme d'emploi	Nom et activité du service d'emploi	Statut
DE : A : SI TEMPS PARTIEL, PRECISEZ LA QUOTITE			
Catégorie/ corps/cadre d'emplois	Domaine fonctionnel/emploi	Principales activités et/ou travaux réalisés	Principales compétences développées dans cette activité

Présentation de votre projet professionnel

Caractérissez, en une page maximum, les éléments de votre projet professionnel et vos motivations pour intégrer un nouveau corps ou cadre d'emploi de la fonction publique.

Annexes

	Récapitulatif des documents à joindre à votre dossier	Nombre de documents fournis
Votre qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi	La copie du justificatif en cours de validité attestant la qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi	1 document
Vos états de service	Un état des services justifiant de quatre années de services effectifs dans leur corps ou cadre d'emploi	1 document
Votre parcours de formation	Photocopie d'attestation de formation, d'attestation de stage ou certificat de travail pour une expérience professionnelle égale ou supérieure à un an qu'il vous paraît particulièrement important de présenter (si vous le souhaitez)	Limité à deux documents maximum

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e)

Souhaite me présenter au recrutement par la voie du détachement dans le corps des personnels de direction d'un établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse :

Je déclare sur l'honneur :

- l'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier ;
- avoir pris connaissance du règlement concernant les fausses déclarations ci-dessous :

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accompli par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. » (Code pénal, art. 441-6)

« Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. » (Code pénal, art. 441-6)

Les services de la direction de l'encadrement se réservent la possibilité de vérifier l'exactitude de mes déclarations.

À _____, le _____

Signature du demandeur

Nomination

Administratrice provisoire de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Créteil au sein de l'université de Créteil

NOR : ESRS2405846A

→ Arrêté du 13-3-2024

MESR - MENJ - Dgesip A1-3

Par arrêté de la ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 13 mars 2024, Sophie Renaut, professeure agrégée de lettres classiques, est nommée en qualité d'administratrice provisoire de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Créteil au sein de l'université de Créteil jusqu'à la date de nomination d'un nouveau directeur.

Conseils, comités, commissions

Nomination au Conseil supérieur des programmes

NOR : MENB2406719A

→ Arrêté du 19-3-2024

MENJ - BDC

Par arrêté de la ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse en date du 19 mars 2024, Stéphane Treppoz est nommé membre du Conseil supérieur des programmes en qualité de personnalité qualifiée, à compter du 14 mars 2024, en remplacement de Alain Cadix.

Conseils, comités, commissions

Nomination du président et des membres du conseil d'administration de l'École nationale des sports de montagne

NOR : SPOV2406574A

→ Arrêté du 1-3-2024

MSJOP - DS 2A

Par arrêté de la ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques en date du 1er mars 2024, sont nommés membres du conseil d'administration de l'École nationale des sports de montagne :

En qualité de représentants de l'État

Représentants du ministre chargé des sports

- Pierre-Alexis Latour, chef du bureau des métiers de l'animation et du sport à la direction des sports ;
- Audrey Perusin, sous-directrice du pilotage et de l'animation des réseaux du sport à la direction des sports.

Représentante du ministre chargé de l'éducation

- Régine Battois-Locatelli, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale d'éducation physique et sportive au rectorat de l'académie de Grenoble.

En qualité de représentants des professionnels des sports de montagne

Président de l'organisation professionnelle la plus représentative des moniteurs de ski

- Éric Brèche, président du syndicat national des moniteurs du ski français.

Président de l'organisation professionnelle la plus représentative des guides de montagne

- Jean-Marc Vengeon, président du syndicat national des guides de montagne.

En qualité de personnalités qualifiées désignées par le ministre chargé des sports

- Éric Fournier, vice-président du conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes, maire de Chamonix-Mont-Blanc, président de la communauté de communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc ;
- Marie-Laure Brunet Janin, monitrice de ski alpin, formatrice en management de la performance humaine et du bien-être.

En qualité de représentants élus des personnels, des stagiaires et des sportifs de haut niveau

Représentants du personnel enseignant de l'École nationale de ski et d'alpinisme

- Gaylord Dugué, titulaire, et M. Yannick Turrel, suppléant.

Représentants du personnel enseignant du Centre national de ski nordique et de moyenne montagne

- Christelle Grebot, titulaire, et M. Yannick Jeannerod, suppléant.

Représentants du personnel administratif de l'École nationale de ski et d'alpinisme

- Angélique Batard, titulaire, et Justine Dilly, suppléante.

Représentants des personnels ouvriers et des personnels techniques et de service de l'École nationale de ski et d'alpinisme

- Viviane Carvalho, titulaire, et Didier Vermast, suppléant.

Représentants des personnels médicaux, de recherche et techniciens du sport de haut niveau

- Paul Robach, titulaire, et Jonas Forot, suppléant.

Représentants des stagiaires de l'École

- Martin Donadio, titulaire, et M. Loan Folliet, suppléant.

Marie-Laure Brunet Janin est nommée présidente du conseil d'administration de l'École nationale des sports de montagne.